



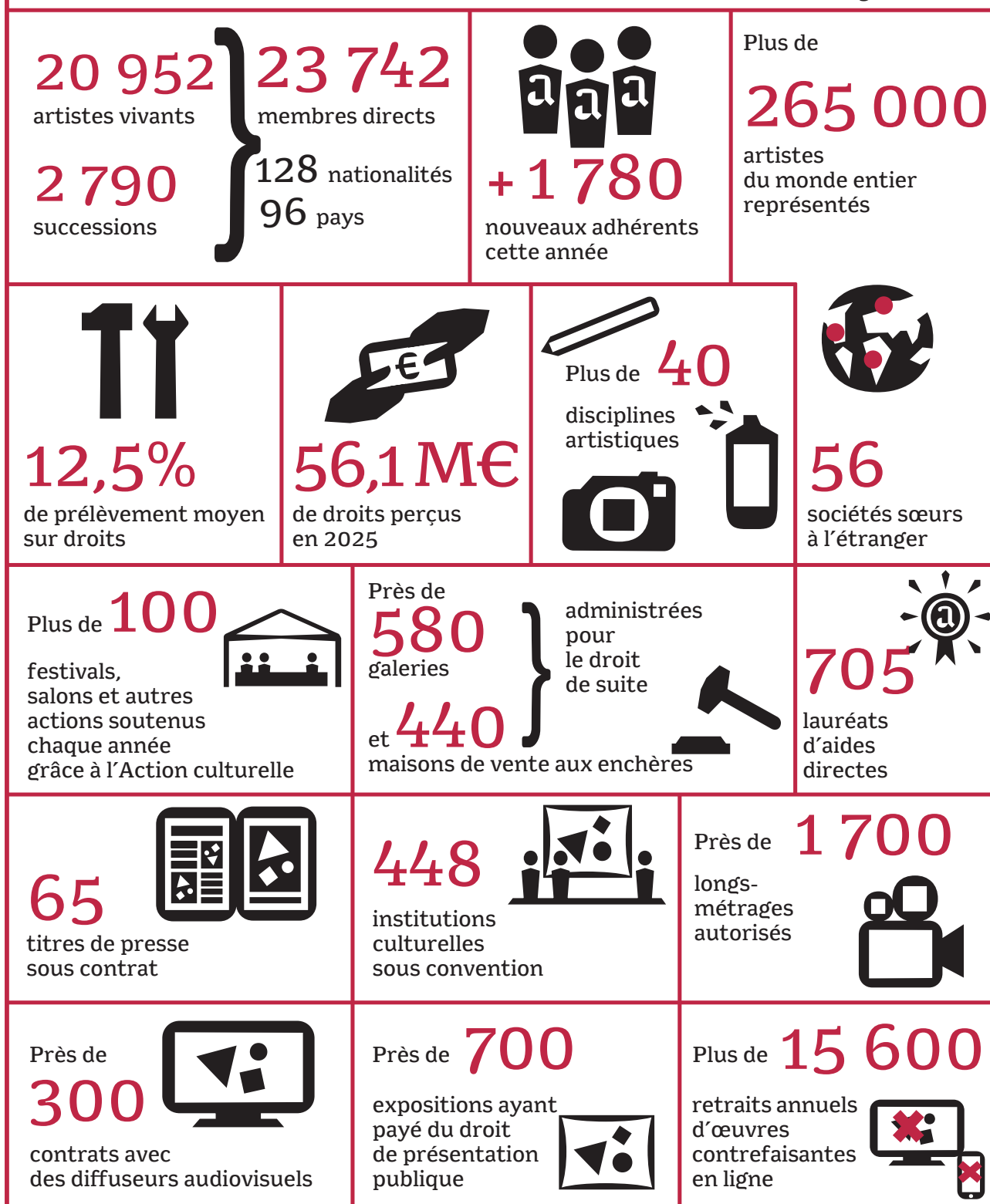
# Rapport de transparence 2025

@dagp

pour le droit des artistes

# @dagp en chiffres

Au 31 mai 2026



L'ADAGP, c'est aussi des contrats passés avec les plateformes YouTube, Amazon Prime, Netflix, Artprice, etc., 16 agents assermentés, une présence assurée dans de nombreuses instances de réflexion et de défense du droit d'auteur: Commission droits d'auteur et droits voisins (CDADV), Coalition française pour la diversité

culturelle, Conseil national des professions des arts visuels (CNPAV), Commission pour la rémunération pour copie privée, Conseil permanent des écrivains (CPE), Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CSPLA), European visual artists (EVA), Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), etc.

Laissez  
la bohème  
aux bourgeois;  
revendiquez  
le droit  
de vivre  
de votre @rt

# Édito

2025 a été une année riche en combats, poursuivis avec détermination, en avancées concrètes et en nouveaux élans, afin que la création soit reconnue et rémunérée à sa juste valeur.

Les perceptions ont atteint 56,1 millions d'euros, soit une baisse de 1,9 % par rapport à 2024. Le taux moyen de prélèvement sur droits est en légère hausse, pour atteindre 12,5 %. Ce sont 18 697 d'entre vous qui ont perçu des droits cette année, autant de membres dont les œuvres ont été respectées, valorisées, protégées.

Vous le savez, l'irruption des logiciels d'intelligence artificielle générative (IAG) constitue un défi majeur pour le respect des droits des artistes. Nombre d'œuvres protégées par le droit d'auteur sont utilisées sans aucune forme de contrôle pour entraîner les systèmes d'IAG et la situation reste inacceptable. L'ADAGP a poursuivi en 2025 son engagement sur ce front par de multiples actions de plaidoyer auprès des instances législatives françaises et européennes. Deux évolutions récentes laissent espérer une meilleure protection du droit d'auteur dans les années à venir : la très large adoption du rapport du député Axel Voss par le Parlement européen, le 10 mars 2026, ainsi que la proposition de loi sur la présomption d'utilisation des contenus par les IA, ayant des chances d'aboutir en France, suite à sa validation par le Conseil d'État et à son vote à l'unanimité par le Sénat le 8 avril 2026. Ces projets mettent en avant des notions essentielles pour le respect du droit d'auteur, telles que la transparence des processus d'entraînement, le consentement des créateurs et leur juste rémunération.

Autre sujet sur lequel l'ADAGP est pleinement engagée : la lutte contre les faux artistiques et les contrefaçons. Notre commission dédiée agit régulièrement depuis trois ans : mise en œuvre d'actions judiciaires civiles ou pénales ; demande de modification de la loi qui régit actuellement la lutte contre les faux ; pédagogie auprès des professionnels du marché, des forces de l'ordre et des pouvoirs publics. En juin 2026, l'ADAGP a coorganisé, avec l'OCBC - Office central de lutte contre le trafic des biens culturels, un colloque intitulé *Faux artistiques : vrais problèmes!* au musée national Marc Chagall à Nice. Cette journée d'échanges a permis de réunir artistes, ayants droit, magistrats, enquêteurs spécialisés, avocats, journalistes et professionnels du marché de l'art pour partager les expériences et sensibiliser à ce sujet d'actualité.

L'année écoulée aura également été une année d'agrandissement pour l'ADAGP, avec l'ouverture de l'Atelier en juin 2025, qui a connu des premiers mois remarquables. Cet espace pensé pour les adhérents - artistes et ayants droit - accessible gratuitement, et situé à Paris, entre Montparnasse et Saint-Germain-des-Prés, a déjà accueilli plus de 335 membres depuis son ouverture. Nous sommes heureux de proposer ce nouveau lieu, pensé notamment pour l'archivage et la valorisation des œuvres, qui s'inscrit pleinement dans notre mission d'accompagnement des artistes. C'est également la raison d'être du Fonds de soutien, qui a redistribué 2,7 millions d'euros en 2025, portant à 7,6 millions d'euros le montant des dotations distribuées depuis sa création il y a trois ans, au bénéfice de 1 874 d'entre vous, dans des moments souvent décisifs de vos parcours artistiques.

Parce que défendre le droit d'auteur passe aussi par une meilleure connaissance des problématiques qui se posent dans les différentes disciplines artistiques, l'ADAGP a publié une nouvelle édition de son format d'enquête Observatoire portant sur l'exploitation des droits cédés aux éditeurs de livres. Cette enquête, produite avec la Société des Gens de Lettres (SGDL), en partenariat avec le Snac - Syndicat national des auteurs et des compositeurs, montre la grande sous-exploitation, par les éditeurs, des droits que leur cèdent les auteurs et le manque à gagner pour ces derniers. C'est notamment le cas pour les auteurs de bandes dessinées, qui font état d'écarts particulièrement importants entre cession et rémunération.

Dans ce domaine qu'est la bande dessinée, une bonne nouvelle est cependant à relever : l'amélioration de la reconnaissance du droit d'exposition. Des institutions commencent en effet à s'acquitter de ce droit dans une discipline où la pratique était inexistante jusqu'en 2025. L'ADAGP se félicite de cette avancée attendue de longue date et poursuit son travail pour que la prise en compte du droit d'exposition se généralise.

Année après année, l'ADAGP continue, grâce à la confiance de ses membres ainsi qu'à l'implication de ses équipes, son travail de défense du droit d'auteur et maintient son engagement au service des artistes.

Sincèrement vôtre,  
Marie-Anne FERRY-FALL,  
Directrice générale

# Sommaire

- 5 **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025-2026**
- 6 **Structure et gouvernance**
- 6 Structure juridique
- 6 Gouvernance
- 8 Services internes
- 9 **Activités de l'exercice 2025-2026**
- 9 Intelligence artificielle
- 10 **Actions professionnelles et de défense des droits d'auteur**
- 14 **À l'ADAGP**
- 17 **RAPPORT DE GESTION 2025**
- 18 **Exploitation des droits**
- 18 Perceptions 2025
- 20 Répartitions et reversements aux membres
- 22 Droits perçus mais non encore répartis
- 22 Droits répartis mais non encore versés
- 23 Sommes non répartissables
- 24 Coût de la gestion des droits
- 25 Financement de l'ADAGP
- 26 Relations avec les autres organismes de gestion collective
- 28 Rémunération de la gouvernance en 2025
- 28 **États financiers**
- 28 Bilan 2025
- 31 Compte de résultat 2025
- 35 Annexes aux comptes
- 37 **ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION**
- 38 **Attestation du commissaire aux comptes sur le rapport de transparence**
- 42 **Affectations des sommes en fin d'exercice 2025**
- 43 **Délais de paiement - Factures non réglées à la date de clôture**
- 44 **Délais de paiement - Factures ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice**
- 45 **ACTION CULTURELLE**
- 46 **Orientations de l'Action culturelle en 2025**
- 47 **Ressources et affectations 2025**
- 50 **Carte des actions culturelles en 2025**
- 53 **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025**
- 57 **RÉPERTOIRE**
- 58 **Ils ont adhéré en 2025**
- 63 **Ils nous ont quittés en 2025**
- 63 **Ils ont démissionné en 2025**
- 63 **Leurs œuvres sont tombées dans le domaine public en 2025**

Atelier : lieu  
où l'@rtiste  
façonne  
sa propre  
réalité



# Rapport d'activité

# Structure et gouvernance

Éléments demandés au titre de l'article R.321-14, II-alinéas 4 et 5 du CPI

L'ADAGP, société d'auteurs pour les arts visuels, est un Organisme de Gestion Collective (OGC). À ce titre, elle est régie par les dispositions des articles 1832 et suivants, 1845 et suivants du Code civil et du titre II du livre III de la première partie du Code de la propriété intellectuelle.

Pour l'immense majorité des artistes, issus d'une quarantaine de disciplines, dont les peintres, sculpteurs, photographes, architectes, auteurs de graffiti, designers et métiers d'art, l'ADAGP gère l'ensemble des droits patrimoniaux reconnus aux auteurs (droit de suite, droits primaires d'exploitation, droits collectifs) pour tous les modes d'exploitation.

Pour les auteurs comme les photographes d'agence, les auteurs de bande dessinée, les auteurs et illustrateurs de livres jeunesse, l'adhésion couvre uniquement le droit de suite et les droits collectifs. Afin d'assurer la gestion des droits de ses membres à l'étranger, l'ADAGP s'appuie sur un réseau mondial de 56 sociétés sœurs.

L'ADAGP n'a aucun contrôle sur des personnes morales, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

## Structure juridique

L'ADAGP est une société civile sans but lucratif et à capital variable, dont les adhérents (artistes-auteurs, ayants droit, cessionnaires) sont les associés: ils en contrôlent la gestion, en élisent les organes dirigeants et décident des orientations stratégiques de la société.

Du fait de son statut juridique, l'ADAGP ne peut pas réaliser de bénéfices. L'ensemble des droits perçus est reversé aux adhérents, après prélèvement, ou utilisé pour financer, dans le cadre prévu par la loi, des actions culturelles.

Les prélèvements sur droits opérés par l'ADAGP couvrent strictement les coûts de fonctionnement nécessaires à l'accomplissement de ses missions. La gérante rend compte chaque année de sa gestion devant les membres de l'ADAGP, réunis en assemblée générale.

## Gouvernance

### Assemblée générale

L'assemblée générale de l'ADAGP est composée de l'ensemble de ses adhérents. Elle se réunit annuellement, le troisième jeudi du mois d'octobre, et statue sur les comptes annuels, le rapport d'activité, la répartition des sommes affectées à l'action culturelle et, de manière générale, sur toute question intéressant la vie de la société.

L'assemblée générale procède également à l'élection des membres du conseil d'administration et de la commission de surveillance, à la désignation du ou de la gérant(e) de la société et, le cas échéant, à leur révocation.

### Conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine avec la gérante la politique de la société. Il décide en particulier des conditions et des tarifs des droits, des taux de prélèvement sur droits, de l'opportunité des actions en justice, etc.

Il assure également un contrôle de l'action de la gérante et veille à ce que les décisions s'inscrivent dans le cadre des orientations générales définies par l'assemblée générale.

Les membres du bureau, au 31 mai 2026 sont:

Hervé DI ROSA, Président  
Rebecca DIGNE, Vice-présidente  
Stéphanie BUSUTTIL-JANSSEN (succ. CÉSAR),  
Vice-présidente

Les autres administrateurs sont:

Jean-Michel ALBEROLA  
Daniel BUREN  
Sylvie DEBRÉ-HUERRE (succ. Olivier DEBRÉ)  
Alix DELMAS  
Dorothee DE MONFREID  
Gustave DE STAËL VON HOLSTEIN (succ. Nicolas DE STAËL)  
Marie DÉSERT  
Elizabeth GAROUSTE  
Christian JACCARD  
Marc JEANCLOS (succ. Georges JEANCLOS)  
Meret MEYER (succ. Marc CHAGALL)  
Joan PUNYET MIRÓ (succ. Joan MIRÓ)  
Antoine SCHNECK

## Commission de surveillance

La commission de surveillance a pour mission de contrôler l'activité du conseil d'administration et de la gérante. Elle s'assure de la mise en œuvre des décisions de l'assemblée générale, en particulier celles relatives aux politiques générales.

La commission de surveillance peut être saisie par tout membre auquel la communication des documents visés à l'article R. 321-18 du Code de la propriété intellectuelle a été refusée par la gérante.

La commission présente, à chaque assemblée générale annuelle, un rapport rendant compte de l'exercice de ses missions.

Les membres élus de la commission de surveillance, au 31 mai 2026, sont :

Alain GALET, Président

Rémy ARON

Diane ARQUES

Anaïd DEREBEYAN

Jennifer ORHÉLYS-BRUGET

Élodie-Anne TÉLÉMAQUE (succ. Hervé TÉLÉMAQUE)

## Direction générale - gérance

L'ADAGP est gérée et administrée par une gérante désignée, sur proposition du conseil d'administration, par l'assemblée générale ordinaire.

Au 31 mai 2026, la directrice générale gérante de l'ADAGP est Marie-Anne FERRY-FALL.

## Commissions consultatives du répertoire

Des commissions consultatives ont été mises en place avec pour mission d'identifier les enjeux de leur secteur et de proposer des actions pour y répondre.

En prise directe avec les problématiques des arts visuels qu'elles représentent, ces commissions peuvent ainsi transmettre leurs retours d'expérience sur les questions relatives à la gestion des droits, aux actions de communication et à l'action culturelle à destination des différents répertoires.

Outre des membres extérieurs (professionnels du secteur afférent au répertoire), les artistes-auteurs et successions y siégeant, au 31 mai 2026, sont :

### Commission Action culturelle

Jean-Michel ALBEROLA

Céline CLANET

matali crasset

Pierre-Olivier DESCHAMPS

Rebecca DIGNE

Elizabeth GAROUSTE

Kokopello

Thomas LÉVY-LASNE

Christelle PÉCOUT

Philippe RAMETTE

Charlotte ROEDERER

Antoine SCHNECK

Colette SONZOGNI

Patrick TOSANI

### Commission Bande dessinée

Erik ARNOUX

Josselin AZORIN-LARA

(Josswala)

Marie BARDIAUX-VAÏENTE

Nicolas BIDET (Nicoby)

Marc-Antoine BOIDIN

Camille BURGER

Kei LAM

Christian LEROLLE

Chadia LOUESLATI

Sandrine MARTIN

Pili MUÑOZ, représentante

de la Cité internationale de

la bande dessinée et de

l'image

Christelle PÉCOUT

## Commission Beaux-Arts

Diane ARQUES

Fayçal BAGHRICHE

Carole BOIVINEAU

(Fondation Foujita)

Stéphane CALAIS

Alix DELMAS

Rebecca DIGNE

Adelaïde FÉRIOT

Thomas LÉVY-LASNE

Maude MARIS

Olivier MASMONTÉIL

Meret MEYER

(succ. Marc CHAGALL)

Daniel NICOLAEVSKY

## Commission Design - Arts appliqués

Marie-Noëlle BAYARD

François BELLARD

Gwendoline BLOSSE

Simon CHAOUAT

matali crasset

Isabelle DAËRON

Hervé FRUMY

Laureline GALLIOT

Bruno LE CHEVALLIER (succ.

Jacques LE CHEVALLIER)

Souleïmen MIDOUNI

Catherine PROUVÉ

(succ. Jean PROUVÉ)

Olivier RUELLAND

(succ. Danièle et Jacques

RUELLAND)

## Commission Fonds de soutien

Tiphaine AUBRY (succ.

Alberto GIACOMETTI)

Josselin AZORIN-LARA

Fayçal BAGHRICHE

Marie BARDIAUX-VAÏENTE

Philippe BAZIN

François BELLARD

Alain BIZOS

Stéphanie BUSUTTIL-

JANSSEN (succ. CÉSAR)

Cécile CHAMPY-VINAS

(Musée ZADKINE)

Charline COLLETTE

Adélaïde FÉRIOT

Souleïmen MIDOUNI

Charlotte ROEDERER

Antoine SCHNECK

## Commission Livre jeunesse

Gilles BACHELET

Nelly BLUMENTHAL

Betty BONE

Aurore CALLIAS

Eglantine CEULEMANS

Charline COLLETTE

Dorothee DE MONFREID

Henri FELLNER

Bruno GIBERT

Amélie GRAUX

Charlotte ROEDERER

Claire SCHVARTZ

## Commission Photographie

Antoine AGOUDJIAN

Philippe BAZIN

Alain BIZOS

Halida BOUGHRIET

Denis DARZACQ

Pierre-Olivier DESCHAMPS

Isabelle GIOVACCHINI

Pascal MAITRE

Marion POUSSIER

Gilles ROLLE

Béatrice SOULÉ

## Commission pour la Lutte contre les faux et les contrefaçons

ADOM (Association pour la

Défense de l'Œuvre de Miró),

représentée par Ariane

LELONG-MAINAUD

Miquel BARCELÓ

Robert COMBAS

Commission consultative des

trésors nationaux et

Secrétariat général de

l'Observatoire du marché de

l'art et du mouvement des

biens culturels, représentée

par Claire CHASTANIER

Anne-Elizabeth CREDEVILLE,

Vice-présidente du CSPLA

Fondation DUBUFFET

Fondation Niki DE SAINT

PHALLE

Fondation GIACOMETTI (FAAG)

Fondation LE CORBUSIER

Maître Sylviane BRANDOUY

Maître Catherine DENOUN

Maître Hélène DUPIN

Maître Fabien GANIVET

Maître Pierre HUTT

Maître Juliette SIMONI

Maître Philippe ZAGURY

Musée ZADKINE

Office central de lutte contre

le trafic de biens culturels

(OCBC), représenté par

Thomas LECLAIRE

Professeur Tristan AZZI

Martine RACT-MADOUX,

conseillère honoraire Cour

de cassation

Succ. Constantin BRANCUSI

Succ. Georges BRAQUE, Henri

LAURENS, Mariette LACHAUD

Succ. CÉSAR

Succ. Marc CHAGALL

Succ. Nicolas DE STAËL

Succ. Olivier DEBRÉ

Succ. Georges JEANCLOS

Succ. Yves KLEIN

Succ. René MAGRITTE

Succ. Georges MATHIEU

Succ. MATTA

Succ. Joan MIRÓ

Succ. Serge POLIAKOFF

Succ. Hervé TÉLÉMAQUE

# Services internes

Les équipes de l'ADAGP au 31 mai 2026

## DIRECTION

Marie-Anne FERRY-FALL, Directrice générale  
gérante  
Laurent BESOMBES, Directeur administratif et  
financier  
Thierry MAILLARD, Directeur juridique

## ACCUEIL

Caroline CHATELAIN

## ADMINISTRATION

Sophie PERROT  
Charlotte RENARD  
Catherine SIMONET

## AUTORISATIONS ÉTRANGER

Catherine COSTANZO, Responsable du service  
Charlotte PETITJEAN  
Jiayi ZENG

## AUTORISATIONS FRANCE

Lucile FRACCHETTI, Responsable du service  
Pôle Édition

Amélie LAMICHE, Adjointe  
Lisa BENATTAR  
Maud DENARNAUD  
Chloé DUSSOYER  
Mathis LARNICOL  
Anita POGNON  
Cyril ROSPARS  
Kristen WANGSNESS

### Pôle Exposition

Frédérique MANGIN, Adjointe  
Marion PÉPIN  
Isabeau PRIVÉ  
Tsiky RABENJAMINA  
Carla RODRIGUEZ

### Pôle Multimédia

Eugénie LAVERGNE, Adjointe  
Alexia AUCEIL  
Eventhia MONNEVEUX

## COMMUNICATION

Marine BERNIER, Responsable du service  
Kevin CARO  
Myriam CHAOUI  
Mathieu DAVID

## FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

Laurent BESOMBES, Directeur administratif  
et financier  
Romain INDIENNA, Chef comptable  
Ingrid ALEXINSKY  
Édith GOUPIL  
Scarlett SICA  
Audrey GORLIN, Responsable ressources humaines

## DROIT DE SUITE

Élodie PASQUINET, Responsable du service  
Marie CAQUINEAU, Adjointe  
Sarah GAUTIER  
Mariana NAVARRO GARCIA  
Justine QUEVA

## DROITS AUDIOVISUELS

Romane MOUTERDE-VERDEIL, Responsable du  
service  
Hélène ASSOUS, Adjointe  
Elisa BORIES  
Marie-Christine CAMBON  
Pénélope DICKINSON  
Thomas HARTMANN  
Léa MANOUSSAKIS

## DROITS COLLECTIFS - AGENCES PHOTOS

Catherine SIMONET

## EMPREINTES NUMÉRIQUES (AIR)

Muriel GUERRE

## FONDS DE SOUTIEN

Fanny LAFFITTE, Responsable du service  
Pauline MARIN-CUDRAZ

## GESTION COLLECTIVE ET ÉTUDES

Serge MONNET, Responsable du service  
Sabine FOLY

## INFORMATIQUE

Frédéric GOILLON, Responsable du service  
Léo LEWANDOWSKI  
Vincent LY  
Andriamahefa Hery RAKOTOARIVONY  
Tovonirina RAZAFIMAHATRATRA

## JURIDIQUE

Thierry MAILLARD, Directeur juridique  
Pauline GENDRAULT  
Justine GUINAUD  
Camille LENOBLE  
Apolline OLIVIER

## RÉPERTOIRE

Johanna HAGÈGE, Responsable du service  
Pôle Action culturelle  
Aurélia LAGET, Adjointe  
Elizabeth ALLEN  
Alice TEYCHENNÉ  
Emma VEYRON  
Pôle Adhésion  
Marion GUIVARCH, Adjointe  
Marie-Laure GEMIGNANI  
Catherine SIMONET  
Emma VEYRON  
Pôle Administration  
Gabrielle COZIC-PIOT, Adjointe  
Muriel GUERRE  
Lindsay LINDOR  
Tiphaine MANGOT  
Delphine MOUSSET

# Activités de l'exercice 2025-2026

Éléments demandés au titre de l'article R.321-14, II-alinéa 2 du CPI

## Intelligence artificielle

Les intelligences artificielles génératives (IAG) sont restées, cette année encore, au cœur des préoccupations de l'ensemble des acteurs de la création (arts visuels, audiovisuel, livre, musique, etc.).

Alors que les services d'IA générative se développent et prennent une place grandissante dans les usages, professionnels comme personnels, les opérateurs de ces services ne manifestent aucune volonté tangible de respecter les droits des auteurs. Ils continuent d'entraîner leurs modèles à partir d'œuvres récupérées sur Internet, sans autorisation ni rémunération des auteurs, en s'abritant derrière l'exception de fouille de textes et de données issue du droit européen. Les consultations mises en place par les pouvoirs publics au second semestre 2025 n'ont malheureusement produit aucun résultat probant. En réalité, les sociétés d'IA ne sont prêtes à rémunérer les créateurs qu'en contrepartie de «contenus» inédits (c'est-à-dire non accessibles sur Internet) ou «frais», tels que des dépêches de presse ou articles d'actualité. Pour le reste, elles estiment pouvoir se servir gratuitement.

Dans ce contexte, plusieurs actions ont été engagées par l'ADAGP, en concertation avec les organismes de gestion collective (OGC) des autres secteurs et d'autres organisations professionnelles.

L'opacité entourant la constitution des modèles d'intelligence artificielle demeure un problème entier. Il est aujourd'hui impossible d'obtenir des informations sur les œuvres utilisées pour l'entraînement des IA, les opérateurs soutenant que toute divulgation porterait atteinte au secret des affaires. Les mesures de transparence prévues par le Règlement européen sur l'intelligence artificielle, mises en œuvre de manière conciliante par la Commission européenne, ne permettent malheureusement pas d'y remédier. Une piste a été ouverte par le rapport du CSPLA sur la rémunération des contenus culturels, publié en juillet 2025, qui propose d'introduire une présomption d'utilisation par les IA d'œuvres protégées dès lors que des indices rendent vraisemblable cette utilisation. Cette présomption, qui pourrait être contestée par l'opérateur d'IA (présomption réfragable), permettrait d'inverser la charge de la preuve: ce ne serait plus aux titulaires de droits de prouver que leurs œuvres ont été utilisées mais à l'opérateur de démontrer qu'il ne l'a pas fait (en fournissant par exemple le détail des sources utilisées). Plusieurs sénateurs (Karine Daniel, Laure Darcos, Agnès Evren, Laurent Lafon, Catherine Morin-Desailly, et Pierre Ouzoulias) ont, sur la base de ce rapport, élaboré une proposition de loi relative à l'instauration d'une présomption d'utilisation des

contenus culturels par les fournisseurs d'intelligence artificielle. L'ADAGP a apporté son soutien à ce texte. Discutée le 8 avril 2026 au Sénat, la proposition de loi a été adoptée à l'unanimité, malgré l'absence de soutien actif du gouvernement, qui s'en est simplement remis à la sagesse du Sénat, ce qui laisse présager un passage à l'Assemblée nationale plus difficile.

Ce mécanisme de présomption d'utilisation est également envisagé au niveau européen. C'est l'une des préconisations du rapport d'initiative parlementaire préparé par le député Axel Voss et adopté par le Parlement européen le 10 mars 2026. Ce rapport, non contraignant mais qui revêt un caractère politique important, suggère également d'autres pistes d'amélioration du cadre européen: la réaffirmation de l'applicabilité du droit européen à l'ensemble des opérateurs d'IA (y compris étrangers) proposant leurs services sur le territoire de l'Union, la révision du mécanisme d'*opt-out* associé à l'exception de fouille de données, ainsi que le besoin de renforcement de la régulation des IA génératives.

La Commission européenne a, pour sa part, engagé début 2026 le processus d'évaluation de la directive 2019/790 sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique. L'ADAGP a contribué aux consultations menées dans ce cadre, notamment par l'intermédiaire de ses fédérations européennes, EVA (European Visual Artists) et le GESAC (Groupement Européen des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs). La Commission pourrait, à l'issue de cet examen, décider de réviser le cadre juridique applicable à l'utilisation des œuvres protégées par les systèmes d'intelligence artificielle. Fondamentalement, il conviendrait de prévoir que les IA génératives, compte tenu de leurs incidences significatives sur l'activité des auteurs, ne puissent être couvertes par l'exception au droit d'auteur dite de « fouille de données » et que les sociétés qui les développent doivent solliciter l'autorisation d'utiliser les œuvres et, pour les auteurs qui l'acceptent, verser une rémunération. L'ADAGP a fait valoir auprès des autorités françaises et européennes les arguments juridiques très forts, issus des conventions internationales relatives au droit d'auteur, qui imposeraient une telle approche.

Le contexte politique n'est malheureusement pas très propice car la Commission européenne, tout comme la plupart des États membres de l'Union européenne, a le souci de favoriser l'émergence de champions européens de l'intelligence artificielle. L'ADAGP s'emploie toutefois à démontrer qu'il est possible de concilier respect du droit d'auteur et développement technologique: les mécanismes de gestion collective permettent de délivrer des autorisations couvrant un très grand nombre d'œuvres (à l'exclusion de celles dont les auteurs s'y sont formellement opposés), sans faire obstacle au développement de systèmes d'IA.

# Actions professionnelles et de défense des droits d'auteur

## Bilan de l'Atelier après un an d'ouverture

L'Atelier est un lieu de rencontres et de travail collaboratif pour les adhérents. Situé à Paris, ce lieu met à disposition des artistes-auteurs et des ayants droit un cadre chaleureux et professionnel ainsi que du matériel réparti sur 3 espaces distincts: le Scanlab, la Fabrique, et la Cafèt'.

### Le Scanlab

Dédié à la numérisation et à la reproduction en haute définition de créations 2D — dessins, peintures, archives ou supports transparents (films argentiques négatifs et positifs) — il comprend trois postes équipés de matériel haut de gamme:

- Un poste de numérisation/reproduction grands formats opaques et transparents
- Un poste de numérisation/reproduction transparents: films argentiques (négatifs et positifs)
- Un poste équipé d'un scanner Epson A3 haute définition

Les deux premiers postes sont équipés d'un système professionnel de reproduction haute résolution. Ils permettent la reproduction HD de supports opaques et transparents, et la reproduction HD de films argentiques (négatifs et positifs) grâce à un plan de reproduction à niveau et une table lumineuse. La prise de vue est réalisée à l'aide d'un boîtier numérique doté d'un objectif macro, l'ensemble étant relié à un ordinateur utilisant le logiciel Capture One. Ce dispositif constitue une plateforme idéale pour la reproduction fidèle de travaux à plat, garantissant une qualité d'image exceptionnelle et une restitution fine des détails.

Le dernier poste est conçu pour répondre aux exigences professionnelles des arts graphiques. Il permet de numériser avec une grande précision, offrant des images nettes, détaillées et fidèles. Le dispositif est idéal pour la reproduction d'œuvres sur papier et sans relief (dessins, documents ou photographies).

### La Fabrique

La Fabrique, espace de travail collectif, offre une atmosphère à la fois studieuse et conviviale. Six postes de travail dotés d'outils numériques et de logiciels professionnels sont à la disposition des adhérents, dans un cadre conçu pour favoriser les échanges et nourrir l'inspiration:

- Un poste équipé d'un iMac 24"
- Un poste équipé d'une tablette graphique Wacom Cintiq Pro 17
- Un poste équipé d'un iPad Pro 13"
- Un poste équipé d'un MacBook Pro 16"
- Un poste de post-production
- Un poste de travail sans matériel informatique

### Nombre de bénéficiaires depuis l'ouverture

Du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 31 mai 2026, 335 adhérents ont effectué une réservation à l'Atelier, dont 308 artistes (92%), 17 ayants droit (5%) et 10 membres étant à la fois artiste et ayant droit (3%). Les adhérents ont tous pu bénéficier de l'accompagnement d'une régisseuse pour l'utilisation du matériel spécialisé.

### Droit de suite dans le monde

#### Nouvelle société sœur

L'ADAGP a renforcé son réseau international grâce à un nouveau contrat de réciprocité pour la perception du droit de suite. La Resale Royalties Aotearoa Toi Huarau (RRA) - filiale de la Copyright Licensing New Zealand (CNLZ) basée en Nouvelle-Zélande est ainsi devenue, en juillet 2026, la 56<sup>e</sup> société sœur de l'ADAGP.

#### Reprise de la collecte du droit de suite par la Sacem à Monaco

Suite à la publication d'une nouvelle loi en 2022, puis d'une ordonnance détaillant son application en 2023, le gouvernement monégasque a autorisé la Sacem, depuis janvier 2026, à percevoir le droit de suite sur son territoire. La perception de ce droit, auparavant directement assurée par l'ADAGP à Monaco pour ses artistes, avait été mise en pause suite à la loi de 2022, qui spécifie que les organisations habilitées à percevoir le droit de suite doivent être présentes sur le territoire monégasque. L'autorisation délivrée à la Sacem Monaco, qui assure la collecte pour les membres de l'ADAGP, en lien permanent avec les équipes de l'ADAGP, permet donc la reprise de la perception du droit de suite. Cette actualité a été l'occasion d'un rappel concernant l'obligation de s'acquitter de ce droit, auprès des galeries et des maisons de ventes aux enchères monégasques.

#### Lancement de la plateforme de déclaration des transactions en ligne

Afin de simplifier les démarches et de faciliter le suivi des obligations des galeries, l'ADAGP a développé une plateforme de déclaration des transactions en ligne: la «DSEL» (Droit de Suite En Ligne).

Un double objectif a guidé l'élaboration de cette plateforme: permettre aux galeries d'effectuer leurs déclarations plus rapidement et centraliser leurs déclarations et leurs factures dans un espace numérique unique consultable à tout moment. Toutes les transactions assujetties au droit de suite pourront désormais être déclarées en ligne, en renseignant exactement les mêmes informations que par le passé.

#### Avancée significative pour le droit de suite au Canada

Le gouvernement canadien s'est engagé en faveur du droit de suite, en l'incluant dans le budget fédéral 2025 pour l'année fiscale 2025-2026, budget approuvé par le Parlement canadien en novembre 2025.

L'application du droit de suite à l'ensemble des artistes en arts visuels représente une avancée majeure au Canada, particulièrement pour les artistes seniors, mais aussi pour les artistes autochtones, dont les œuvres ont fréquemment été revendues sans qu'ils ne puissent tirer profit de cette valeur grandissante sur le marché secondaire. En adoptant ce droit, le Canada s'harmonise avec plus de 90 pays qui reconnaissent déjà ce mécanisme législatif.

- **Actualités de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)**

En 2025 l'OMPI a lancé un cycle de conférences destiné aux États et aux organismes de gestion collective (OGC) pour renforcer la reconnaissance et l'application du droit de suite à l'échelle internationale. Organisées par continent avec des partenaires locaux, ces rencontres réunissent OGC, artistes et professionnels du marché de l'art pour échanger sur les enjeux juridiques et pratiques du droit de suite.

Le cycle s'est ouvert au Maroc en octobre 2025 avec la conférence à destination du continent africain. La deuxième conférence, à destination de l'Amérique Latine, s'est tenue en Uruguay en avril. La troisième, à destination de la région Asie-Pacifique, s'est tenue en juin aux Philippines.

Dans un contexte où le droit de suite est reconnu par de nombreux pays mais où sa mise en œuvre est encore souvent en cours de structuration, ces conférences aboutissent à des recommandations concrètes : élaboration de cadres réglementaires adaptés, intégration des OGC dans les réseaux internationaux de protection des artistes, renforcement de la communication auprès des artistes et des professionnels des marchés de l'art locaux. L'ADAGP y a apporté une contribution déterminante en partageant son expérience opérationnelle et en accompagnant les réflexions stratégiques lors des éditions africaine et asiatique.

## Nouveaux contrats et droits

- **Nouveaux contrats audiovisuels**

L'ADAGP a signé, en partenariat avec la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD), deux nouveaux contrats audiovisuels en 2025.

En octobre, un premier accord a été trouvé avec Warner Bros. Discovery France concernant la plateforme HBO Max, et en décembre, un second accord a été signé avec Paramount+. Ceux-ci autorisent l'utilisation des œuvres issues des répertoires des deux sociétés - œuvres audiovisuelles (fiction et animation) pour la SACD, œuvres d'arts visuels pour l'ADAGP - principalement en France, à Monaco et au Luxembourg.

Ces accords garantissent aux auteurs une rémunération pour l'utilisation de leurs œuvres, avec un effet rétroactif depuis le lancement de ces deux plateformes en France.

- **Le droit d'exposition continue de progresser, notamment dans le domaine de la bande dessinée**

Depuis 2019, l'ADAGP publie le *Baromètre annuel du droit d'exposition* afin de suivre l'évolution de sa mise en place effective dans les lieux de diffusion français. Ce droit permet aux artistes de recevoir une rémunération en contrepartie de l'exposition publique de leurs œuvres. Reconnu par la loi en 1957, mais peu respecté durant des décennies, ce droit devient - sous l'égide du ministère de la Culture - de plus en plus effectif depuis 2019 et la publication de tarifs négociés par l'ADAGP et les lieux de diffusion.

En 2025, l'ADAGP est intervenue pour percevoir du droit d'exposition auprès de 372 lieux de diffusion et

pour plus de 690 expositions, générant plus de 739 000€ de droits. 1884 auteurs ont été rémunérés au titre du droit d'exposition, soit 11% de plus qu'en 2024, avec un montant moyen de 392€ par artiste. Le nombre de lieux qui paient du droit d'exposition se stabilise mais le montant moyen de droit d'exposition réglé par lieu progresse puisqu'il passe de 1730€ en 2024 à 1987€ en 2025. Il est à noter que le droit d'exposition progresse particulièrement dans le domaine de la bande dessinée, grâce à de premières facturations envoyées en 2025 puis 2026, dans une discipline où cette pratique était jusqu'alors inexistante.

- **Autorisation d'exploitation étendue pour les arts visuels dans les publications scientifiques**

Dans le cadre du deuxième plan national pour la science ouverte, le ministère chargé de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE) a signé, le 27 novembre 2025, un contrat avec l'ADAGP, la SAIF et la SCAM pour la mise en œuvre d'un mécanisme d'autorisation d'exploitation étendue pour l'utilisation d'images protégées par le droit d'auteur dans des publications scientifiques en accès ouvert et à but non lucratif. Il s'agit de la première autorisation d'exploitation étendue mise en œuvre en France.

Ce nouvel outil juridique, reconnu depuis 2021 dans la loi française, permet à un organisme de gestion collective agréé (tel que l'ADAGP) de demander au ministère de la Culture d'« étendre » un contrat autorisant l'exploitation des œuvres de ses membres à l'ensemble des auteurs du même secteur.

Les auteurs non encore membres d'un OGC et ayant des images protégées, diffusées en ligne dans des publications scientifiques en accès ouvert, peuvent donc se manifester afin de recevoir les rémunérations associées qui leur sont dues. Les auteurs et ayants droit non membres qui ne souhaitent pas bénéficier du dispositif ont la possibilité de notifier leur opposition.

- **Droit de diffusion radiophonique : nouveau droit géré par l'ADAGP**

Depuis le 10 septembre 2025 (avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2024), l'ADAGP collecte et reverse, grâce à la Société civile des auteurs multimédia (Scam), auprès de Radio France les rémunérations revenant à ses membres au titre de la diffusion sur ces antennes de leurs entretiens.

Pour 2024, 20 311,97€ ont ainsi été reversés à 189 auteurs à ce titre. Cette répartition se fait sur la base d'un relevé annuel de diffusions fourni par la Scam à l'ADAGP, dans lequel l'ADAGP identifie ses membres. Ce dispositif est en cours d'extension aux entretiens des membres de l'ADAGP sur RFI.

## Soutien à la création

### Les dotations du Fonds de soutien

Le Fonds de soutien a été mis en place grâce aux accords signés avec Google en juin 2021 et a été conçu pour soutenir le développement professionnel des artistes-auteurs et ayants droit membres de l'ADAGP. Les dotations visent à augmenter la visibilité des artistes-auteurs, à documenter leurs œuvres, à financer le temps de recherche artistique et à accompagner artistes et successions dans la création ou la gestion de leur fonds d'archives numériques. En ce sens, six catégories de dotations (de 1500€ à 6000€) peuvent être sollicitées par les membres et ce, au cours de deux sessions annuelles, l'une au printemps et l'autre à l'automne.

Aujourd'hui, près de trois ans après son ouverture, le Fonds de soutien fait largement écho aux besoins du secteur des arts visuels. Ainsi, en 2025, 651 lauréats ont été soutenus pour un montant total de 2 719 000 € distribués.

### Portfolio: contribuer à la visibilité des membres de l'ADAGP

Lancé en février 2025 pour aider à la présence en ligne des artistes, le service Portfolio permet à l'ensemble des adhérents de l'ADAGP de présenter une sélection de cinq images, accompagnée d'une courte biographie, sur [adagp.fr/fr/repertoire-des-artistes](http://adagp.fr/fr/repertoire-des-artistes). Au cours de l'année 2025, 1741 portfolios ont été publiés, pour un total de 8 313 images mises en ligne.

### Bourses, prix et résidences

30 programmes ont distingué 69 artistes et projets lauréats au cours de l'année 2025. Le bilan de l'Action culturelle 2025 est détaillé en page 46 du présent rapport de transparence.

## Actualités

### Vente d'œuvres d'art: arnaque aux faux chèques

Après les arnaques aux NFTs, les fraudes aux chèques volés ou sans provision se multiplient. L'arnaque consiste, pour l'acheteur, à réaliser un achat de plusieurs œuvres, réglé par envoi postal d'un chèque à l'artiste. Une fois le chèque déposé à la banque, l'acheteur fait mine de changer d'avis et demande à acheter moins d'œuvres que dans la vente initiale. Il sollicite donc un remboursement correspondant au montant des œuvres qu'il ne souhaite plus acheter. Il souhaite que ce remboursement soit effectué rapidement, par virement bancaire. L'artiste procède au remboursement, puisqu'il dispose bien de l'argent du chèque sur son compte bancaire et que les tableaux retirés de la vente n'ont pas encore été expédiés. L'arnaque se situe ici: un chèque volé ou sans provision peut être annulé par la banque jusqu'à 21 jours après son dépôt. L'argent qui apparaît sur le compte en banque n'est donc pas une preuve de la validité du chèque. Il suffit ensuite à l'escroc de disparaître, le virement du faux remboursement ayant été demandé et effectué sur une carte bancaire prépayée impossible à tracer.

Pour se protéger, il est essentiel pour les artistes de ne jamais expédier d'œuvres ni de procéder à un

remboursement tant que l'encaissement du chèque n'a pas été confirmé définitivement. Il est également recommandé de privilégier des moyens de paiement sécurisés, comme le virement bancaire classique.

### Les Ateliers pros

D'une durée d'une journée, en présentiel et en nombre limité de participants, les Ateliers pros sont construits autour de thématiques ciblées et sont animés par différentes structures culturelles et artistiques.

57 Ateliers pros ont été dispensés au cours de l'année 2025. Parmi eux, 45 ont eu lieu à Paris et 12 en région: à Annecy, Bordeaux, Dunkerque, Lyon, Marseille, Nantes, Rennes, Saint-Denis (La Réunion), Saint-Étienne et Strasbourg. Au total, 478 membres de l'ADAGP ont participé à un Atelier pro en 2025.

### Observatoire ADAGP-SGDL: enquête sur l'exploitation des droits cédés aux éditeurs par les autrices et les auteurs du livre

Après l'Observatoire des rémunérations paru en 2023, et l'Observatoire sur l'impact des IA génératives paru en 2024, l'ADAGP et la Société des Gens de Lettres (SGDL) ont lancé en janvier 2026 une nouvelle enquête, en partenariat avec le Syndicat National des Auteurs et des Compositeurs (Snac), à destination des auteurs du livre, afin de mesurer le décalage entre, d'une part, les droits cédés aux éditeurs et, d'autre part, l'exploitation effective que ces derniers en font, ainsi que la rémunération qui en est générée pour les créatrices et les créateurs.

Les résultats de cet Observatoire, publiés en avril 2026, montrent une très grande différence entre cession de droits et rémunération pour l'ensemble des domaines éditoriaux, les éditeurs mettant manifestement peu d'actions en place pour que les droits cédés soient effectivement rémunérés. S'il n'est pas anormal que le champ de la cession et celui de l'exploitation puissent différer, des cessions trop larges privent les auteurs d'une meilleure valorisation de leurs droits et leur portent préjudice.

### Colloque *Faux artistiques: vrais problèmes!*

Après les colloques dédiés à la traçabilité de l'œuvre en 2017 et à l'actualité juridique en matière de lutte contre les faux et les contrefaçons en 2023, l'ADAGP a organisé avec l'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC) une nouvelle journée de sensibilisation. Intitulé *Faux artistiques: vrais problèmes!*, ce colloque a eu lieu le 9 juin 2026, au musée national Marc Chagall, à Nice.

La matinée a été composée de deux tables rondes, pour permettre à différents acteurs de la lutte contre les faux (auteurs, ayants droit, forces de police, avocats, etc.) de partager en public leur expérience. L'après-midi a, lui, été consacré à la formation, sous forme d'ateliers, d'un nombre restreint de professionnels dont l'activité les amène à être particulièrement confrontés aux phénomènes des «galeries éphémères» et «ventes de plage»: magistrats, forces de l'ordre, professionnels du marché de l'art, personnels des hôtels de luxe et des collectivités territoriales.

### ● Questionnaire aux candidats aux élections municipales

Dans le cadre des élections locales de ce début d'année, l'ADAGP a adressé un questionnaire en 5 points aux candidats aux élections municipales. Envoyé aux partis représentés à l'Assemblée nationale et aux candidats en lice dans 11 villes, ou relayé par les adhérents de l'ADAGP, ce questionnaire les invitait à exprimer leurs positions et mesures pour la culture, en abordant plusieurs sujets:

- La place de la culture et des artistes dans la société
- Les projets et engagements budgétaires pour la culture et les artistes
- L'équilibre entre politique culturelle publique et initiative privée
- Les droits d'auteur
- L'intelligence artificielle générative

En vue de l'élection présidentielle de 2027, l'ADAGP prévoit d'actualiser son livret *9 enjeux pour les arts visuels*, initialement publié pour interpellier les pouvoirs publics à l'occasion de l'élection présidentielle de 2022 et proposer des mesures de soutien à la scène artistique française.

### ● Le CIAGP à São Paulo

Les 26 et 27 novembre 2025, la réunion annuelle du Conseil International des Créateurs des Arts Graphiques, Plastiques et Photographiques (CIAGP) - présidé par l'artiste Kader Attia et dont Marie-Anne Ferry-Fall est la rapporteure générale - s'est tenue devant les délégués de plus de 50 sociétés d'auteurs des arts visuels du monde entier.

Plusieurs sujets stratégiques ont été abordés lors de différentes tables rondes: le droit de suite et ses avancées dans le monde; l'intelligence artificielle, source de possibilités et de menaces pour les artistes visuels; les problématiques spécifiques posées par les IA génératives aux sociétés de droits d'auteur.

Ces tables rondes ont donné lieu à plusieurs interventions de l'ADAGP, à travers ses représentants présents à São Paulo: Marie-Anne Ferry-Fall, directrice; Hervé Di Rosa, président; et Thierry Maillard, directeur juridique.

### ● Rapport CISAC 2025 des collectes mondiales 2024

Publié en novembre 2025, le rapport de la Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs (CISAC), fait état d'une nette progression des droits d'auteur collectés au niveau mondial en 2024 (+ 6,6%), pour atteindre un montant record de près de 14 milliards d'euros. Cette croissance est portée avant tout par le numérique, qui représente 37% des revenus globaux et dont les revenus ont été multipliés par sept depuis 2015, dépassant pour la première fois les 5 milliards d'euros.

Du côté des arts visuels, plus de 90% des revenus ont été générés en Europe, avec une croissance modeste de 0,6%. La France reste en tête du secteur avec 49 millions d'euros collectés (+2,9%), devant l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Suède et les Pays-Bas. En revanche, le droit de suite a reculé de 7%, pénalisé par une forte chute des ventes aux enchères (-25% en 2024).

Le rapport soulève également de lourdes inquiétudes vis-à-vis de l'intelligence artificielle générative: en l'absence de réglementation, une étude de la CISAC prévoit des pertes de l'ordre de 24% pour le secteur musical et de 21% pour l'audiovisuel d'ici à 2028.

### ● Panorama des Industries Culturelles et Créatives 2025

Le 4<sup>e</sup> opus du *Panorama des industries créatives et culturelles* (ICC) en France a été révélé, six ans après la dernière édition en date. L'ADAGP est partenaire de ce Panorama EY / We Are Creative, riche de multiples informations, et notamment d'une enquête auprès de 430 artistes des arts visuels. Il dresse un bilan positif de la filière en France et montre son poids majeur dans l'économie française: les ICC ont généré 102,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2024 et emploient directement 586 000 personnes, auxquelles s'ajoutent 463 000 emplois indirects. Les arts visuels et le patrimoine constituent le premier contributeur de la filière, avec 22,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires et une croissance de 21% entre 2019 et 2024. Ces chiffres cachent cependant de fortes inégalités. Au sein des arts visuels, ce sont les grandes entreprises et institutions — décoration d'intérieur, design, musées — qui dominent largement, tandis que les artistes-auteurs, artisans et indépendants restent en marge, avec un revenu annuel médian de seulement 2 332 euros.

La filière fait face à plusieurs défis: la baisse des subventions publiques locales, la montée en puissance de l'IA générative qui menace le droit d'auteur et réduit les commandes, et une concurrence internationale croissante sur le marché culturel français.

### ● OMPI: proposition de nouvelles exceptions et limitations au droit d'auteur

Au sein de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), plusieurs pays ont mis en avant la nécessité de créer, sous forme d'une nouvelle norme internationale, des exceptions et limitations au droit d'auteur, en faveur des musées, bibliothèques, archives et établissements de recherche afin de permettre un prétendu meilleur accès à leurs collections.

L'ADAGP participe à un groupe de travail composé de membres du Conseil International des Créateurs des Arts Graphiques, Plastiques et Photographiques (CIAGP) afin d'exprimer, auprès de l'OMPI, les inquiétudes que soulève ce projet de nouvelles exceptions au droit d'auteur et mettre en avant les alternatives pour encadrer l'utilisation des œuvres par ces institutions (convention, licence, etc.) et la gestion collective. L'ADAGP souhaite encourager l'accès aux œuvres et aux collections et reconnaît l'importance des musées, bibliothèques et archives dans cette mission, mais rappelle que cela ne doit pas se faire aux dépens du droit des artistes à autoriser ou non l'utilisation de leurs œuvres, et à recevoir les rémunérations appropriées.

# À L'ADAGP

## Hommage à Jean-Marc Gutton

L'ADAGP souhaite rendre hommage à son ancien directeur général, Jean-Marc Gutton, disparu en décembre 2025.

Sous son égide, de 1984 à 2007, et celle de Christiane Ramonbordes, son adjointe, qui lui a ensuite succédé, les fondations contemporaines de l'ADAGP ont été bâties. La transformation de l'association en société civile, la signature des premiers contrats généraux avec les chaînes télévisées, la création des conventions avec les lieux d'exposition, l'établissement de mandats avec les agences photos, ou encore l'inclusion des arts visuels dans la rémunération pour copie privée audiovisuelle puis numérique, sont quelques-unes des avancées qui ont été obtenues sous son impulsion.

Au niveau européen, il a mené la bataille, au sein des organisations continentales European Visual Artists (EVA) et Groupement Européen des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs (GESAC), pour l'harmonisation du droit de suite au sein de l'Union européenne. Sur le plan international, il a grandement contribué au développement du réseau des sociétés sœurs de l'ADAGP. Les artistes et successions d'artistes lui doivent beaucoup, de même que les équipes passées et actuelles de l'ADAGP. Tous saluent en Jean-Marc Gutton un acteur majeur de l'histoire de l'ADAGP.

## Répertoire: nouveaux membres, membres directs et membres représentés à l'international

Du 1<sup>er</sup> juin 2025 au 31 mai 2026, l'ADAGP a accueilli 1780 nouveaux membres et compte à ce jour 23742 membres directs et 266 305 artistes représentés du fait des sociétés sœurs et des agences photo.

## Les travaux des commissions consultatives du répertoire

### Beaux-Arts

Suite à l'appel à candidature organisé entre fin février et début mars 2025, les 12 membres de la commission Beaux-Arts ont été nommés par le Conseil d'administration en avril 2025. Cette nouvelle commission, qui s'adresse aux artistes et aux successions d'artistes dont les pratiques relèvent notamment de la peinture, de la sculpture ou de la performance, s'est réunie pour la première fois en septembre 2025. Elle a été consultée afin de donner son avis sur le *Guide des bonnes pratiques dans la commande publique* et le *Guide des 20 conseils aux plasticiens*. La commission mène actuellement une réflexion sur ses orientations et ses actions à venir.

### Bande dessinée

La commission Bande dessinée a diffusé le calendrier des auteurs et autrices de bande dessinée pour la septième année consécutive. En partenariat avec le Snac BD, ce calendrier a pour but d'informer les auteurs sur des sujets administratifs, juridiques, fiscaux, etc.,

en 12 thématiques illustrées par des dessinateurs et dessinatrices choisis par les membres de la commission. En 2026, le thème du droit d'exposition a été ajouté. Ce sujet a d'ailleurs fait l'objet d'un travail important qui a abouti à la facturation d'expositions de planches de bande dessinée, ce qui n'avait jamais été fait par l'ADAGP. Enfin, une large réflexion sur la gestion, par l'ADAGP, des scénaristes de bande dessinée a eu lieu, avec des décisions en termes d'adhésion et de répartition des droits collectifs et du droit de suite.

### Design - Arts appliqués

La commission Design - Arts appliqués poursuit son cycle de rencontres intitulé Polyvalence donnant chaque semestre carte blanche à un designer afin qu'il présente un projet, entouré de celles et ceux qui y ont contribué. Dix éditions ont déjà eu lieu à l'ADAGP, dont celles dédiées à Ionna Vautrin et ses assises de la cathédrale Notre-Dame de Paris et à Lucile Viaud et son projet de tissage de verre, respectivement en avril et novembre 2025. Ces Polyvalences sont à revoir sur la chaîne YouTube de l'ADAGP. La commission a également renouvelé la bourse Dynamo! pour une quatrième édition, avec quelques modifications dans les critères d'attribution. La nouvelle édition s'adresse dorénavant aux designers en début de carrière souhaitant développer et mettre en œuvre un projet innovant sur le plan sociétal et environnemental, sur un territoire spécifique français. Enfin, la commission souhaite sensibiliser sur les droits d'auteur des designers dans les contrats de commande publique et un guide des bonnes pratiques destiné à tous les commanditaires publics est en cours de rédaction.

### Livre jeunesse

La commission Livre jeunesse a poursuivi en 2025 les actions qu'elle mène afin d'encourager les bonnes pratiques pour l'accueil des auteurs dans les salons et festivals du livre: une troisième campagne de vote auprès des auteurs a été menée pendant l'année pour qu'ils évaluent les manifestations et distinguent celles qui ont les meilleurs usages. À l'issue de la consultation, sept salons et festivals ont reçu le label des auteurs jeunesse pour leurs éditions 2025: «Délires de lire» à Saint-Gervais-la-Forêt; le salon du livre jeunesse du Bouscat; la Fête du livre jeunesse de Villeurbanne; «Croq'lecture» à Magny-en-Vexin; le festival du Livre de jeunesse & de Bande dessinée de Cherbourg-en-Cotentin; «Les jolis mots de mai» à Montauban; le festival du Livre de Mouans-Sartoux. Plusieurs actions de communication les mettront à l'honneur en 2026. Par ailleurs, afin d'explicitier les objectifs du label, une rencontre a été organisée avec la Fédération des salons et fêtes du livre de jeunesse et la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse. Les membres de la commission ont également confié la réalisation d'une troisième affiche illustrant les critères du label à l'autrice Anne Simon, diffusée en 2026. Enfin, l'action de l'ADAGP pour une meilleure rémunération du droit d'exposition et la gestion des droits collectifs a été présentée à la commission de manière détaillée.

## ● Lutte contre les faux et contrefaçons

En 2025, la commission a continué son travail de réflexion sur le phénomène des «galeries éphémères» qui a été mis en lumière par l'affaire «Faussaires 40», procédure judiciaire qui avait abouti en 2024 à la condamnation d'un important réseau de faussaires. Pour alerter sur l'ampleur et les conséquences désastreuses de ce phénomène, la commission a décidé d'organiser avec l'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC) une journée de sensibilisation le 9 juin 2026, prenant la forme d'un colloque intitulé *Faux artistiques: vrais problèmes!*. Le sud-est de la France étant particulièrement ciblé par les réseaux de faussaires, cette journée s'est déroulée à Nice, au musée national Marc Chagall.

## ● Photographie

Pour célébrer le Bicentenaire de la Photographie, la commission Photographie de l'ADAGP a conçu un projet mettant en valeur, auprès des jeunes de 15 à 18 ans, le travail des photographes contemporains issus de la scène artistique française. Le projet prend la forme d'une collection d'une cinquantaine de pastilles vidéo d'une minute, chacune consacrée à une photographie marquante, choisie et commentée par son auteur ou son autrice. Ces interventions permettent de révéler au public les «dessous de l'image»: contexte de prise de vue, intention artistique, processus de création et conditions de production. La sélection mettra en avant des photographes dont les œuvres questionnent et reflètent les enjeux du monde contemporain. Pensé pour toucher un large public, ce projet met en valeur la diversité et les réalités du métier de photographe au XXI<sup>e</sup> siècle, à travers leurs mots.

## Les rencontres à l'ADAGP

### ● Rencontres autour des arts visuels

L'ADAGP accueille très régulièrement dans son auditorium des rencontres et des tables rondes autour des grands sujets qui animent le monde de l'art. *Causeries, Polyvalences, La BD dialogue avec..., Carte blanche Les Apparences, ateliers Gens d'images*, tables rondes initiées par les partenaires de l'ADAGP: de l'art urbain à la bande dessinée, en passant par le design, l'édition d'art et la photographie, toutes les disciplines artistiques y trouvent leur place.

Ainsi, de septembre 2025 à juin 2026, 16 tables rondes où les arts visuels ont été au cœur des échanges se sont tenues dans l'auditorium de l'ADAGP. Une grande partie de ces rencontres est filmée et ensuite visionnable sur la chaîne YouTube de l'ADAGP.

L'ADAGP met également à disposition son auditorium à titre gracieux pour des événements concernant le secteur artistique.

### ● Formations et rencontres adhérents

L'ADAGP organise tous les mois des moments de formation et d'information pour ses adhérents, à travers différents formats: les ADAGP en pratique, les Angles droits, les Ateliers pros et les Ateliers numériques Google x ADAGP. Les ADAGP en pratique sensibilisent les adhérents sur les modalités concrètes de la

gestion de leurs droits et sont dispensés par les services de l'ADAGP. Les Angles droits abordent les notions de base du droit d'auteur et des points plus spécifiques en fonction des disciplines artistiques ciblées par les différents ateliers. Ils sont animés par le service Juridique. Les Ateliers numériques Google x ADAGP sont menés par des formateurs de Google afin d'améliorer les compétences numériques des membres qui le souhaitent. Les Ateliers pros sont construits autour de thématiques ciblées et sont animés par différentes structures culturelles et artistiques.

Entre septembre 2025 et juin 2026, plus de 1400 artistes membres ont ainsi bénéficié de ces moments d'échange en ligne ou en présentiel.

La qualité  
s'obtient par  
Addition,  
l'élégance  
par  
soustraction

The image shows an office environment with a wooden desk, a black office chair with a red seat, and shelves filled with colorful folders. A window in the background shows greenery outside. A large, stylized blue graphic, resembling a thick '@' symbol, is overlaid on the entire scene. The text 'Rapport de gestion' is written in white, sans-serif font across the middle of the image.

# Rapport de gestion

# Exploitation des droits

Éléments demandés au titre de l'article R.321-14, II-alinéas 7 et 9d du CPI

## Perceptions 2025

En 2025, les perceptions sont passées de 57,2 M€ en 2024 à 56,1 M€, en baisse de 1,1 M€ soit -1,9%.

Les principaux faits marquants de l'année 2025 sont :

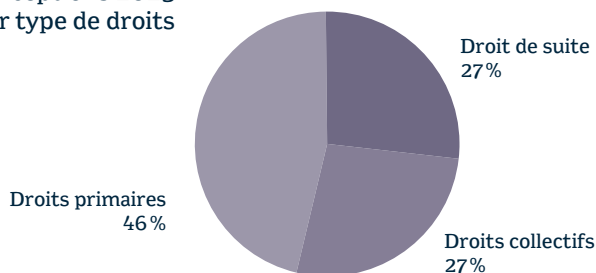
- En France, la forte baisse des collectes audiovisuelles (-1,9 M€ soit -24,9%), ainsi que la poursuite de la baisse des perceptions du droit de suite (-0,5 M€ soit -4,1%), tandis que la rémunération pour copie privée se redresse nettement (+1 M€ soit +13,5%);
- Une forte baisse des perceptions en provenance de l'étranger (-2,1 M€ soit -16,9%).

Les répartitions aux membres, c'est-à-dire l'affectation des droits sur le compte ADAGP des artistes-auteurs ou des ayants droit, ont augmenté de 2,9% et les reversements ont également progressé pour s'établir à 44,8 M€ (+5%).

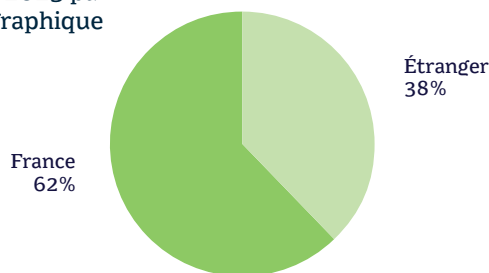
Le taux de prélèvement moyen sur droits a été de 12,5% en 2025, en hausse de 0,7 point par rapport à 2024, où il s'était établi à 11,8%.

Montants en €	2024	2025	Variation en €	Variation en %
<b>DROIT DE SUITE</b>	16 361 357	15 266 562	-1 094 795	-6,7%
France	11 483 037	11 007 380	-475 657	-4,1%
Étranger	4 878 320	4 259 182	-619 138	-12,7%
<b>DROITS DE REPRODUCTION &amp; ASSIMILÉS</b>	23 376 258	24 824 190	1 447 932	6,2%
France	12 535 549	15 023 656	2 488 107	19,8%
Droits primaires:	4 424 172	5 961 884	1 537 713	34,8%
Droits de reproduction - Édition	2 315 691	3 392 375	1 076 684	46,5%
Droits de reproduction - Presse	657 162	554 780	-102 382	-15,6%
Exposition	638 886	747 575	108 690	17,0%
Usages pédagogiques	812 433	1 267 154	454 721	56,0%
Droits collectifs	8 111 378	9 061 772	950 394	11,7%
Étranger	10 840 709	9 800 534	-1 040 175	-9,6%
Droits primaires	3 954 304	3 920 692	-33 612	-0,9%
Droits collectifs et Fonds de soutien	6 886 405	5 879 842	-1 006 563	-14,6%
<b>DROITS DE REPRÉSENTATION</b>	17 456 519	15 998 975	-1 457 544	-8,3%
France	10 239 889	8 724 811	-1 515 078	-14,8%
Télédiffusion et cinéma	7 735 026	5 809 465	-1 925 561	-24,9%
Multimédia	2 504 863	2 915 346	410 484	16,4%
Étranger	7 216 630	7 274 164	57 534	0,8%
Télédiffusion et cinéma	1 121 928	898 930	-222 998	-19,9%
Multimédia	6 094 702	6 375 235	280 532	4,6%
<b>TOTAL DROITS FACTURÉS</b>	57 194 134	56 089 727	-1 104 407	-1,9%

Perceptions 2025 par type de droits



Perceptions 2025 par origine géographique



### Droit de suite

Les perceptions totales, France et étranger, au titre du droit de suite s'élevaient à 15,3 M€, en baisse de -1,1 M€ (-6,7%) par rapport à l'année précédente.

Cette diminution est moins marquée pour les droits France qui diminuent de 4,1% à 11 M€ que pour les droits étrangers qui baissent de 12,9% à 4,2 M€. En France, les perceptions issues des ventes aux enchères, qui représentent 72% des perceptions, ont baissé de 9% tandis que les ventes en galerie (22% des perceptions) ont baissé de 6%. À l'inverse, les ventes de gré à

gré ont progressé de 190% grâce à des ventes privées organisées par les deux plus importantes maisons de ventes. Par ailleurs, les ventes parisiennes qui représentent 81% des collectes, ont baissé de 8% tandis que les ventes hors Paris ont progressé de 17%.

À l'étranger, le droit de suite baisse de 0,6 M€ (-12,9%) du fait principalement d'une baisse importante en provenance de l'Italie (-0,4 M€ soit -32%) et de l'Allemagne (-0,2 M€ soit -27%).



### Droits de reproduction et assimilés

Les perceptions sont en hausse de 1,4 M€ par rapport à 2024, soit +6,2%, pour s'établir en 2025 à 24,8 M€.

Ce résultat découle d'évolutions contrastées puisque les droits français sont en hausse de 2,5 M€ (+19,8%) tandis que les droits étrangers sont en baisse de 1 M€ (-9,6%). Au niveau national, les droits primaires sont en hausse de 1,5 M€ (+34,8%) pour s'établir à 6 M€. Dans le détail, cette progression se décompose comme suit :

- reproduction - édition: +1,1 M€ soit +46,5% par rapport à 2024;
- reproduction - presse: -0,1 M€ soit -15,6% par rapport à 2024;
- droit d'exposition: +0,1 M€ soit +17% par rapport à 2024;
- éducation: +0,5 M€ soit +56% par rapport à 2024.

Les droits de reproduction-édition progressent fortement grâce notamment à un dossier important impliquant de l'intelligence artificielle (+0,3 M€) ainsi qu'à l'issue favorable d'un procès mené par l'ADAGP dans une affaire de faux et contrefaçons (+0,2 M€). À noter également que la facturation auprès des utilisateurs du secteur du luxe a fortement progressé en 2025.

Le droit d'exposition a poursuivi sa progression en 2025 avec 0,7 M€ facturés soit +0,1 M€ (+17%) par rapport à 2024.

Les droits liés aux utilisations pédagogiques progressent essentiellement grâce à la conclusion d'un accord de licence collective étendue avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace (+0,3 M€).

Les droits collectifs, facturés à hauteur de 9,1 M€, se redressent avec une hausse de 1 M€ (+11,7%) du fait des collectes de rémunération pour copie privée. Avec le redressement observé en 2025, il semble que la tendance observée entre 2022 et 2024 - la copie privée avait enregistré une baisse cumulée de 27% du fait de la chute des ventes observée sur le marché de la téléphonie mobile - se soit infléchi.

À l'international, les perceptions sont en baisse de 1 M€ (-8,3%). Dans le détail :

- les droits primaires, qui s'établissent à 3,9 M€, sont quasiment stables (-0,9%);
- les droits collectifs baissent de 1 M€ (-14,6%) et

passent de 6,9 M€ en 2024 à 5,9 M€ en 2025. Cette baisse s'explique principalement par les droits de reprographie et de copie privée en provenance d'Allemagne qui baissent de 0,9 M€. Ces mêmes droits avaient augmenté en 2024 du fait de perceptions exceptionnelles résultant de rattrapages de droits sur les années antérieures.



### Droits de représentation: droits audiovisuels et multimédias

Globalement, les droits de représentation connaissent une baisse de 1,5 M€ (soit -8,3%) passant de 17,5 M€ en 2024 à 16 M€ en 2025.

En France, les droits audiovisuels enregistrent cette année une forte baisse de 1,9 M€ (-24,9%) avec 5,8 M€ facturés. La baisse s'explique de plusieurs façons :

- report de la facturation de certains opérateurs Internet (-0,8 M€);
- régularisation de facturation sur un opérateur Internet en 2024, non renouvelée en 2025 (-0,4 M€);
- annulation de la facturation d'un organisme culturel suite à un litige (-0,3 M€);
- baisse de la facturation pour des réalisations de films et séries (-0,3 M€).

Les droits multimédias connaissent une hausse de 0,4 M€ (+16,4%), en passant de 2,5 M€ en 2024 à 2,9 M€ en 2025. Les sites Internet, de même que l'affichage extérieur et les campagnes de publicité réalisées par les sociétés de l'univers du luxe, sont les produits qui ont le plus progressé.

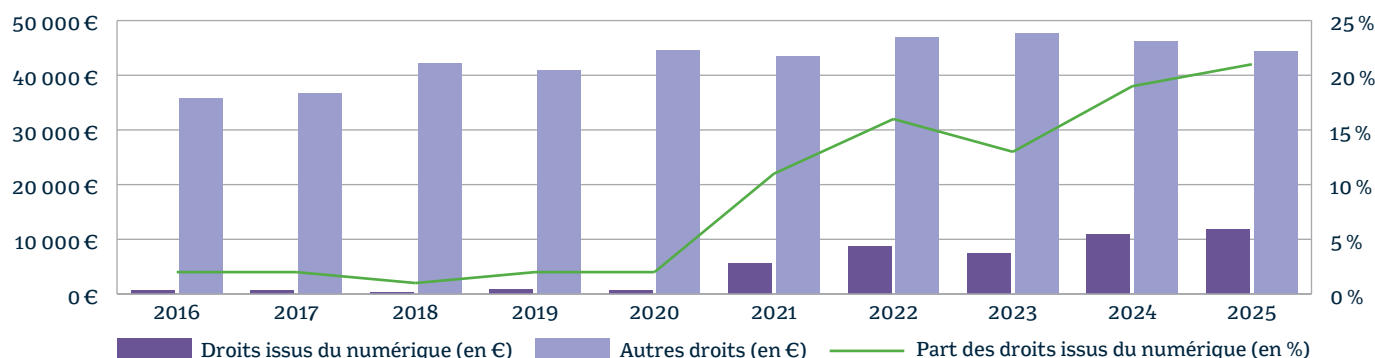
En provenance de l'étranger, les droits de télédiffusion ont diminué de 19,9% pour s'établir à 0,9 M€ contre 1,1 M€ en 2024, tandis que les droits multimédias ont progressé de 4,6%, pour s'établir à 6,4 M€ contre 6,1 M€ en 2024.



### Part des droits issus du numérique par rapport aux autres droits

À la demande de la commission de contrôle des organismes de gestion des droits d'auteur, il est précisé que les perceptions issues du numérique, qui occupent une part croissante des collectes depuis 2021, ont continué de progresser en 2025 avec 11,3 M€ en 2025 contre 10,9 M€ en 2024 (+7,9%). La part du numérique sur l'ensemble des droits en 2025 est de 20%.

Évolution de la part des droits issus du numérique par rapport aux autres droits



## Nombre de refus d'octroyer une autorisation d'exploitation

Éléments demandés au titre de l'article R.324-7, II alinéa 3 du CPI

Il n'y a eu aucun refus d'autorisation sous forme de contrat général en 2025. Concernant les demandes d'exploitations individuelles, 100 d'entre elles ont été refusées durant cette même année. Principales raisons de refus d'autorisation en 2025:

- œuvre modifiée de façon importante (recadrage, surimpression, etc.);
- utilisation de l'œuvre sur certains produits dérivés présentant un caractère dépréciatif ou une qualité de fabrication insuffisante;

- utilisation de l'œuvre pour promouvoir des produits ou services;
- utilisation de l'œuvre en couverture d'un ouvrage auquel l'auteur ou l'ayant droit ne souhaite pas être associé;
- utilisation de l'œuvre dans le cadre d'un projet à caractère politique, religieux ou mettant en scène des actes de violence.

# Répartitions et reversements aux membres

La répartition est l'affectation des droits aux comptes ADAGP des artistes-auteurs et ayants droit. Le reversement consiste à payer ces droits sur le compte bancaire des adhérents.

Les droits répartis se sont élevés à 44,5M€ contre 43,2M€ en 2024 et ont concerné 22 538 membres selon la ventilation suivante:

## Répartitions

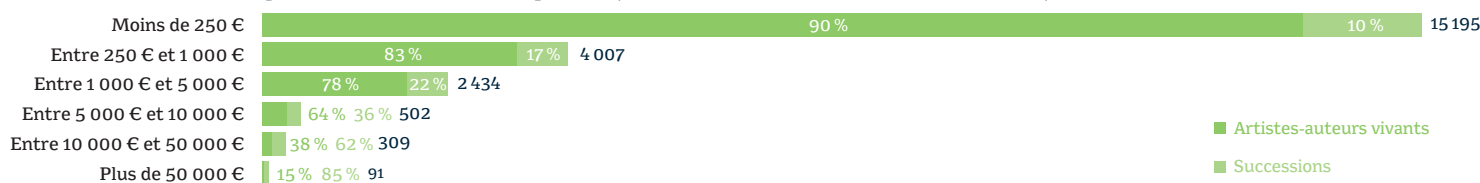
Éléments demandés au titre de l'article R.321-14, II-alinéa 9a du CPI

En 2025, les droits répartis ont augmenté de 2,9 % par rapport à 2024. La hausse en 2024 des perceptions de droits numériques gérés collectivement explique cette augmentation des droits répartis en 2025.

En 2025, le délai moyen de répartition des droits, c'est-à-dire la durée entre la perception des droits et leur affectation sur le compte ADAGP de l'artiste-auteur ou de l'ayant droit, a été de 13 jours, en très légère baisse d'1 jour par rapport à 2024.

Montants en €	2024	2025	Variation en €	Variation en %
<b>DROIT DE SUITE</b>	14 937 756	12 685 648	-2 252 109	-15,1%
France	11 244 363	9 651 135	-1 593 227	-14,2%
Étranger	3 693 394	3 034 512	-658 882	-17,8%
<b>DROITS DE REPRODUCTION &amp; ASSIMILÉS</b>	17 645 226	18 487 444	842 218	4,8%
France	9 322 154	10 120 293	798 139	8,6%
Droits primaires	3 513 685	4 955 224	1 441 539	41,0%
Droits collectifs	5 808 469	5 165 069	-643 400	-11,1%
Étranger	8 323 072	8 367 151	44 080	0,5%
Droits primaires	2 758 151	2 713 137	-45 013	-1,6%
Droits collectifs et Fonds de soutien	5 564 921	5 654 014	89 093	1,6%
<b>DROITS DE REPRÉSENTATION</b>	10 658 676	13 310 259	2 651 583	24,9%
France	7 482 537	8 038 874	556 337	7,4%
Télédiffusion et cinéma	5 571 366	5 805 638	234 272	4,2%
Multimédia	1 911 171	2 233 237	322 066	16,9%
Étranger	3 176 139	5 271 385	2 095 246	66,0%
Télédiffusion et cinéma	985 589	423 410	-562 179	-57,0%
Multimédia	2 190 550	4 847 975	2 657 425	121,3%
<b>TOTAL DROITS RÉPARTIS</b>	43 241 658	44 483 351	1 241 693	2,9%
Sommes affectées à l'Action culturelle	1 805 301	1 983 626	178 325	9,9%
Commissions des sociétés sœurs	2 220 705	1 958 690	-262 015	-11,8%
<b>TOTAL RÉPARTITIONS</b>	47 267 664	48 425 667	1 158 003	2,4%

## Nombre de membres par tranche de droits répartis (détaillé entre artistes-auteurs vivants et successions)



## Reversements

Éléments demandés au titre de l'article R.321-14, II-alinéa 9b du CPI

Par ailleurs, 18 697 membres directs (soit près de 75 % des membres directs contre 68 % en 2024) et 165 027 artistes-auteurs des sociétés sœurs (180 318 en 2024) ont reçu un versement de l'ADAGP en 2025.

Cela représente une hausse de 18,8 % du nombre de membres directs ayant reçu un paiement de la part de l'ADAGP par rapport à 2024.

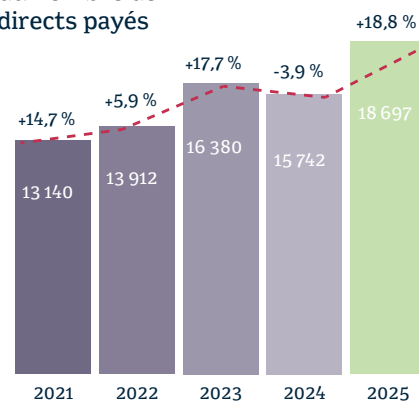
En valeur, les droits nets versés en 2025 représentent un montant global de 44,8 M€ contre 42,7 M€ en 2024 (+5 %). Cette hausse du nombre de membres réglés résulte du recrutement début 2025 d'une personne entièrement dédiée au règlement.

Montants en €	2024	2025	Variation en €	Variation en %
<b>DROIT DE SUITE</b>	15 632 112	13 128 051	-2 504 060	-16,0 %
France	11 725 187	9 957 210	-1 767 977	-15,1 %
Étranger	3 906 925	3 170 841	-736 083	-18,8 %
<b>DROITS DE REPRODUCTION &amp; ASSIMILÉS</b>	17 083 006	18 206 808	1 123 802	6,6 %
France	9 570 949	9 854 500	283 551	3,0 %
Droits primaires	3 807 670	4 698 281	890 612	23,4 %
Droits collectifs	5 763 279	5 156 218	-607 061	-10,5 %
Étranger	7 512 057	8 352 309	840 252	11,2 %
Droits primaires	2 280 630	3 139 545	858 915	37,7 %
Droits collectifs et Fonds de soutien	5 231 427	5 212 764	-18 663	-0,4 %
<b>DROITS DE REPRÉSENTATION</b>	9 943 804	13 456 359	3 512 555	35,3 %
France	7 261 565	8 155 505	893 940	12,3 %
Télédiffusion et cinéma	5 352 279	5 854 601	502 321	9,4 %
Multimédia	1 909 286	2 300 904	391 618	20,5 %
Étranger	2 682 239	5 300 854	2 618 616	97,6 %
Télédiffusion et cinéma	638 795	764 652	125 857	19,7 %
Multimédia	2 043 443	4 536 202	2 492 759	122,0 %
<b>TOTAL DROITS VERSÉS</b>	42 658 922	44 791 218	2 132 297	5,0 %

Le versement aux artistes-auteurs et ayants droit dont la somme des droits est supérieure à 15 € s'effectue à minima tous les ans en novembre/décembre, après répartition d'une grande partie des droits gérés collectivement. Sur demande, les membres peuvent également recevoir leurs droits trimestriellement ou même, dans certains cas, au coup par coup.

En 2025, le délai moyen entre la répartition des droits et leur versement a été de 51 jours, en hausse de 7 jours par rapport à 2024.

## Évolution du nombre de membres directs payés



# Droits perçus mais non encore répartis

Éléments demandés au titre de l'article R.321-14, II-alinéa 9° du CPI

	Année	Montants en €
<b>DROIT DE SUITE</b>		<b>689 259</b>
	2021	53 737
	2022	10 009
	2023	4 433
	2024	128 847
	2025	492 233
<b>DROITS DE REPRODUCTION &amp; ASSIMILÉS</b>		<b>8 280 760</b>
<b>Droits primaires</b>		<b>1 555 891</b>
	2022	6 258
	2023	210 429
	2024	69 174
	2025	1 270 030
<b>Droits collectifs et Fonds de soutien</b>		<b>6 724 869</b>
	Avant 2021	135 891
	2021	109 810
	2022	313 155
	2023	368 955
	2024	599 395
	2025	5 197 663
<b>DROITS DE REPRÉSENTATION</b>		<b>10 234 358</b>
<b>Télédiffusion et cinéma</b>		<b>4 550 478</b>
	Avant 2021	299 733
	2021	135 821
	2022	202 301
	2023	421 187
	2024	132 453
	2025	3 358 983
<b>Multimédia</b>		<b>5 683 880</b>
	Avant 2021	16 352
	2021	24 130
	2022	97 296
	2023	104 993
	2024	183 978
	2025	5 257 131
<b>DROITS PERÇUS NON RÉPARTIS</b>		<b>19 204 377</b>

Les droits perçus mais non encore répartis antérieurs à 2024 correspondent aux réserves mises en place lors de la répartition et qui sont liquidées à la fin du délai légal de prescription. Pour le droit de suite, les droits antérieurs à 2025 correspondent principalement à des droits étrangers issus de licences collectives étendues.

# Droits répartis mais non encore versés

Éléments demandés au titre de l'article R.321-14, II-alinéa 9f du CPI

	Année	Montants en €
<b>DROIT DE SUITE</b>		<b>3 038 123</b>
	Avant 2021	157 434
	2021	164 424
	2022	186 204
	2023	175 400
	2024	283 484
	2025	2 071 177
<b>DROITS DE REPRODUCTION &amp; ASSIMILÉS</b>		<b>3 329 484</b>
<b>Droits primaires</b>		<b>1 481 574</b>
	Avant 2021	56 548
	2021	56 913
	2022	77 191
	2023	66 734
	2024	135 314
	2025	1 088 873
<b>Droits collectifs et Fonds de soutien</b>		<b>1 847 910</b>
	Avant 2021	388 279
	2021	173 655
	2022	159 965
	2023	316 582
	2024	375 390
	2025	434 038
<b>DROITS DE REPRÉSENTATION</b>		<b>2 236 817</b>
<b>Télédiffusion et cinéma</b>		<b>1 298 583</b>
	Avant 2021	113 878
	2021	76 738
	2022	71 694
	2023	275 882
	2024	530 240
	2025	230 151
<b>Multimédia</b>		<b>938 235</b>
	Avant 2021	25 219
	2021	28 646
	2022	49 729
	2023	72 498
	2024	136 076
	2025	626 066
<b>DROITS RÉPARTIS MAIS NON PERÇUS</b>		<b>8 604 425</b>

## Motifs du non respect des délais de versement

Éléments demandés au titre de l'article R.321-14, II-alinéa 9g du CPI

Un versement des droits aux artistes-auteurs et ayants droit dans un délai supérieur à celui prévu à l'article L. 324-12 (9 mois à compter de la fin de l'année de perception) peut arriver dans les cas suivants:

- décès d'un artiste-auteur ou ayant droit entraînant un décalage dans le versement des droits, le temps que la situation successorale soit régularisée;
- blocage ou difficulté d'établissement du mécanisme de répartition des droits entre ayants droit;
- retard dans l'envoi par les artistes-auteurs et ayants droit, résidant à l'étranger, de leur attestation de résidence fiscale;
- modification de coordonnées bancaires non communiquée par l'adhérent.

# Sommes non répartissables

Éléments demandés au titre de l'article R.321-14, II-alinéa 9h du CPI

Les sommes non répartissables sont celles qui ne peuvent pas être réparties aux artistes-auteurs (ni à leurs ayants droit), en raison notamment du manque d'information permettant leur identification ou leur localisation.

Ces sommes dont les caractéristiques ont été définies à l'article 20, alinéas 3 et 4 des statuts de l'ADAGP, peuvent être de deux ordres:

- les sommes relevant de l'article L 324-17 alinéa 2 du code de la propriété intellectuelle, soit « la totalité des sommes perçues en application des articles L. 122-10, L. 132-20-1, L. 214-1, L. 217-2 et L. 311-1 et qui n'ont pu être réparties soit en application des conventions internationales auxquelles la France est partie, soit parce que leurs destinataires n'ont pas pu être identifiés ou retrouvés avant l'expiration du délai prévu à l'article L. 324-16 », sont destinées à l'action culturelle. Ces sommes sont dénommées sommes irrépartissables ;
- les sommes qui ne peuvent être réparties du fait, en particulier, des prescriptions acquises, autres que celles visées au paragraphe ci-dessus, pourront être affectées au fonds de la société. Ces sommes sont dénommées sommes irréversibles.

## Sommes irrépartissables

Selon l'article L 324-17 du Code de la propriété intellectuelle, les sommes irrépartissables sont dédiées à l'action culturelle, c'est-à-dire des actions « d'aide à la création, au développement de l'éducation artistique et culturelle et à des actions de formation des artistes ».

Tous les ans, un état des lieux des sommes irrépartissables figure dans les comptes arrêtés par le conseil d'administration puis soumis à l'assemblée générale pour validation, conformément à l'alinéa 3 de l'article 20 des statuts de l'ADAGP.

En 2025, le montant des sommes irrépartissables s'est élevé à 210122€. Ce montant sera affecté aux ressources de l'action culturelle de l'année 2026.

## Sommes irréversibles

La loi n'impose aucune affectation obligatoire des sommes non réparties autre que les sommes irrépartissables. En conséquence, et selon les statuts de l'ADAGP, ces sommes irréversibles peuvent être affectées « en tout ou partie, aux fonds de la société, conformément à la politique générale d'utilisation des sommes non répartissables décidée par l'assemblée générale ».

Tous les ans, un état des lieux des sommes irréversibles figure dans les comptes arrêtés par le conseil d'administration puis soumis à l'assemblée générale d'octobre pour validation, conformément à l'alinéa 4 de l'article 20 des statuts de l'ADAGP.

En 2025, le montant des sommes irréversibles s'est élevé à 129 884€ et a été affecté en totalité aux fonds de la société.

# Coût de la gestion des droits

Éléments demandés au titre de l'article R.321-14, II-alinéa 8 du CPI

Montants en €	Frais			Perceptions	% du coût de gestion/ perceptions
	directs	indirects	total		
DROIT DE SUITE	431 094	1 595 242	2 026 336	15 266 562	13,3%
DROITS DE REPRODUCTION & ASSIMILÉS	1 016 140	2 377 921	3 394 061	22 756 850	14,9%
DROITS DE REPRÉSENTATION	840 658	1 671 774	2 512 432	15 998 975	15,7%
Télédiffusion et cinéma	455 069	700 977	1 156 046	6 708 395	17,2%
Multimédia	385 589	970 796	1 356 386	9 290 581	14,6%
ACTION CULTURELLE	353 387	173 766	527 153	2 067 340	25,5%
<b>TOTAL</b>	<b>2 641 279</b>	<b>5 818 703</b>	<b>8 459 982</b>	<b>56 089 727</b>	
Prélèvement sur droits (sans les produits financiers)					14,3%
Prélèvement sur droits (avec les produits financiers)					12,5%

## Méthode d'attribution des coûts directs et indirects

Les charges qui sont directement affectées à une catégorie de droits sont les suivantes:

- frais de personnel;
- répartition d'une partie des honoraires d'avocats;
- répartition d'une partie des charges de gestion;
- les créances irrécouvrables ont été affectées par type de droits.

Les coûts indirects ont été attribués sur la base de la quote-part des perceptions de chaque type de droit.

Les coûts directs représentent ainsi 2 641 279 € et les coûts indirects 5 818 703 €.

## Coût de gestion de l'action culturelle

Le coût de gestion de l'action culturelle calculé par rapport aux perceptions issues de la rémunération de copie privée pour 2025 s'établit à 25,5% (contre 29,6% en 2024).

Cette baisse du taux du coût de gestion de l'action culturelle s'explique par une diminution des frais de gestion de 2,6% dans un contexte d'augmentation de 13,3% des perceptions de copie privée.

	Exercice 2025	Exercice 2024	Var. €	Var. %
Frais directs	353 387 €	351 916 €	1 471 €	0,4%
Frais indirects	173 766 €	189 246 €	-15 480 €	-8,2%
<b>Total</b>	<b>527 153 €</b>	<b>541 161 €</b>	<b>-14 009 €</b>	<b>-2,6%</b>

Les frais directs, qui correspondent essentiellement à des frais de personnel, sont restés stables entre 2024 et 2025 tandis que les frais indirects, qui correspondent à une quote-part de frais généraux, ont diminué de 8,2%.

# Financement de l'ADAGP

## Prélèvements sur droits

Les prélèvements sur droits, c'est-à-dire le pourcentage prélevé sur les droits perçus, permettent à l'ADAGP de couvrir en grande partie les frais de fonctionnement. Ils sont encadrés par les articles 20 et 32 des statuts de l'ADAGP et font l'objet d'une approbation du conseil d'administration.

Les droits perçus en 2025 ont permis de dégager un montant total de prélèvements sur droits de 7030183€. Ces prélèvements, ainsi que les produits issus des placements financiers, les reprises sur provisions et les autres produits, permettent de couvrir les charges de l'ADAGP.

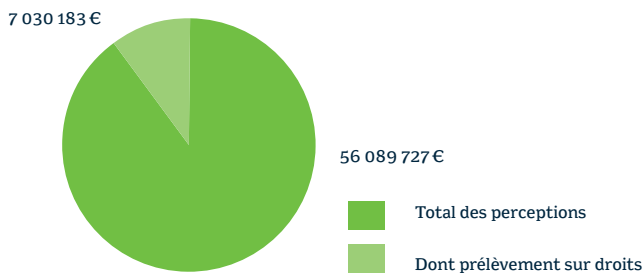
## Détail des taux de prélèvements sur droits

Éléments demandés au titre de l'article R.321-14, II-alinéa 10 du CPI

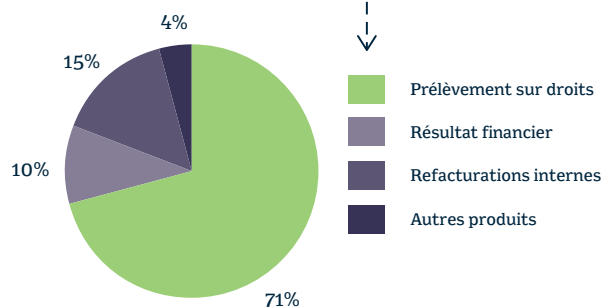
En 2025, sur le territoire français, pour les membres directs de l'ADAGP, les taux de prélèvement sur les droits perçus ont été les suivants:

- Droit de prêt en bibliothèque: 3 %
- Contrat de commande, droit d'exposition: 10 %
- Fonds de soutien: 13 %
- Catalogues de vente: 15 %
- Copie privée, droits de reprographie, usages pédagogiques: 16 %
- Droit de suite: 16 %
- Autres droits France (dont droit de reproduction, multimédia, audiovisuel, etc.): 20 %

Les perceptions : 56 089 727 €



Les produits : 9 957 858 €



Les produits de gestion, constitués à 71% du prélèvement sur droits, financent de façon équilibrée les charges de gestion.

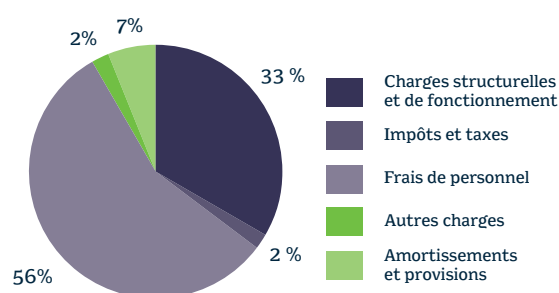
Le taux de prélèvement moyen sur droits a été de 12,5% en 2025, contre 11,8% en 2024 soit une hausse de 0,7 point.

N. B.: les droits perçus hors de France par l'intermédiaire d'organismes de gestion de droits étrangers font l'objet d'un prélèvement par ces mêmes organismes dont le taux est généralement compris entre 20 et 25%.

## Montant des recettes résultant de l'investissement des perceptions

Les investissements des revenus prennent la forme de placements financiers qui ont dégagé 1009082€ en 2025 (contre 836721€ en 2024). Les recettes résultant de l'investissement des revenus provenant des sommes dédiées à l'action culturelle mais non encore utilisées seront affectées à l'action culturelle de l'année suivante. Les autres recettes résultant de l'investissement des revenus provenant de l'exploitation sont affectées aux fonds de la société, et ce aux fins de diminuer les prélèvements statutaires, et bénéficier ainsi à l'ensemble des associés, conformément à la décision de l'assemblée générale dans les proportions déterminées chaque année par le conseil d'administration.

Les charges : 9 956 604 €



La différence entre produits et charges constitue le résultat net qui s'élève en 2025 à 1254€.

# Relations avec les autres organismes de gestion collective

Éléments demandés au titre de l'article R.321-14, II-alinéa 10 du CPI

Les tableaux ci-dessous récapitulent l'ensemble des droits perçus de la part d'autres organismes de gestion collective (OGC), des droits versés par l'ADAGP à d'autres organismes de gestion collective et les prélèvements statutaires afférents. Aucune autre déduction n'est effectuée par l'ADAGP sur l'ensemble de ces sommes.

## Montant des sommes perçues des autres organismes de gestion collective

2025	Droits bruts en €
<b>DROIT DE SUITE</b>	<b>4 247 486</b>
OGC étrangers	4 247 486
<b>DROITS DE REPRODUCTION</b>	<b>4 299 694</b>
AVA	952 123
CFC	73 005
OGC étrangers	3 274 567
<b>DROITS COLLECTIFS</b>	<b>10 390 189</b>
AVA	1 127 698
CFC	56 985
Copie France	7 106 873
SDRM	615 074
Sofia	154 955
OGC étrangers	1 328 604
<b>TÉLÉDIFFUSION</b>	<b>5 703 544</b>
SACD	4 631 481
Sacem	163 373
SCAM	13 062
SDRM	4 979
OGC étrangers	890 649
<b>MULTIMÉDIA</b>	<b>821 369</b>
Sacem	173 129
SAIF	1 180
SCAM	1
OGC étrangers	647 059
<b>TOTAL</b>	<b>25 462 283</b>

## Prélèvement statutaire sur les sommes perçues des autres organismes de gestion collective

2025	Prélèvements sur droits en €
<b>DROIT DE SUITE</b>	<b>425 067</b>
OGC étrangers	425 067
<b>DROITS DE REPRODUCTION</b>	<b>475 630</b>
AVA	172 365
CFC	14 601
OGC étrangers	288 664
<b>DROITS COLLECTIFS</b>	<b>1 391 653</b>
AVA	197 338
CFC	10 992
Copie France	907 823
SDRM	77 129
Sofia	4 641
OGC étrangers	193 729
<b>TÉLÉDIFFUSION</b>	<b>1 067 803</b>
SACD	926 296
Sacem	32 675
SCAM	2 611
SDRM	996
OGC étrangers	105 225
<b>MULTIMÉDIA</b>	<b>91 838</b>
Sacem	34 626
SAIF	236
SCAM	0
OGC étrangers	56 976
<b>TOTAL</b>	<b>3 451 991</b>

## Montant des sommes versées à d'autres organismes de gestion collective

2025	Droits nets en €
<b>DROIT DE SUITE</b>	<b>1 991 774</b>
SCAM	3 279
OGC étrangers	1 988 495
<b>DROITS DE REPRODUCTION</b>	<b>1 229 018</b>
SACD	86
SAIF	2 171
SCAM	70
OGC ÉTRANGERS	1 226 691
<b>DROITS COLLECTIFS &amp; FONDS DE SOUTIEN</b>	<b>2 133 532</b>
SACD	16
SAIF	860 385
SCAM	79 818
OGC ÉTRANGERS	1 193 313
<b>TÉLÉDIFFUSION</b>	<b>987 020</b>
SACD	81
SAIF	183
SCAM	245
OGC ÉTRANGERS	986 511
<b>MULTIMÉDIA</b>	<b>2 451 443</b>
SAIF	406 156
SCAM	38 178
OGC étrangers	2 007 109
<b>TOTAL</b>	<b>8 792 787</b>

## Prélèvement statutaire sur les sommes versées à d'autres organismes de gestion collective

2025	Retenue sur droits en €
<b>DROIT DE SUITE</b>	<b>458 875</b>
SCAM	698
OGC étrangers	458 177
<b>DROITS DE REPRODUCTION</b>	<b>457 363</b>
SACD	37
SAIF	274
SCAM	30
OGC ÉTRANGERS	457 023
<b>DROITS COLLECTIFS &amp; FONDS DE SOUTIEN</b>	<b>55 650</b>
SACD	7
SAIF	17 034
SCAM	1 626
OGC ÉTRANGERS	36 983
<b>TÉLÉDIFFUSION</b>	<b>235 924</b>
SACD	35
SAIF	78
SCAM	105
OGC ÉTRANGERS	235 707
<b>MULTIMÉDIA</b>	<b>491 051</b>
SAIF	197
SCAM	0
OGC étrangers	490 853
<b>TOTAL</b>	<b>1 698 863</b>

# Rémunération de la gouvernance en 2025

Éléments demandés au titre de l'article R.321-14, II-alinéa 6 du CPI

Total des rémunérations (dont les droits d'auteur)  
perçues de la Société:

- CA: conseil d'administration
- CS: commission de surveillance
- DG: directrice générale

Moins de 1000 €:

- Rémy ARON (CS) dont 400 € d'indemnités
- Anaïd DEREBEYAN (CS) dont 800 € d'indemnités
- Alain GALET (CS) dont 700 € d'indemnités
- Jennifer ORHÉLYS-BRUGET (CS) dont 0 € d'indemnités

Entre 1000 et 10000 €:

- Diane ARQUES (CS) dont 1700 € d'indemnités
- Alix DELMAS (CA) dont 4450 € d'indemnités
- Marie DÉSERT (CA) dont 1300 € d'indemnités
- Rebecca DIGNE (CA) dont 2500 € d'indemnités
- Marc JEANCLOS (CA) dont 5900 € d'indemnités

Entre 10000 et 50000 €:

- Jean-Michel ALBEROLA (CA) dont 1500 € d'indemnités
- Hervé DI ROSA (CA) dont 2000 € d'indemnités
- Elizabeth GAROUSTE (CA) dont 1600 € d'indemnités
- Sylvie HUERRE (CA) dont 3100 € d'indemnités
- Christian JACCARD (CA) dont 1000 € d'indemnités
- Dorothee de MONFREID (CA) dont 5524 € d'indemnités
- Antoine SCHNECK (CA) dont 5700 € d'indemnités
- Gustave de STAËL (CA) dont 600 € d'indemnités
- Elodie-Anne TÉLÉMAQUE (CS) dont 1000 € d'indemnités

Entre 50000 et 100000 €:

- Daniel BUREN (CA) dont 200 € d'indemnités

Entre 100000 et 250000 €:

- Stéphanie BUSUTTIL-JANSSEN (CA) dont 2500 € d'indemnités
- Marie-Anne FERRY-FALL (DG)
- Meret MEYER (CA) dont 2200 € d'indemnités

Entre 250000 Euros et 1000000 €:

- Joan PUNYET MIRÓ pour la succession Miró (CA) dont 3250 € d'indemnités

Au-delà de 1000000 €:

- Néant

# États financiers

Éléments demandés au titre de l'article R.321-14, II-alinéa 1 du CPI

## Bilan 2025

Le total du bilan 2025 s'élève à 47900462 €, en hausse de 2,7% par rapport à 2024.

À l'actif, l'actif immobilisé est en hausse de 793480 €, soit +36,7 %, en raison des investissements réalisés en 2025 pour l'Atelier de la rue de Rennes et l'acquisition de nouveaux serveurs informatiques.

L'actif circulant augmente de 462884 € (+1%) passant de 44497737 € à 44942622 €. Cette hausse est liée à l'augmentation des créances sur les utilisateurs dans un contexte de baisse des perceptions.

Dans le détail:

- Le montant des créances sur les utilisateurs augmente de 1093191 €, soit +10,4%. La hausse s'explique par une dégradation du ratio d'encaissement des créances sur les utilisateurs, résultant principalement de deux litiges en cours de résolution.
- Les autres créances, qui augmentent de 845732 € soit +92,2 %, concernent principalement:
  - le poste débiteurs divers (+281738 €) constitué pour l'essentiel de retenue à la source sur droits en attente d'affectation sur les comptes des adhérents;
  - le poste fournisseurs - avoirs à recevoir (+502043 €) qui renvoie principalement à des régularisations de facturation de droits de reproduction (compensées au passif par des avoirs à établir).
- Les titres de placement sont en hausse de 555213 € en raison d'un placement complémentaire réalisé en mai.
- Enfin, les disponibilités sont en baisse de 7025944 € du fait du placement financier réalisé et également en raison de la baisse des perceptions.

Au passif, les capitaux propres de la société ont progressé de 1,9%, passant de 1431093 € en 2024 à 1458179 € en 2025. Le capital souscrit (parts sociales des associés) connaît, lui, une augmentation de 6,6%, en phase avec l'augmentation du nombre d'adhérents.

Les dettes augmentent de 1223280 € (+2,7%) du fait principalement de:

- L'augmentation des dettes fiscales de 486580 €, principalement en raison de la mise en place de la retenue à la source sur les droits versés aux sociétés sœurs étrangères.
- La hausse des avoirs à établir de 654960 €, en contrepartie de la hausse des avoirs à recevoir constatée à l'actif.

Il est à noter que la dette vis-à-vis des auteurs est en baisse de 594881 €. Cette baisse de 1,8% est à relier à celle des perceptions dans un contexte de hausse des règlements.

Bilan actif au 31/12/2025

Montants en €	Brut	Amort. prov	Exercice 2025 net	Exercice 2024 net	Variation en €	Variation en %
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>						
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	3 474 901	2 841 869	633 032	609 957	23 075	3,8%
Logiciels	1 465 149	1 337 721	127 429	138 186	-10 757	-7,8%
Logiciels créés	2 009 751	1 504 148	505 603	450 971	54 632	12,1%
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	20 800	-20 800	-100,0%
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	3 982 857	1 881 522	2 101 334	1 330 952	770 382	57,9%
Agencements, installations	2 556 764	1 062 529	1 494 235	970 625	523 610	53,9%
Matériel bureau/informatique	1 013 434	625 013	388 421	28 588	359 833	1258,7%
Mobilier	412 659	193 980	218 678	110 512	108 166	97,9%
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	221 227	-221 227	-100,0%
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	223 471	0	223 472	223 449	23	0,0%
Dépôts et cautionnements	220 463	0	220 463	220 440	23	0,0%
Autres titres immobilisés	3 009	0	3 009	3 009	0	0,0%
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>	7 681 228	4 723 391	2 957 837	2 164 357	793 480	36,7%
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
<b>CRÉANCES</b>	11 926 672	291 436	11 635 235	10 542 044	1 093 191	10,4%
Éditeurs, diffuseurs	3 541 802	236 984	3 304 818	2 608 214	696 604	26,7%
Sociétés sœurs	0	0	0	113	-113	-100,0%
Maisons de ventes, galeries	1 939 345	54 452	1 884 892	1 583 344	301 548	19,0%
Factures à établir (1)	6 445 525	0	6 445 525	6 350 372	95 153	1,5%
<b>AUTRES CRÉANCES</b>	1 762 941	0	1 762 941	917 209	845 732	92,2%
Personnel	0	0	0	0	0	
Organismes sociaux	32 019	0	32 019	12 892	19 127	148,4%
État	207 381	0	207 381	164 556	42 825	26,0%
Débiteurs divers	678 003	0	678 003	396 265	281 738	71,1%
<b>FOURNISSEURS: AVOIR À RECEVOIR ET ACOMPTES</b>	845 538	0	845 538	343 495	502 043	146,2%
<b>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>	226 096	0	226 096	231 403	-5 307	-2,3%
<b>VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT</b>	25 235 479	0	25 235 479	19 680 266	5 555 213	28,2%
<b>DISPONIBILITÉS</b>	6 082 872	0	6 082 872	13 108 816	-7 025 944	-53,6%
BNP PARIBAS (parts sociales)	102 496	0	102 496	102 669	-173	-0,2%
BNP PARIBAS (compte courant)	1 091 012	0	1 091 012	2 871 134	-1 780 122	-62,0%
BANQUE POPULAIRE (compte courant)	118 185	0	118 185	118 592	-407	-0,3%
BNP PARIBAS (compte sur Livret)	4 741 416	0	4 741 416	9 986 870	-5 245 454	-52,5%
BANQUE POPULAIRE (compte sur Livret)	27 941	0	27 941	27 632	309	1,1%
Caisses	1 822	0	1 822	1 920	-98	-5,1%
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	45 234 059	291 435	44 942 622	44 479 737	462 884	1%
<b>TOTAL DE L'ACTIF (I + II)</b>	52 915 289	5 014 828	47 900 462	46 644 095	1 256 367	2,7%
(1) Droits 2025 facturés en 2026 non encaissés	6 288 972					
Autres créances	156 553					
Total	6 445 525					

Bilan passif au 31/12/2025

Montants en €	Exercice 2025 net	Exercice 2024 net	Variation en €	Variation en %
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital souscrit	417 135	391 303	25 832	6,6%
Réserves	1 039 790	1 038 609	1 182	0,1%
Résultat de l'exercice	1 254	1 182	72	6,1%
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)</b>	<b>1 458 179</b>	<b>1 431 093</b>	<b>27 086</b>	<b>1,9%</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)</b>	<b>80 000</b>	<b>74 000</b>	<b>6 000</b>	<b>8,1%</b>
<b>DETTES</b>				
<b>EMPRUNTS AUPRÈS DES ETS CRÉDIT</b>	<b>1 331</b>	<b>1 063</b>	<b>267</b>	<b>25,2%</b>
Intérêts courus	1 331	1 063	267	25,2%
<b>DETTES FOURNISSEURS &amp; COMPTES RATTACHÉS</b>	<b>38 404 536</b>	<b>38 545 188</b>	<b>-140 652</b>	<b>-0,4%</b>
Fournisseurs	536 647	401 239	135 408	33,7%
Membres (1)	32 275 416	32 870 297	-594 881	-1,8%
Factures non parvenues (2)	5 592 473	5 273 652	318 821	6,0%
<b>DETTES FISCALES &amp; SOCIALES</b>	<b>2 816 256</b>	<b>2 422 087</b>	<b>394 169</b>	<b>16,3%</b>
Personnel	689 395	705 379	-15 985	-2,3%
Dettes sociales	851 641	928 067	-76 426	-8,2%
Dettes fiscales	1 275 221	788 641	486 580	61,7%
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>5 060 059</b>	<b>4 070 538</b>	<b>989 521</b>	<b>24,3%</b>
Créditeurs divers	962	962	0	0,0%
Divers, charges à payer	7 348	13 500	-6 152	-45,6%
Action culturelle	3 398 758	3 166 610	232 148	7,3%
Droits irréversibles	261 564	131 679	129 884	98,6%
Chèques non encaissés associés	257 382	264 123	-6 741	-2,6%
Clients acomptes versés	138 520	153 097	-14 577	-9,5%
Clients avoirs à établir	995 526	340 566	654 960	192,3%
<b>PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>	<b>80 101</b>	<b>100 126</b>	<b>-20 025</b>	<b>-20,0%</b>
<b>TOTAL DETTES (III)</b>	<b>46 362 282</b>	<b>45 139 002</b>	<b>1 223 280</b>	<b>2,7%</b>
<b>TOTAL DU PASSIF (I + II + III)</b>	<b>47 900 462</b>	<b>46 644 095</b>	<b>1 256 367</b>	<b>2,7%</b>
(1) Droits facturés non encaissés	4 466 614	3 576 547	890 067	24,9%
Droits encaissés non répartis	19 204 377	18 941 133	263 244	1,4%
Droits répartis à reverser	8 604 425	10 352 617	-1 748 192	-16,9%
Total	32 275 416	32 870 297	-594 881	-1,8%
(2) Dont droits N facturés en N+1 (non encaissés)	5 166 341	4 942 196	224 145	4,5%

# Compte de résultat 2025

## Produits (prélèvement sur droits)

Le montant des prélèvements sur droits s'élève à 7030183€ contre 6730530€ en 2024 (+4,5%). Cette évolution n'est pas proportionnelle à celle des perceptions car la baisse de 1,9% des droits facturés en 2025 porte sur les droits étrangers dont les taux de rémunération sont faibles tandis que les droits de reproduction, qui sont les plus rémunérateurs, ont fortement progressé.

La production immobilisée (259785€) correspond aux développements informatiques réalisés en interne.

Il est à noter que les transferts de charges n'apparaissent plus dans les produits. Ces transferts, qui s'élevaient à 1538120€ en 2024, correspondaient aux charges refacturées à l'action culturelle, au Fonds de soutien et à la CISAC (projet AIR). Ils sont désormais comptabilisés en déduction des charges d'exploitation, à hauteur de 1496621€ pour 2025. Cette nouvelle méthode de comptabilisation est établie conformément au règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont diminué de 972307€ (-10,3%), en passant de 9432288€ en 2024 à 8459981€ en 2025.

Comme expliqué dans le point précédent, en raison d'une nouvelle méthode de comptabilisation des charges refacturables, un montant total de 1496621€ a été annulé des charges d'exploitation de l'année 2025.

Corrigé de ces annulations techniques, les charges s'établissent à 9956604€ et nous constatons une hausse de 524316€ des charges entre 2024 et 2025 (+5,6%).

Dans le détail, cette évolution s'analyse de la façon suivante:

### a) Charges structurelles et de fonctionnement

Les charges structurelles augmentent de 353435€ (+20,1%) et passent de 1761743€ en 2024 à 2115178€ en 2025 du fait principalement du loyer et de l'achat de fournitures et petits équipements pour les nouveaux locaux de la rue de Rennes (+270 K€), de la hausse contractuelle en année 6 du loyer de la rue Duguay-Trouin (+43 K€), et des hausses de frais informatiques (+80 K€).

Les charges de fonctionnement sont en hausse de 142440€ (+13,22%), passant de 1077348€ en 2024 à 1219788€ en 2025. Cette hausse est notamment imputable aux dépenses de relations publiques et aux frais de missions/réceptions du fait de la soirée Révélation qui n'avait pas eu lieu en 2024 (+60 K€), à des frais de résiliation avec certains opérateurs internet, à la hausse des frais postaux (+60 K€) et à l'augmentation des cotisations auprès d'une organisation professionnelle (+20 K€).

### b) Impôts et taxes

Les charges d'impôts et taxes sont stables (+1,5%) passant de 184328€ en 2024 à 187069€ en 2025.

### c) Frais de personnel

Les frais de personnel représentent cette année 55,7% des charges d'exploitation. Ils sont en baisse de 79071€ (-1,4%) et passent de 5625718€ en 2024 à 5546647€ en 2025. Cette diminution s'explique, malgré la création nette d'un poste en CDI, par une enveloppe de primes aux salariés exceptionnellement élevée en 2024 et revenue à la normale en 2025.

### d) Autres charges, dotations aux amortissements et aux provisions

Les autres charges sont en légère baisse de 2990€ (-1,3%) passant de 233256€ en 2024 à 230266€ en 2025. Cette évolution quasi stable masque une hausse des indemnités de défraiement versées dans le cadre de l'action culturelle (+24 K€) compensée par une baisse des redevances de droits d'auteur réglées par l'ADAGP du fait de la suppression fin 2024 de l'activité de banque d'images.

Les dotations aux amortissements augmentent de 107241€ (+26,1%), passant de 410469€ en 2024 à 517710€ en 2025. Cette hausse correspond à l'amortissement des travaux réalisés dans les nouveaux locaux de la rue de Rennes ainsi qu'à l'amortissement des nouveaux serveurs informatiques acquis en 2025.

Les dotations aux provisions sont stables (+0,4%) entre 2024 et 2025. Elles concernent les provisions sur risques de non recouvrement de créance ainsi qu'un litige RH.

## Compte de résultat au 31/12/2025

Montants en €	Exercice 2025 net	Exercice 2024 net	Variation en €	Variation en %
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
<b>DROIT DE SUITE</b>	1 829 136	1 761 413	67 723	3,8%
France	1 401 693	1 356 502	45 190	3,3%
Étranger	427 443	404 911	22 533	5,6%
<b>DROITS DE REPRODUCTION</b>	2 719 673	2 380 927	338 746	14,2%
France	1 632 438	1 046 117	586 321	56,0%
Droits primaires	685 408	374 556	310 852	83,0%
Droits collectifs	947 030	671 561	275 469	41,0%
Étranger	1 087 235	1 334 810	-247 575	-18,5%
Droits primaires	410 138	454 846	-44 709	-9,8%
Droits collectifs et Fonds de soutien	677 098	879 964	-202 866	-23,1%
<b>DROITS DE REPRÉSENTATION</b>	2 481 374	2 588 190	-106 816	-4,1%
France	1 257 925	1 399 707	-141 782	-10,1%
Télédiffusion et cinéma	968 772	1 093 427	-124 655	-11,4%
Multimédia	289 153	306 280	-17 127	-5,6%
Étranger	1 223 449	1 188 483	34 966	2,9%
Télédiffusion et cinéma	107 710	123 086	-15 376	-12,5%
Multimédia	1 115 740	1 065 398	50 342	4,7%
<b>PRÉLÈVEMENTS SUR DROITS (I)</b>	7 030 183	6 730 530	299 653	4,5%
<b>AUTRES PRODUITS (II)</b>	317 142	215 287	101 855	47,3%
Production immobilisée	259 785	213 670	46 114	21,6%
Autres produits	57 357	1 616	55 741	3448,3%
<b>REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS (III)</b>	105 104	1 637 892	-1 532 788	-93,6%
<b>PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES (IV)</b>	0	0	0	
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (V = I + II + III + IV)</b>	7 452 429	8 583 709	-1 131 280	-13,2%

## Compte de résultat au 31/12/2025 (suite)

	Exercice 2025	Annulations de Charges	Exercice 2025 corrigé	Exercice 2024	Variation en €	Variation en %
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>						
<b>CHARGES STRUCTURELLES</b>	1 519 842	595 335	2 115 178	1 761 743	353 435	20,1%
Fournitures, petits équipements	90 757	42 723	133 480	135 991	-2 511	-1,8%
Fournitures administratives	21 033	5 567	26 600	24 803	1 797	7,2%
Sous-traitance diverse	328 710	327 687	656 397	563 782	92 615	16,4%
Loyers et charges locatives	881 411	194 542	1 075 953	809 046	266 907	33,0%
Entretien et assurances	197 930	24 817	222 747	228 121	-5 374	-2,4%
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	1 014 781	205 007	1 219 788	1 077 348	142 440	13,2%
Frais d'études, documentation, séminaires	52 653	8 486	61 139	58 023	3 116	5,4%
Publicité, relations publiques	117 040	49 115	166 155	152 786	13 369	8,8%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	276 770	39 145	315 915	324 825	-8 910	-2,7%
Déplacement, missions, réceptions, dons, cadeaux	114 329	51 295	165 624	112 804	52 820	46,8%
Affranchissements et porteurs	94 478	17 476	111 954	101 939	10 016	9,8%
Téléphone, fax, lignes informatiques	217 400	28 402	245 802	207 769	38 033	18,3%
Frais sur effets et commissions bancaires	28 227	2 150	30 377	25 943	4 434	17,1%
Cotisations	113 884	8 938	122 822	93 260	29 562	31,7%
<b>IMPÔTS, TAXES, VERSEMENTS ASSIMILÉS</b>	170 272	16 796	187 069	184 328	2 741	1,5%
Taxe d'apprentissage	0	0	0	0	0	
Contribution économique territoriale	29 078	2 106	31 184	29 326	1 858	6,3%
Autres impôts	78 759	9 934	88 693	96 778	-8 085	-8,4%
Formation professionnelle	62 435	4 756	67 192	58 223	8 968	15,4%
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	5 094 235	452 412	5 546 647	5 625 718	-79 071	-1,4%
Salaires	3 501 961	313 530	3 815 491	3 886 010	-70 519	-1,8%
Cotisations sociales	1 592 274	138 882	1 731 156	1 739 707	-8 552	-0,5%
<b>AUTRES CHARGES</b>	51 953	178 312	230 266	233 256	-2 990	-1,3%
Redevances diverses	24 061	77 562	101 623	125 937	-24 315	-19,3%
Indemnités de défraiement	26 600	100 750	127 350	102 950	24 400	23,7%
Charges diverses de gestion courante	561		561	1 661	-1 100	-66,2%
Créances irrécouvrables	732		732	2 708	-1 976	-73,0%
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>	468 952	48 758	517 710	410 469	107 241	26,1%
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	139 946	0	139 946	139 426	520	0,4%
<b>VALEUR COMPTABLE DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES CÉDÉES</b>	0	0	0	0	0	
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (VI)</b>	8 459 981	1 496 621	9 956 604	9 432 288	524 316	5,6%
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (VII = V-VI)</b>	-1 007 552		-1 007 552	-848 579	-158 973	18,7%

## Compte de résultat au 31/12/2025 (suite)

Montants en €	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation en €	Variation en %
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1 009 120</b>	<b>836 766</b>	<b>172 355</b>	<b>20,6%</b>
Intérêts et produits assimilés	1 009 082	836 721	172 361	20,6%
Différences positives de change	38	44	-6	-14,5%
Produits des cessions des immobilisations financières	0	0	0	
Produits nets sur cession de VMP et d'instruments de trésorerie	0	0	0	
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>314</b>	<b>2 590</b>	<b>-2 276</b>	<b>-87,9%</b>
Intérêts et charges assimilées	0	0	0	
Différences négatives de change	314	2 590	-2 276	-87,9%
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	0	0	0	
<b>RÉSULTAT FINANCIER (VIII)</b>	<b>1 008 806</b>	<b>834 176</b>	<b>174 630</b>	<b>20,9%</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>0</b>	<b>24 120</b>	<b>-24 120</b>	<b>-100,0%</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0</b>	<b>8 535</b>	<b>-8 535</b>	<b>-100,0%</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (IX)</b>	<b>0</b>	<b>15 585</b>	<b>-15 585</b>	<b>-100,0%</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (X = VII + VIII + IX)</b>	<b>1 254</b>	<b>1 182</b>	<b>72</b>	<b>6,1%</b>

● **Résultat de l'exercice****Résultat d'exploitation**

Au total, le résultat d'exploitation diminue de 18,7% en passant de -848 579€ en 2024 à -1 007 552€ en 2025.

**Résultat financier**

Le résultat financier s'établit à 1 008 806€ en forte hausse de 174 630€ (+20,9%) qui résulte de la politique active de gestion de la trésorerie dans un contexte de taux d'intérêt élevés.

**Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel est nul en 2025 car le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 prévoit une nouvelle présentation du résultat exceptionnel. Ainsi, sur l'exercice 2025, certaines opérations qui, avant l'entrée en vigueur du nouveau règlement, auraient été comptabilisées en produits exceptionnels ont été enregistrées dans les produits d'exploitation. Ces opérations s'élèvent à 65 800 euros.

**Résultat de l'exercice**

Le résultat de l'exercice 2025 est de 1 254€, cet équilibre étant conforme au but non lucratif de la société.

● **Taux de prélèvement pour frais de gestion**

En 2025, le taux de prélèvement moyen sur droits a été de 12,5%, en hausse de 0,7 point par rapport à 2024, où il s'établissait à 11,8%.

# Annexe aux comptes : Règles et méthodes comptables

## Référentiel comptable

Les comptes au 31 décembre 2025 ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce (articles L123-12 à L123-28), du PCG 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014, ainsi que du règlement ANC N°2014-03 du 05/06/2014 modifié par le règlement ANC N° 2022-06 du 04/11/2022, et enfin des règlements du Comité de la réglementation comptable (CRC).

Les règles et méthodes ci-après ont été appliquées dans le respect des règles de prudence, conformément aux principes suivants :

- continuité de l'exploitation ;
- prudence dans l'évaluation des pertes ;
- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements de méthodes d'évaluation ou de présentation indiqués ci-après.

## Changement de méthode comptable (modernisation des états financiers)

Le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 prévoit de nouvelles dispositions qui portent notamment sur :

- la suppression de la technique des transferts de charges ;
- une nouvelle présentation du résultat exceptionnel.

L'application de ce référentiel n'a pas eu d'impact sur le montant du résultat et sur celui des fonds propres de l'ADAGP. Il a conduit la société à reclasser certains éléments de poste à poste dans les différentes rubriques des états financiers selon la nomenclature du nouveau règlement.

Dans ce cadre, l'ADAGP a procédé en 2025 aux changements suivants :

1. Suppression de la technique des transferts de charges au 01/01/2025. Le crédit du compte 791 est remplacé par le crédit du compte de classe 6 approprié.

Sur l'exercice 2025, cette modernisation se traduit par 1496 621€ de charges en moins qui étaient auparavant en transferts de charges.

Sur l'exercice 2024, cela se traduit par un reclassement des transferts de charges en reprise sur amortissements, dépréciations et provisions.

Poste (données en €)	31/12/2024	31/12/2024
	Retraitées en présentation	Publiées
Reprises provisions	0	1 637 892
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 637 892	0

2. Nouvelle présentation du résultat exceptionnel : sur l'exercice 2025, certaines opérations qui, avant l'entrée en vigueur du nouveau règlement, auraient été comptabilisées en produits exceptionnels ont été enregistrées dans les produits d'exploitation. Ces opérations s'élèvent à 65 800 euros.

## Immobilisations incorporelles et corporelles

### Immobilisations incorporelles

Les valeurs incorporelles immobilisées ont été évaluées à leur coût d'acquisition et correspondent à :

- l'espace adhérent pour 86 816 € ;
- la banque d'images pour 51 543 € ;
- Portfolio (carte de visite numérique) pour 20 800 € ;
- le site web adagp.fr pour 194 579 € ;
- la plateforme pour postuler aux bourses 48 000 € ;
- outils de réservation (pour l'Atelier) pour 32 150 € ;
- le logiciel de gestion SIGEDAV ainsi que son développement réalisé par la société pour 3 015 369 € dont 227 635 € au titre de 2025 ;
- les autres logiciels pour 25 644 €.

Ces éléments incorporels sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise, à savoir sur 5 ou 6 ans.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Conformément à la réglementation comptable sur les actifs et aux mesures de simplification mises en place pour les petites et moyennes entreprises, la société a choisi de maintenir des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les méthodes d'amortissement retenues sont les suivantes :

	Durée	Méthode
Installations générales et aménagements divers	10 et 20 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3, 5, 8 et 10 ans	Linéaire & Dégressive
Mobilier	3 et 10 ans	Linéaire

●  
**Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

●  
**Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances (hors procédures de règlement/liquidation judiciaires provisionnées à 100 %) sont dépréciées à partir de 90 jours de retard de paiement selon le barème suivant :

À partir de	90 jours	180 jours	360 jours
Taux de dépréciation	25 %	50 %	75 %

Droits irréversibles: au terme du délai de 5 ans prévu à l'article L. 324-16 du code de la propriété intellectuelle, les droits qui ne peuvent être répartis ou reversés sont, sur décision du gérant prise avec l'accord du conseil d'administration, affectés en tout ou partie aux fonds de la société (article 20, paragraphe 4 des statuts), conformément à la politique générale d'utilisation des sommes non répartissables décidée par l'assemblée générale.

●  
**Opérations en devises**

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

●  
**Indemnités de départ à la retraite**

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31 décembre 2025 pour un montant total de 357 680 €. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2008, la société a souscrit un contrat collectif d'assurance sur la vie au titre des

indemnités de fin de carrière. Le capital acquis au 31 décembre 2025 s'élève à 153 388 €.

Le différentiel de 204 292 € n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation mais d'une mention en engagements hors bilan (page 24).

Le montant mentionné en engagements hors bilan est déterminé à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel, de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite, déduction faite de la prime versée sur le contrat d'assurance.

La méthode retenue dans le cadre de cette étude est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme). Elle retient comme base de salaire, le salaire moyen rétabli de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Cette méthode est définie par la norme comptable IAS N°19 révisée (norme européenne). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle. Cette méthode consiste à :

- évaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprises ;
- proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle.

●  
**Éléments postérieurs à la clôture**

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.



Atelier  
droit des artistes  
Annexes  
au rapport  
de gestion

# Attestation du commissaire aux comptes sur le rapport de transparence



**Attestation du commissaire aux comptes sur les informations prévues aux 1<sup>o</sup>, 7<sup>o</sup> à 10<sup>o</sup> du II et du III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle communiquées dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code pour l'exercice clos le 31 décembre 2025**

**ADAGP**

Société Civile à capital variable  
11, rue Duguay-Trouin  
75006 Paris

**Exercice clos le 31 décembre 2025**

**Grant Thornton**

SA d'Expertise Comptable et  
de Commissariat aux Comptes  
au capital de 2 271 184 €  
inscrite au tableau de l'Ordre de la région  
Paris Ile de France et membre de la Compagnie  
régionale de Versailles et du Centre  
29 rue du Pont  
92200 Neuilly Sur Seine

Attestation du commissaire aux comptes sur les informations prévues aux 1°, 7° et 10° du II et III de l'article R. 321.14 du code de la propriété intellectuelle communiquées dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

ADAGP

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée générale de la société ADAGP,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, et en application des articles L. 326-8 et R. 321-14 IV du code de la propriété intellectuelle, nous avons établi la présente attestation sur les informations prévues aux 1°, 7° et 10° du II et III de l'article R. 321-14 du même code communiquées dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L.326-1 dudit code pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre conseil d'administration à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Les méthodes et principales hypothèses utilisées pour établir ces informations sont précisées dans le rapport de transparence. Il nous appartient d'attester ces informations.

Il ne nous appartient pas en revanche de remettre en cause les hypothèses retenues par la direction de votre société.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnelles applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination de ces informations. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaire au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- prendre connaissance des procédures mises en place par votre société pour produire les informations prévues aux 1°, 7° et 10° du II et III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle données dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code ;
- effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- vérifier la concordance de ces informations avec vos données de gestion ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des informations produites ;
- apprécier si ces informations sont présentées de manière sincère.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations prévues aux 1°, 7° et 10° du II et III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle figurant dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code.

La présente attestation tient lieu de rapport spécial au sens des articles L. 326-8 et R. 321-14 IV du code de la propriété intellectuelle.

Cette attestation est établie à votre demande dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Neuilly-sur-Seine, le 17 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes

**Grant Thornton**

**Membre français de Grant Thornton International**



Christophe Bonte  
Associé

# Affectations des sommes en fin d'exercice

(Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2017-07 du 1er décembre 2017 relatif à l'harmonisation des règles comptables et de présentation des documents de synthèse des OGC)

NATURE des rémunérations	DROITS à affecter aux comptes tiers-individuels au 31/12/2024 (1)	PERCEPTIONS de l'exercice (2)	PRÉLÈVEMENTS sur droits (3)	PRÉLÈVEMENTS pour commission société-sœurs (4)	MONTANTS affectés (art. 324-17) aux actions culturelles (5)	MONTANTS affectés aux œuvres sociales (6)	DROITS affectés au comptes tiers-individuels (7)	DROITS à affecter aux comptes tiers-individuels au 31/12/2025 (8)=(1+2)-(3+4+5+6+7)
Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droits:								
- Droits de Reproduction		15 502 094 €	1 709 342 €	883 483 €			13 114 995 €	
- Droits audiovisuels		5 733 200 €	978 288 €	108 026 €			5 870 841 €	
- Droits multimédias		9 290 581 €	1 404 892 €	137 088 €			7 081 211 €	
- Droit de suite		15 266 562 €	1 829 136 €	686 601 €			12 685 648 €	
Sous-total	21 180 430 €	45 792 438 €	5 921 658 €	1 815 198 €			38 752 695 €	20 483 316 €
Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi:								
- Art. L. 122-10 (reprographie)	497 227 €	1 036 126 €	144 489 €	6 764 €			927 815 €	454 286 €
- Art. L. 132-20-110 (retransmission par câble)	2 049 €	975 194 €	98 194 €	49 898 €			358 207 €	470 945 €
- Art. L. 311-1 (copie privée)	5 178 219 €	8 285 970 €	865 842 €	86 831 €	2 045 633 €		4 444 634 €	6 021 250 €
<b>TOTAL</b>	<b>26 857 926 €</b>	<b>56 089 727 €</b>	<b>7 030 183 €</b>	<b>1 958 690 €</b>	<b>2 045 633 €</b>		<b>44 483 351 €</b>	<b>27 429 796 €</b>

# Délais de paiement Factures non réglées à la date de clôture

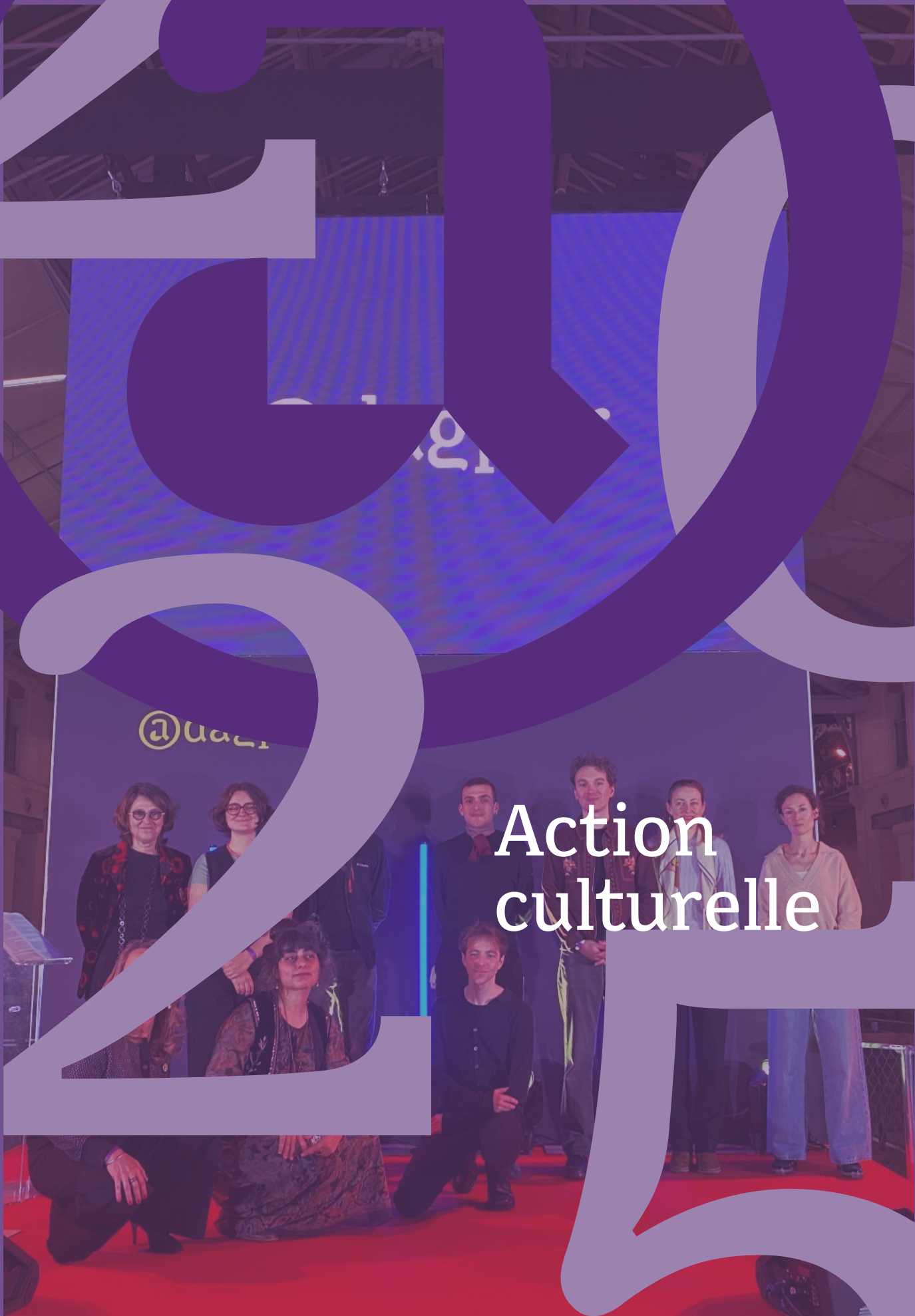
Tableau prévu à l'article D.441-4-I du Code de commerce)

Article D. 441 I- 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu											Article D. 441 I- 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu			
	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 Jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>														
Nombre de factures concernées	106						6	516				1 270		
Montant total des factures concernées H.T.	262 774 €	50 358 €	5 474 €			55 832 €		1 894 159 €	316 068 €	117 638 €		3 460 524 €		
Pourcentage du montant total des achats H.T. de l'exercice	5,62 %	1,08 %	0,12 %			1,19 %		3,38 %	0,56 %	0,21 %		6,17 %		
Pourcentage du chiffre d'affaires H.T. de l'exercice														
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>														
Nombre des factures exclues														
Montant total des factures exclues														
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)</b>														
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : échéance sur les factures										Délais légaux : échéance 30 jours date facture			

# Délais de paiement Factures ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

(Tableau prévu à l'article D.441-4-II du Code de commerce)

Article D. 441 - II.: Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice				Article D. 441 - II.: Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice							
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 Jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>											
Nombre cumulé de factures concernées	1 023				628	7 006					3 365
Montant cumulé des factures concernées H.T.	2 784 320 €	1 512 833 €	50 601 €	380 €	6 134 €	42 472 990 €	7 985 423 €	1 356 159 €	728 052 €	536 363 €	10 605 997 €
Pourcentage du montant total H.T. des factures reçues dans l'année	59,58 %	32,37 %	1,08 %	0,01 %	0,13 %						
Pourcentage du montant total H.T. des factures émises dans l'année					33,60 %	74,80 %	14,06 %	2,39 %	1,28 %	0,94 %	18,68 %
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>											
Nombre des factures exclues											
Montant total des factures exclues											
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)</b>											
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels: échéance sur les factures										Délais légaux: échéance 30 jours date facture



# Action culturelle

# Orientations de l'Action culturelle 2025

Éléments demandés au titre de l'article R.321-14, III du CPI

Le budget consacré à l'action culturelle en 2025 s'est élevé à 1 883 690 €, soit une baisse de 16 % par rapport à 2024 (-350 000 €), après une diminution déjà marquée de 24 % entre 2023 et 2024. Dans ce contexte contraint, l'ADAGP a déployé une action culturelle d'un montant total de 1 465 240 €.

Les demandes de soutien étant en constante augmentation alors que les ressources pour y répondre sont, ces dernières années, en forte diminution, l'ADAGP a mis en place en 2025 une rotation de 3 ans des structures bénéficiaires des aides afin de pouvoir répondre aux nouvelles demandes.

Ces restrictions ont conduit à des arbitrages, articulés autour de plusieurs orientations majeures :

- Maintien des aides directes aux artistes ;
- Arrêt ou réduction de certains programmes de l'ADAGP ;
- Renforcement des actions de formation et d'information.

Enfin, l'année 2025 a été marquée par un renforcement du soutien de l'ADAGP en régions et de sa présence sur les territoires ultramarins.

## Renforcement des actions de formation et d'information

Les redéploiements opérés ont permis d'accompagner des programmes dédiés à la formation et à l'information (tels que le programme Compagnonnage de la Fabrique Pola, HACNUM, les rencontres professionnelles organisées par le réseau LUX, le programme Pro Pulse de Seize Mille, Emb'ARK du Tiers-Lieux en Bigorre, le tour des résidences organisé par Arts en résidence ou encore le programme d'accompagnement et d'information des artistes auteurs d'a.c.b - art contemporain en Bretagne). Ces actions, dédiées à la professionnalisation et à la structuration du secteur, sont essentielles pour le secteur des arts visuels, caractérisé par une forte précarité et une pluriactivité importante.

## Maintien des aides directes aux artistes

Dans un contexte de fragilisation économique accrue des artistes, l'ADAGP a fait le choix de préserver ses dispositifs de soutien direct. Elle a ainsi poursuivi son accompagnement des projets et des créations à un niveau équivalent à celui de 2024, afin de ne pas accentuer les difficultés rencontrées par les artistes. Ainsi, les bourses de recherche et de création (telles que Fanzine, Stampa, Atomes crochus, Création vidéo, Arcane, Transverse, la bourse de l'ENSP Arles), les bourses de diffusion (Collection Monographie, Ekphrasis), les résidences (Prisme à la Cité internationale des arts, « Laine et Création » à la Casa de Velázquez, une résidence BD à Angoulême et à la Villa Médicis), les prix (les Révélation, le prix Népce Gens d'images, le prix Photographies & Sciences) et les dispositifs pour contribuer au rayonnement des artistes de la scène française à l'étranger (bourses Connexion France et Connexion Internationale, Étant donnés) ont été maintenus.

## Arrêt ou baisse de certains programmes

La diminution des ressources disponibles a conduit à mettre fin à certains dispositifs (ADAGP Images, ElaineAlain, Atelier A, le programme Suite avec le Cnap) et à en réduire d'autres (Culture(s) de demain, le dispositif « La vie devant soi », Dynamo!), afin de rééquilibrer l'ensemble des interventions.

# Ressources et affectations 2025

	Montants en €
<b>RESSOURCES (I)</b>	<b>1 883 691</b>
Quart Copie Privée	1 674 370 €
Irrépartissables (article L324-17 du CPI)	241 625 €
Produits financiers	39 528 €
Report du solde de l'Action culturelle de l'année précédente	455 320 €
Frais de fonctionnement	-527 153 €
<b>AFFECTATIONS (II)</b>	<b>1 464 750</b>
<b>AIDES À LA CRÉATION (1)</b>	<b>1 212 833 €</b>
<b>Manifestations culturelles et promotion des œuvres (A)</b>	<b>1 144 533 €</b>
<b>Multirépertoires</b>	<b>503 887 €</b>
Les Révélations	167 097 €
Bourse Collection Monographie 2025	108 767 €
Bourse Connexion France	31 511 €
Bourse Connexion Internationale	31 011 €
Bourse Ekphrasis	21 979 €
Bourse Atomes Crochus	18 004 €
Bourse ADAGP & Bétonsalon (ex Villa Vassilieff)	15 000 €
Bourse Connexion France - éditions précédentes	15 000 €
Étant donnés	15 000 €
Bourse Arcane en partenariat avec la SGDL	14 555 €
Bourse Fanzines	12 758 €
Bourse Stampa	10 544 €
Bourse « L'atelier des artistes en exil » (aa-e)	9 000 €
Résidence Cultures Proches (anciennement Vagabondages 932)	6 000 €
Résidence Prisme avec la Cité internationale des arts	5 581 €
Commission Lutte contre les faux et contrefaçons	5 350 €
Trampoline	5 000 €
Bourse Connexion Internationale - éditions précédentes	5 000 €
Portfolio numérique	3 467 €
ElaineAlain	3 263 €
<b>Beaux-Arts</b>	<b>189 550 €</b>
Prix Marcel Duchamp - l'ADIAF	20 000 €
100% L'EXPO	12 000 €
Salon (Made Anywhere) (ex MAD)	12 000 €
AWARE	12 000 €
Salon d'Automne	9 000 €
Salon de la Société Nationale des Beaux-Arts	9 000 €
Réalités nouvelles	9 000 €
Comparaisons	9 000 €
Solid'art - Secours populaire	7 200 €
Salon du dessin et de la peinture à l'eau	4 800 €
Biennale des arts visuels - Wave	4 800 €
Commission Beaux-Arts	4 450 €

	Montants en €
Exposition d'artistes à la MABA (Fondation des Artistes)	4 400 €
Platform - Réseau des Frac	4 000 €
Printemps de l'Art Contemporain	3 600 €
Figuration Critique	3 600 €
Artcité	3 600 €
Salon de Versailles	3 600 €
Salon de la Société des Artistes du Val-de-Marne	3 600 €
Festival Mozin'Arts - La Fabrique des illusions	3 600 €
Salon des Artistes Orléanais	3 600 €
Puls'art	3 600 €
Biennale 109	3 600 €
Colloque Art et Territoires - Maison des Artistes	3 000 €
Salon de sculpture « Terre & Flamme »	2 000 €
La Villa Belleville	2 000 €
50° NORD - 3° EST	2 000 €
Macparis	2 000 €
RDV d'art	2 000 €
Itinéraires-art contemporain	2 000 €
Courants d'arts	2 000 €
Pop Women Festival	2 000 €
Le Grand Baz'Art	2 000 €
L'Art Month 2025 - Le Cercle de l'Art	2 000 €
Multiples - Les Moyens du bord	2 000 €
Les Ateliers du Vent - Terrier, Deter	1 500 €
Juxtapoz - exposition <i>L'objet que vous tenez</i>	900 €
La condition publique - exposition <i>Oiseaux de nuit</i>	900 €
Artistes en résidence - exposition <i>Water Marks</i>	900 €
Exposition du collectif Bonus	900 €
Exposition Les Petites Écuries - Les Factotum	900 €
CSS@CWB   Carré sur Seine au Centre Wallonie-Bruxelles	900 €
FRAC Occitanie Montpellier - exposition <i>Comme un western</i>	900 €
Confluences - Fructôse	900 €
Arrêt sur images - exposition <i>Le paysage est un mythe</i>	900 €
La Filature - exposition <i>Histoire de famille</i>	900 €
<b>Photographie</b>	<b>183 362 €</b>
Les Rencontres d'Arles	23 087 €
LE BAL	22 500 €
Bourse Transverse	15 773 €
Action culturelle de la commission Photographie	15 667 €
Le Prix Niépce (Association Gens d'Images)	12 580 €
Résidence Elles & Cité	10 000 €
UPP	10 000 €
Bourse IA organisée par l'ENSP	10 000 €
Prix Photographie et Science	8 506 €

	Montants en €
Les Filles de la Photo	7 500 €
Signatures Photographies - exposition et édition pour leur 15 ans	5 000 €
Photo Saint-Germain	3 600 €
Polycopies	3 600 €
MYOP in Arles - les 20 ans de l'agence	3 600 €
L'Événement Photographique - Nouvel Observatoire Photographique du Grand est	3 600 €
Présence(s) photographie	3 600 €
Rencontres organisées par Diagonal	3 000 €
Les femmes s'exposent	2 550 €
Festival Photo La Gacilly	2 000 €
Urbi Orbi	2 000 €
La Quinzaine photographique nantaise	2 000 €
Biennale de l'Image Tangible	2 000 €
On Stage Photography - festival de photographie et des arts de la scène	2 000 €
Autres directions - Festival Zoom Photo	2 000 €
Les Boutographies	900 €
Itinéraires des photographes voyageurs	900 €
FOTOHAUS	900 €
26 <sup>e</sup> Rencontres Photographiques du Pays de Lorient - le Lieu de la Photographie	900 €
Trapèze - exposition <i>L'orée de soi</i>	900 €
Le mois de la photo - Lumière d'Encre	900 €
Chambre 07	900 €
Biennale de la Photographie d'Uzès	900 €
<b>Bande dessinée, dessin d'illustration et livre jeunesse</b>	<b>156 558 €</b>
Action culturelle de la commission Livre jeunesse	15 836 €
Action culturelle de la commission Bande dessinée	13 691 €
Charte des auteurs et des illustrateurs Jeunesse	12 000 €
Festival de la bande dessinée - Quai des Bulles	12 000 €
La Ligue des auteurs professionnels	10 000 €
Snac BD	10 000 €
Résidence BD à Angoulême et à la Villa Médicis	4 931 €
Formula Bula	4 800 €
bd BOUM	4 800 €
Maison des auteurs de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image	4 800 €
Salon lauréat de la campagne lancé par la commission Livre jeunesse	4 000 €
Escale du livre	3 600 €
Lyon BD Festival	3 600 €
Salon SoBD	3 600 €
Festival Gribouillis	3 600 €
Rendez-vous de la bande dessinée d'Amiens	3 600 €

	Montants en €
Festival BD de Colomiers	3 600 €
Fanzines ! Festival	3 600 €
Webtoon Café - Guide à destination des auteurs et autrices de Webtoon	3 000 €
Colloque Midi-Minuit - Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse	3 000 €
2 <sup>e</sup> Rencontres nationales du Club 99 - Fédération des festivals BD et arts associés	3 000 €
Sevrier BD	2 000 €
Festival Interplanétaire de Bande Dessinée de Reims	2 000 €
Les Rencontres Chaland	2 000 €
Rencontres de la Bande Dessinée et de l'Illustration - BD à Bastia	2 000 €
Festival À 2 bulles - Niort en Bulles	2 000 €
23 <sup>e</sup> festival du livre jeunesse Occitanie	2 000 €
Festival Fumetti	2 000 €
Les Rencontres brestoises de la bande dessinée - Brest en bulle	2 000 €
Festival BD des Volcans et des Bulles - BD Lezoux	2 000 €
Schilick on carnet	1 500 €
Festival BD de Perros-Guirec	1 000 €
Vingtième DEGRÉ - Festival de dessin de presse et d'humour	900 €
Sore ton livre	900 €
Les Estivales de l'Illustration - association Lires	900 €
Rêves d'Océans	900 €
Le Grand Atelier #2 - Un autre monde	900 €
4 <sup>e</sup> Rencontre Bande Dessinée et Écologie - Filière Granite	500 €
<b>Installations - Performances - Vidéos</b>	<b>44 911 €</b>
Exposition du CENTQUATRE-PARIS	22 500 €
Le Fresnoy - Exposition <i>Panorama</i>	12 000 €
Bourse Création Vidéo	9 511 €
Festival Perform	900 €
<b>Design et métiers d'art</b>	<b>53 365 €</b>
Bourse Dynamo ! - Action culturelle de la commission Design - Arts Appliqués	15 839 €
ENSAD - design des territoires	12 000 €
AFD	10 000 €
Résidence « Laine & Création » ADAGP x la Casa Velázquez x Mobilier national	6 976 €
Biennale internationale du design graphique - Le Signe	3 600 €
Moly Sabata	2 250 €
Bruit contemporain - cuisson événement	900 €
ARCADE design à la campagne® - Paysages alimentaires	900 €
CHABRAM <sup>2</sup>	900 €

	Montants en €
<b>Art urbain</b>	<b>12 900 €</b>
Festival Bien Urbain - art dans (et avec) l'espace public	12 000 €
In Cité - La Fourmi-e	900 €
<b>Aides à la formation et actions d'informations (B)</b>	<b>68 300 €</b>
Artagon	11 250 €
Programme Compagnonnage - la Fabrique Pola	10 000 €
HACNUM - Réseau national des arts hybrides et cultures numériques	5 000 €
Réseau LUX - rencontres professionnelles	5 000 €
Formation Profession Artiste organisée par BBB Centre d'Art	5 000 €
Central Vapeur PRO	4 400 €
Association française de développement des centres d'art contemporain (d.c.a)	4 000 €
40mcube - GENERATOR	4 000 €
Le tour des résidences - Arts en résidence	3 000 €
Emb'ARK - Tiers-Lieux en Bigorre	3 000 €
La malterie	2 550 €
AC//RA	2 550 €
Pro Pulse - Seize Mille	2 500 €
Programme d'accompagnement et d'information des artistes auteurs d'a.c.b	2 250 €
Formation BD de l'Hippocampe	2 000 €
Convention Symev	1 350 €
ANECF (Association Nationale des Élèves Commissaires-Priseurs)	450 €
<b>ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (2)</b>	<b>251 917 €</b>
Dispositif Culture(s) de demain	180 809 €
Bourse Appels d'air	21 000 €
La Source Garouste - La Guéroulde	15 000 €
La vie devant soi	12 000 €
Orange Rouge	7 500 €
Un artiste à l'École	5 308 €
<i>Lire et s'éveiller ensemble</i> de la Petite Bibliothèque Ronde	4 000 €
L'école de la Dune - La Maison des Rivages	3 000 €
La Tête Dans les Images - Guyane française	2 500 €
L'école du regard - Image Temps	800 €
<b>SOLDE DÉFINITIF (I-II)</b>	<b>418 941 €</b>

# Carte des actions culturelles en 2025

## BRETAGNE

Festival In Cité - La Fourmi-e - Finistère et Côtes-d'Armor  
Festival Quai des Bulles - Saint-Malo  
Festival Photo La Gacilly  
Generator - 40mcube - Rennes  
Rêves d'Océans - Clohars-Carnoët  
Salon Terre & Flamme - Chantepie  
Festival BD de Perros-Guirec  
Les Ateliers du Vent - Rennes

Les Rencontres brestoises de la bande dessinée - Brest en Bulle a.c.b - art contemporain en Bretagne - Rennes  
Rencontres photographiques du Pays de Lorient  
Un autre monde - Clohars-Carnoët  
Association Filière Granite - la Trinité, Plouha

## PAYS DE LA LOIRE

Quinzaine photographique nantaise (La) - Nantes  
Festival Fumetti - Nantes

Association Bonus - Nantes  
Les Petites Écuries / Les Factotum - Nantes

## NOUVELLE-AQUITAINE

Arcad - Pôle ressources - Anglet  
CHABRAM<sup>2</sup> - Bellevigne  
Festival Escale du livre - Bordeaux  
Festival Gribouillis - Bordeaux  
Maison des auteurs de la CIBDI d'Angoulême  
Rencontres Chaland (Les) - Nérac  
Culture Proche - Coulounieix-Chamiers  
Festival à 2 bulles - Niort

Festival des photographes voyageurs - Bordeaux  
Fotohaus - Bordeaux  
Sore ton livre - Sore  
Festival Perform - Cussac-Fort-Médoc  
L'École de la Dune - La Maison des Rivages  
Trapèze - Saint-Jean-d'Angély  
La Fabrique Pola - Bordeaux

## NORMANDIE

Femmes s'exposent (Les) - Houlgate  
Source (La)  
Le Grand BAZ'ART - Vexin

## CENTRE-VAL DE LOIRE

Festival bd BOUM - Blois  
Salon des Artistes orléanais  
Puls'Art - ARATATA - Le Mans  
Cuisson - Bruit contemporain - Tour

## HAUTS-DE-FRANCE

50° nord - 3° est / pôle arts visuels Hauts-de-France & territoires transfrontaliers  
Fresnoy (Le) - Studio national des arts contemporains - Tourcoing  
Malterie (La) - Lille  
Rendez-Vous de la Bande Dessinée d'Amiens  
La Condition Publique - Roubaix  
Confluences - Fructôse - Dunkerque

## GRAND-EST

Biennale de la photographie et de la ville - Urbi & Orbi - Sedan  
Central Vapeur Pro - Strasbourg  
Festival interplanétaire de la BD de Reims  
Pop Women  
Festival - Reims  
L'Événement

Photographique - Nouvel Observatoire  
Photographique du Grand Est - Nancy  
Schillick on carnet - Salon de l'illustration et du livre jeunesse - Schiltigheim  
Biennale internationale du design graphique - Chaumont

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Festival Bien Urbain - Association Juste Ici - Besançon  
La Filature - Varennes-sous-Dun  
Arcade Design à la campagne - Sainte-Colombe-en-Auxois  
Réseau Seize Mille - Dijon et Besançon

## AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Lyon BD Festival Moly-Sabata / Fondation Albert Gleizes - Sablons Sevrier BD  
AC//RA - Art Contemporain en Auvergne-Rhône-Alpes  
Présences(s) photographie - Montélimar  
Artistes en résidence - Clermont Ferrand  
Formation BD de l'Hippocampe - Lyon  
Festival International de photographie  
Chambre 07 - Festival de Photographie d'Aubenas  
Artistes en résidence - Water Marks - Clermont-Ferrand  
Des Volcans et des Bulles - Lezoux  
Image Temps - Haute-Savoie

## OCCITANIE

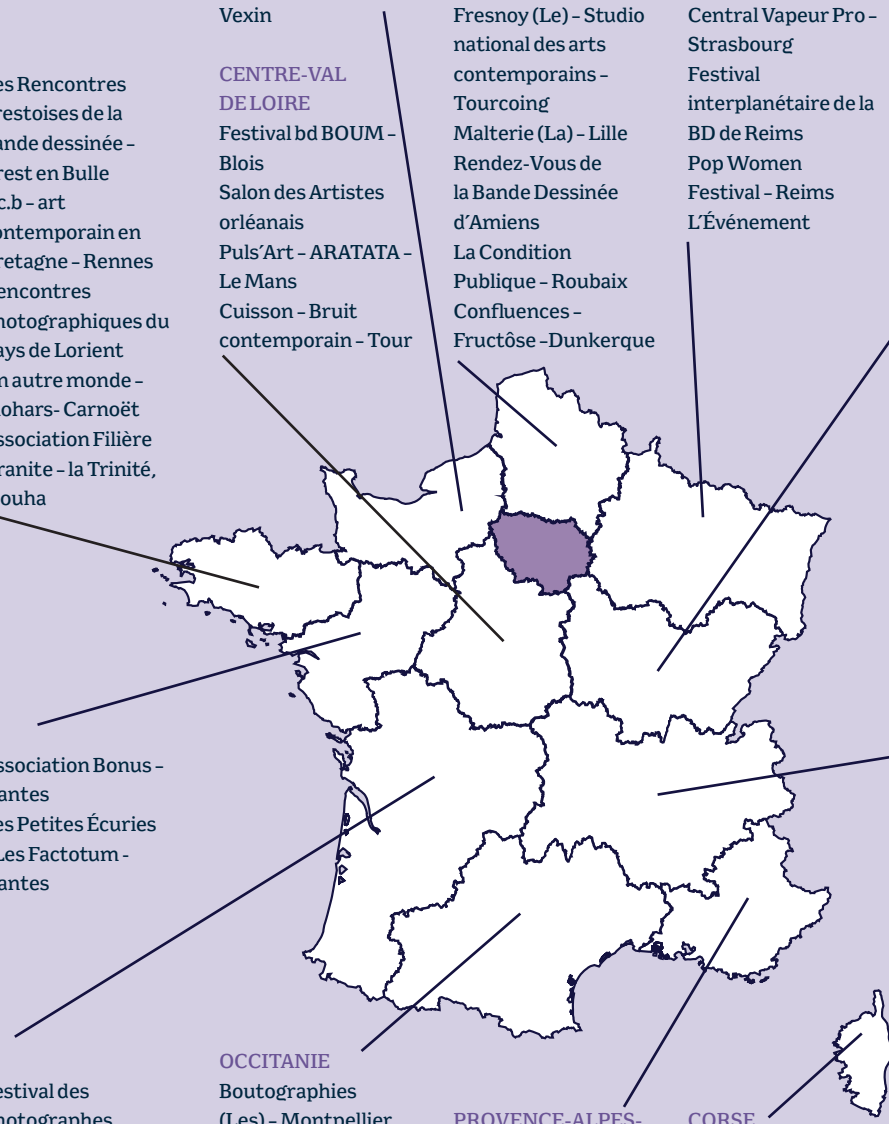
Boutographies (Les) - Montpellier  
Festival du livre jeunesse d'Occitanie  
Biennale de la Photographie - Uzès  
Arrêt sur images - Lectoure  
LUM Festival - Seix  
Comme un western - FRAC Occitanie  
Le Mois de la photo - Lumière d'encre - Pyrénées-Orientales  
Festival BD Colomiers  
Les Estivales de l'illustration - Monferran-Savès  
BBB centre d'art - Toulouse  
Emb'Ark - Tiers-Lieux en Bigorre

## PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Artagon - Marseille  
Maison des Photographes de l'UPP (La) - Arles  
Printemps de l'art contemporain (Le) - PAC - Marseille  
Rencontres d'Arles (Les)  
HACNUM - Marseille  
Juxtapoz - Marseille  
ENSP - Arles  
MYOP in Arles (20 ans)  
Photodoc - On Stage  
Photography - Arles

## CORSE

Festival BD à Bastia





## Salons ou manifestations à Paris

100 % L'EXPO  
Alliance France  
Design (AFD)  
BAL (LE)  
CENTQUATRE-PARIS (104)  
Comparaisons - Art Capital  
ENSAD - Résidence de recherche  
Figuration Critique  
Filles de la Photo (Les)  
Formula Bula - Festival de BD  
Polycopies  
Photo Saint-Germain  
Salon d'Automne  
Salon du dessin et de la peinture à l'eau - Art Capital  
Salon MacParis - association Mac2000  
Salon de la Société nationale des beaux-arts (SNBA)  
Salon Réalités Nouvelles  
SoBD - Salon de la bande dessinée  
Villa Belleville  
Solid'Art  
Les Journées Nationales des Artistes - La Maison des Artistes  
L'art Month - Le Cercle de l'Art  
Carré sur Seine  
Biennale de l'image tangible  
Club 99 - Fédération des festivals BD & arts associés  
Vingtième Degré - Festival de dessin de presse et d'humour  
Manifestations en région parisienne  
Artaçon - Pantin  
Artcité - Fontenay-sous-Bois  
Courants d'Arts - Val-de-Marne  
Fondation des Artistes (MABA) - Nogent-sur-Marne  
Itinéraires - art

contemporain  
RDV d'ART - Fontenay-sous-Bois  
Salon de la Société des Artistes du Val-de-Marne - Saint-Maur-des-Fossés  
Salon de la Société Versaillaise des Artistes d'Île-de-France (SVAIF)  
Salon (Made Anywhere) - Romainville  
Le Cercle et les Autres - Paris et banlieue proche  
Festival Mozin'Arts - La fabrique des illusions - Montreuil  
Fanzines Festival  
La Bibliothèque ronde

## Manifestations en région parisienne

Artaçon - Pantin  
Artcité - Fontenay-sous-Bois  
Courants d'Arts - Val-de-Marne  
École des Arts Décoratifs - laboratoire de recherches - Issy-les-Moulineaux  
Fondation des Artistes (MABA) - Nogent-sur-Marne  
Itinéraires - art contemporain  
RDV d'ART - Fontenay-sous-Bois  
Salon de la Société des Artistes du Val-de-Marne - Saint-Maur  
Salon de la Société Versaillaise des Artistes d'Île-de-France (SVAIF)  
Salon MAD (Multiple Art Days) - Romainville

## Actions soutenues hors salons

Actions des commissions : photographie, bande dessinée, livre jeunesse, arts appliqués - design et lutte contre les faux et les contrefaçons, beaux-arts  
Bourse Appels d'air ANECP - Paris  
Aware  
Bourse Arcane  
Bourse Collection Monographie  
Bourse Ekphrasis  
Bourse Regards d'ailleurs avec l'Atelier des artistes en exil (aa-e)  
Bourse Transverse  
Bourse de recherche et de production  
ADAGP x Bétonsalon  
Bourse Stampa  
Bourse Fanzine  
Bourse Atomes crochus  
Bourse Création vidéo  
Portfolio numérique  
Charte des Auteurs et des Illustrateurs Jeunesse (La)  
Culture(s) de demain - La Source et La Fabrique du Regard du BAL  
DFMA Collection  
Ligue des Auteurs Professionnels (La)  
Orange Rouge  
Platform - réseau des Frac  
Les Révélations de l'ADAGP  
Prix Marcel Duchamp - ADIAF  
Prix Niépce et les Ateliers - Gens d'Images  
Prix Photographie & Sciences  
Résidence Prisme  
ADAGP x Cité internationale des arts  
Résidence Elles & Cité à la Cité internationale des arts avec le ministère de la Culture  
SYMEV  
Un artiste à l'école


## Manifestations à l'étranger ou hors métropole

Résidence BD de l'ADAGP x Villa Médicis et de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image (CIBDI) à Angoulême  
(Académie de France à Rome et la Maison des auteurs à Angoulême)  
Résidence « Laine & Création » ADAGP x la Casa Velázquez x Mobilier National  
Bourse Connexion France  
Bourse Connexion Internationale  
Étant donné Trampoline  
La tête dans les images - Guyane française

## Manifestations sur le territoire national

Art en résidence - Le tour des résidences  
Syndicat National des Auteurs et des Compositeurs (Snac)  
Bourse la vie devant soi  
Perspectives - Diagonal  
Salon lauréat de la campagne lancée par la commission Livre jeunesse  
DCA - Association française de développement des centres d'art contemporain  
Réseau LUX - Rencontres professionnels  
Signatures - Exposition et édition en photographie  
Webtoon Café

Les  
cré@teurs  
sont tous  
les mêmes :  
il n'y en a  
pas deux  
pareil



Assemblée  
générale  
2025

# Assemblée générale ordinaire du 16 octobre 2025

## Compte-rendu

Le président de l'ADAGP, Hervé Di Rosa, déclare l'assemblée générale ordinaire ouverte à 14h05.

M. Di Rosa appelle l'assistance à observer une minute de silence en mémoire des membres de l'ADAGP décédés en 2024.

Le président de l'ADAGP informe les associés que les débats sont enregistrés et consignés sous le contrôle de Me Braun, commissaire de justice. Il détaille ensuite le contenu des documents remis en séance.

M. Di Rosa rappelle qu'il annoncera les résultats des votes (vote électronique et vote en séance) au fur et à mesure de la séance. Il précise que, cette année, 14 % des membres de l'ADAGP ont exprimé leur vote en ligne. À son invitation, deux associés se portent volontaires pour procéder, aux côtés de Me Braun, à l'ouverture de l'urne électronique, afin que les votes en ligne soient comptabilisés et ajoutés aux votes exprimés en séance. Le président de l'ADAGP cède ensuite la parole à la gérante.

Marie-Anne Ferry-Fall fait part à l'assemblée générale d'un incident ayant affecté le vote en ligne: le prestataire de vote électronique a adressé par erreur les codes de connexion à l'ensemble des membres de l'ADAGP alors que, pour les successions, seul le membre désigné par les autres est normalement habilité à les recevoir et à exprimer un vote au nom de la succession. Ce sont ainsi 25 000 membres, au lieu de 20 000, qui ont reçu les codes pour le vote en ligne. Dès que le problème a été identifié, au bout de huit jours, les accès indus ont été révoqués. Une centaine de personnes, représentant 793 voix, ont néanmoins pu prendre indûment part au vote. En accord avec Me Braun et sous son contrôle, il a été décidé que si une résolution devait être adoptée ou rejetée avec moins de 1000 voix d'avance, un nouveau scrutin sera organisé. Me Braun rappelle que cette solution, prudente, est ce qui se pratique habituellement dans de telles situations.

Un associé intervient pour souligner que, dans certaines successions, les ayants droit peuvent ne pas avoir le même avis et que le fait d'exiger que l'un d'entre eux soit désigné pour exercer le vote peut être problématique. Marie-Anne Ferry-Fall indique qu'au-delà même de la question du droit d'auteur et de l'appartenance à un organisme de gestion collective, le fait de devoir parler d'une seule voix est le propre d'une indivision. Me Braun confirme que c'est la règle qui s'applique à toute indivision.

À l'issue de ces échanges, le président de l'ADAGP invite la gérante à présenter le rapport de transparence.

## Rapport de transparence

Marie-Anne Ferry-Fall rappelle que le rapport de transparence comprend le rapport d'activité, le rapport de gestion et le rapport sur la répartition des sommes affectées à l'action culturelle. Chacun des rapports composant le rapport de transparence sera présenté puis soumis au vote.

### ● Rapport d'activité 2024-2025

Après avoir rappelé que le rapport d'activité retrace les actions conduites depuis la dernière assemblée générale, Marie-Anne Ferry-Fall cède la parole au directeur juridique de l'ADAGP.

Thierry Maillard évoque le sujet des intelligences artificielles génératives (sommets de l'IA, actions à l'étranger, mise en œuvre du règlement européen sur l'IA, travaux du CSPLA en France, rapport de l'observatoire ADAGP-SGDL). Il présente ensuite les actions conduites en matière de lutte contre les faux, fraudes et contrefaçons.

La gérante reprend ensuite la parole et évoque l'accord conclu en octobre 2024 avec Meta, la mise en œuvre du droit d'exposition, le fonds de soutien, l'ouverture de l'Atelier et diverses autres actions professionnelles en France (droits voisins des éditeurs de presse, copie privée, CPE) et à l'étranger (droit de suite, CIAGP). Elle rend ensuite hommage à Véronique Vienne, disparue en janvier 2025, qui avait accompagné l'ADAGP dans de nombreux projets éditoriaux et qui est la créatrice des fameux adages de l'ADAGP (« L'art ne connaît pas de loi, mais les artistes doivent connaître leurs droits », « Laissez la bohème aux bourgeois ; revendiquez le droit de vivre de votre art », etc.). Mme Ferry-Fall commente ensuite l'évolution du répertoire de l'ADAGP et conclut en présentant les travaux des commissions du répertoire, les formations et rencontres organisées par l'ADAGP, ainsi que les actions culturelles, affectées cette année encore par la baisse de la rémunération pour copie privée.

La parole est laissée aux associés.

Une associée s'enquiert des suites de l'action judiciaire engagée en Roumanie en matière de droit de suite. Marie-Anne Ferry-Fall répond qu'aucun élément récent ne lui a été transmis par la société sœur roumaine de l'ADAGP, Visarta, mais qu'elle prend note de la question et va les interroger. Elle précise que Visarta, qui est une société de petite taille et avec peu de moyens, a fait des efforts louables ces dernières années pour être plus efficace, dans un cadre juridique assurément moins favorable qu'en France.

Un autre associé revient sur le droit d'exposition et les chiffres annoncés par la gérante: 800 expositions ayant donné lieu à rémunération, pour un revenu global de 600 000 €. On ne retrouve pas le montant minimum de 1000 € par exposition par ailleurs évoqué. Marie-Anne Ferry-Fall indique que si, dans le cas d'une exposition monographique, ces 1000 € reviennent intégralement à l'artiste exposé, dans le cas d'une exposition collective, ils sont partagés entre les différents artistes exposés. Or certains de ces artistes peuvent ne pas être membres de l'ADAGP.

La gérante est ensuite interrogée sur la participation de l'ADAGP au financement de l'AFDAS. Après avoir rappelé ce qu'est l'AFDAS, Marie-Anne Ferry-Fall explique que l'ADAGP avait participé depuis 2012 à son financement à hauteur de 5 % de l'action culturelle (soit environ 110 000 € par an). Toutefois, la baisse drastique en 2023-2024 de la rémunération pour copie privée, qui finance l'action culturelle, alors que l'AFDAS était au même moment excédentaire, a amené l'ADAGP à cesser son financement en 2024. L'associée demande si ce financement est susceptible de reprendre. La gérante indique que rien n'est exclu. Elle rappelle toutefois que l'ADAGP soutient également d'autres structures de formation et que ce sera à la commission Action culturelle et au conseil d'administration de procéder aux arbitrages nécessaires.

Une associée demande s'il est envisageable de créer une commission réunissant des auteurs de textes uniquement (sans images). Marie-Anne Ferry-Fall rappelle que l'ADAGP est un organisme de gestion collective dédié aux arts visuels et que, même si elle est habilitée à gérer les droits sur les textes de ses membres, ce n'est qu'un accessoire de la gestion principale portant sur les arts visuels. Il y a d'autres organismes de gestion collective spécialisés dans la gestion des droits sur les textes (la SOFIA, par exemple).

À la demande d'un associé qui souhaite savoir comment définir les «œuvres protégées», la gérante répond que, selon la loi et la jurisprudence, il s'agit des créations de forme - par opposition aux simples idées, non protégeables - qui ont un caractère original (c'est-à-dire celles qui, contrairement aux créations «banales», portent l'empreinte de la personnalité de leur auteur).

Une dernière question porte sur les droits de succession, non évoqués dans le rapport d'activité, mais qui pourraient, selon certaines informations qui circulent, ne s'appliquer qu'à partir d'un certain seuil. Marie-Anne Ferry-Fall indique que ces questions

relèvent d'une intervention législative mais qu'aujourd'hui, malheureusement, l'activité du Parlement est largement paralysée. D'autres textes importants (proposition de loi sur la lutte contre les faux artistiques, proposition de loi sur la preuve de l'originalité des œuvres) sont également bloqués.

En l'absence d'autres questions, il est procédé au vote. Le rapport d'activité de l'exercice 2024-2025 est approuvé par 14 222 voix «pour» (93,52 %), 23 voix «contre» (0,15 %), 962 voix «abstention» (6,33 %) et 221 voix «blanc».

#### ● Rapport de gestion 2024

Marie-Anne Ferry-Fall introduit la présentation du rapport de gestion et cède la parole à Laurent Besombes, directeur administratif et financier, qui détaille les perceptions et répartitions, le bilan et le compte de résultat. Un point est également fait sur les taux de prélèvement sur droits (11,8 % en moyenne).

Le commissaire aux comptes, Christophe Bonte (cabinet Grant Thornton), présente ensuite ses rapports aux associés. Il indique qu'il certifie sans réserve les comptes de l'ADAGP.

En l'absence d'autres questions, il est procédé au vote. Le rapport de gestion de l'exercice 2024 et les comptes de l'exercice 2024 sont approuvés par 14 019 voix «pour» (91,98 %), 43 voix «contre» (0,28 %), 1180 voix «abstention» (7,74 %) et 125 voix «blanc». L'affectation du résultat de l'exercice 2024 au compte de réserves est approuvée par 13 880 voix «pour» (91,45 %), 52 voix «contre» (0,34 %), 1246 voix «abstention» (8,21 %) et 178 voix «blanc».

#### ● Action culturelle

Un bilan de l'action culturelle 2024 est présenté en détail par Marie-Anne Ferry-Fall. Un point d'information sur l'exercice 2025 en cours d'exécution, qui ne donne pas lieu à un vote, est également fait. Enfin, la gérante présente le projet de répartition de l'action culturelle pour l'année 2026, d'un montant total de 1,88 million d'euros, en déclinant les différents axes d'affectation.

À l'issue de cette présentation, la parole est laissée à la salle.

Un associé fait part de son souhait que l'ADAGP, avant d'attribuer de nouvelles aides à une structure, fasse un bilan des aides précédemment accordées. Marie-Anne Ferry-Fall indique que c'est déjà le cas et que lorsque l'ADAGP soutient une structure, il lui est demandé d'adresser un bilan portant sur la fréquentation, la visibilité, le traitement des artistes (paiement de droits d'auteur notamment), etc.

Une autre associée demande si l'ADAGP pourrait apporter un soutien aux artistes qui souhaitent exposer à l'étranger. La gérante indique que plusieurs dispositifs ont été créés à cette fin: la bourse Étant donnés (fléchée sur les États-Unis), la bourse Connexion Internationale (soutien de projets d'artistes de la scène française portés par des institutions culturelles étrangères), etc.

Un associé estime que la multitude d'aides versées donne une impression de saupoudrage et s'interroge sur la possibilité de resserrer les aides sur des actions prioritaires, par exemple en augmentant le soutien aux salons, qui constituent un socle pour les artistes. Hervé Di Rosa indique qu'il partage cette interrogation mais qu'il convient de garder à l'esprit que l'ADAGP représente une grande diversité de disciplines et qu'il importe de ne pas en laisser de côté. Marie-Anne Ferry-Fall ajoute que la question du juste équilibre entre trop et pas assez est régulièrement discutée au sein de la Commission Action culturelle, qui reste très vigilante sur ce point.

Une associée explique que lors d'une manifestation récente au Grand Palais, elle a eu la bonne surprise de constater que l'entrée était gratuite pour les membres de l'ADAGP. Elle souhaite savoir si ce type de mesures pourrait être étendu à d'autres lieux. Marie-Anne Ferry-Fall indique qu'il avait un temps été envisagé de solliciter les lieux d'exposition en ce sens mais que, dans la mesure où cela aurait pu télescopier l'action de la Maison des Artistes, l'idée avait été abandonnée. Ce type d'accord n'existe que de manière ponctuelle, pour certaines manifestations soutenues par l'ADAGP (Arles, par exemple).

En l'absence d'autres questions, il est procédé au vote. La répartition des sommes affectées à l'action culturelle 2024 ainsi que la proposition d'affectation des sommes pour 2026 sont approuvées par 13 571 voix « pour » (89,07 %), 165 voix « contre » (1,08 %), 1 501 voix « abstention » (9,85 %) et 129 voix « blanc ».

L'adoption des trois rapports composant le rapport de transparence emporte adoption de ce dernier.

## Questions diverses

Un associé demande si l'ADAGP envisage d'utiliser l'intelligence artificielle pour soutenir son activité. Marie-Anne Ferry-Fall répond que les IA, qui menacent grandement le monde de la création, ne sont pas toutes attentatoires aux droits des auteurs et qu'elles pourraient effectivement être utiles à l'ADAGP pour décharger les services de tâches répétitives (traitement des dispenses de précompte, par exemple). Une réflexion est conduite en interne sur ce point. Il est toutefois clair qu'il n'y aura jamais de « chatbot » pour converser automatiquement avec les membres: les humains doivent rester au cœur de la relation que l'ADAGP entretient avec ses membres. Pour ce qui est de l'utilisation de l'IA par les artistes, il y a eu des ateliers organisés à l'ADAGP sur l'intégration de ces outils à leur processus créatif.

Une associée revient sur la formation de magistrats organisée par l'ADAGP, en partenariat avec l'OCBC. Elle indique être elle-même experte judiciaire et membre d'une association qui propose une formation aux magistrats sur l'expertise des œuvres d'art. Elle serait heureuse de pouvoir envisager des interactions si l'ADAGP est intéressée. La gérante l'invite à lui laisser ses coordonnées pour en discuter.

Un autre associé adresse ses remerciements à l'ADAGP après avoir pu bénéficier des nouveaux services offerts au sein de l'Atelier. Il demande si les numérisations effectuées au sein du Scanlab sont automatiquement transférées à l'ADAGP pour servir à la gestion des droits. Marie-Anne Ferry-Fall indique que ce n'est pas le cas et que l'ADAGP ne veut rien forcer en la matière. Les membres ont toutefois la possibilité de mettre les fichiers obtenus dans leur portfolio ou de les utiliser pour alimenter la base de référence de l'outil de reconnaissance automatisé d'images AIR.

L'ordre du jour étant épuisé, Hervé Di Rosa clôt la séance à 18h00.

## Compte-rendu d'activité de la commission de surveillance

Le président de la commission de surveillance, Alain Galet, présente le compte-rendu d'activité de la commission de surveillance. Il indique que la commission a considéré que la société a été gérée de manière prudente et responsable, dans le respect des décisions prises par l'assemblée générale et des politiques générales adoptées en octobre 2018. La commission a également noté que la société a été gérée conformément à la politique de gestion des risques qu'elle a adoptée en juillet 2018. La commission de surveillance a en conséquence conclu que la société a été bien administrée au cours de l'exercice.

## Rapport de la commission de contrôle des organismes de gestion collective des droits d'auteur

Marie-Anne Ferry-Fall présente les principales conclusions du rapport annuel 2025 de la commission de contrôle des organismes de gestion des droits d'auteur (CCOGDA), accessible sur le site de la Cour des comptes ([www.ccomptes.fr](http://www.ccomptes.fr)).



# Répertoire

# Ils ont adhéré en 2025

100TAUR (Nicolas GIRAUD, dit 100TOR)	ANIESHKA	BARON Pierre-Louis	BLETON Alice	BUBLEX Sylvie
A+A COOREN	ANNA CHRONIQUE	BARRAUD Carole	BLEXBOLEX	BULOT Marion
ABAUZIT Aziyadé	ANNABEL (Annabel BLUSSEAU)	BARRET Michaël (dit NIX NOLTE)	BOAS Laurent	BUONONATO Stéphanie
ABDERHAMANI Elsa	ANNE F	BARTHÈS Marie	BODIN Stéphanie	BUREAU Mathieu
ABEGA Martin	ANNGAÏCK (Ann Gaïck)	BARZILÁÏ Pauline	BOILLAT Simon	BURGET Cyril
AC/AL	ANNSO (Anne-Sophie LLOBEL)	BASSEVILLE Edith	BOÏRA Paz	BURTON Matthew
ACHOUR Shéhérazade	ANTHONY BERNIS	BASTIAN Suska	BOISSEAU Nadine	CABANES Paul
ACM (Francis Albert MARIÉ)	ANTIER Armelle	BASTIDE Alain-Gilles (AGB)	BONARD Pierre	CADORET Maëlle
ADAM Benjamin	ANTIGA (Alice BORGANTI, dite Borga)	BAUDOUIN Félix	BONES (Frédéric BONNELAIS)	CAELYS (Maud POMPARAT)
AERTS Marie	ANTOINE DJACK	BAUDOUIN Rodolphe	BONGORE José Luis	CALFOND Déborah
AG (Agathe ESQUIEU)	ANTONOVIC Viktorija	BAUDUIN Christelle	BONIS Thomas	CALIA Philippe
AHMADI GHOTBI Samira	ANTONY Maxime	BAYET Sébastien	BONJOUR Marion	CALLIXTE (Damien SCHMITZ)
AILLAUD Emile	AOULAD-SYAD Daoud	BEAUCHAMP Coralie	BONNET Delphine	CALVEZ Yann
AILLERET Caroline	ARABIAN Karine	BEAUGÉ Guillaume	BONNET-MASIMBERT Claire (dite CLAIRE B. MASIMBERT)	CAMBRELENG Eve
AILLET Pauline	ARCELLI Amandine	BEAUPERTUIS-BRESSAND Frédérique	BONNIN Marie	CAMILLE CAMILLON
AIMÈRE	ARCHAMBAUD Marie	BÉCAM Carole	BOON Basile	CAMILLERI Céline
AÏN Clarisse	ARMAND Marc	BECRET Wilfried	BORD Richard	CAMPESTRINI Eve
AKÇALI Nazif Can	ARNAL Magali	BEGEN Figen	BORDARIAS Ulysse	CAMPOS Vincent
AKOTO Kwame (dit ALMIGHTY GOD ARTWORKS)	ARNON Lou Lolita	BÉGUET Chloé	BORDAS Jean-Sébastien	CANAC Helene
ALAGUIRY Reynald	ARON BARBIER	BELHACHE Elisabeth	BORDE Olivier	CANAUD Léna
ALAMICHEL Amandine	ART KLA THE	BELLEC Juliette	BORDE OLIVIER	CANDICE ET RAPHAËL
ALARÇON Victor	ART VISUAL CONCEPT	BELLET Marina	BORGNIOLO (Bruno PANSART)	CANU Nicolas
ALASTRA Stéphanie	ARTEMISIA	BELLION Laure	BORTELLE Emma	CAPELAS Fernanda
ALBARET Camille	ARTMAN Hugo	BELORGEY Marie	BOSCARDIN Andrea	CAPSULE COLLECTIF
ALBARZAWI Amer	ARTOLA Benjamin	BELOT Anne	BOSI Paolo	CAR ACT AIR (Ingrid LAZZARO)
ALBERGE Isabelle	ARUN Mali	BELOU Martin	BOTTINI Arnaud	CARDIN Sophie
ALBERT Elisa	ASCOBERETA Isis	BEN ARI Yasmina	BOTTAI Arnaud	CARÈME Nathan
ALBERTINE RALENTI	ASNAR Anne	BEN REJEB Lina	BOUBAT Edouard	CARL JOHANSON
ALESSANDRONI Camille	ASTRALLIO	BENCELOVA Andrea	BOUBENEC Roger	CARNET Frédéric
ALETEÏA (Emilie GARNAUD)	ATELIER CORNÉLYS	BENETEAU Pascale	BOUDOUX Lucille	CARNÉVALÉ Marie
ALEX-B (Alexandre BOUVIER, dit Esteban death)	ATELIER CPT (Thomas PETIT)	BENINCA Francis	BOUDY Perrine	CARON Gilles
ALEXIS MAILLES	ATELIER MIO (Émilie CAPATO)	BENNEQUIN Jérémie	BOUGHANIM Nina	CARON Irène
ALEZARD Amandine	ATELIER SMTR	BENSALTANA Sara	BOUIN Bernard	CAROSI Alessandra
ALIBERT Olivier	AUDA France	BENTOUBAB	BOUKHENAÏSSI Djabril	CARRIERE Isabelle
ALICE WIETZEL	AURIANE KIDA	BENYAYA CAZORLA Arthur (Arthur BENYAYA)	BOULARD Camille	CARRIERE Quentin
ALIDA YMELE (Alida YMELE LETCHEGIE, dite AYmele)	AUVERGNE Lionel	BERKOVITCH Daniel	BOULESTEIX Célia	CARRON Edith
ALIGAND Samuel	AXENDRE (Pierre CHALAMETTE)	BERNADOU Karine	BOULIN Henri (Bertrand BOULIN)	CARTEREAU Patricia
ALLARD-FAUGERE Florence (Florence FAUGERE)	AYLEN	BERNARD Béatrice	BOURBON-TOULAN Amandine	CARTIER Johanna
ALLAROUSSE Nolwenn	AYMÉ Alix	BERNARD Camille	BOURDEL Valérie	CARTIER Jules
ALLEMANDOU Aurélie	AZARI Amir	BERNARDINI Lisa	BOUREBRAB Laïla	CARUGE Mickaël
ALLUEVA Anne-Camille	AZEAU Océane	BERNHARDT Ludovic	BOURGEAU Evan	CASAGRANDE Laurence
ALOÏS	AZÉMA Camille	BERTAUT Gwenaëlle	BOURJAC Louis	CASAS Carlos
ALQUIST Joshua (Joshua DURRANT)	B. SIMPSON Zoé	BERTÉA Matthieu	BOURRIÈRES Sylvain	CASSETTA Rachele
ALTABAS Rachel	B.BIRD (Ronald CYRILLE, dit BLACK BIRD)	BERTHIER Marc-Pierre (Marc P.G. Berthier)	BOUVET Michel	CASTAING Julie
ALTAMIRANDA AREVALO Dylan (dit Dylan ALTAMIRANDA A.)	BAC CAM Marijah	BERTIN Christian	BOUVET Michel	CASTAN Daniel
AMÉTIS Emeline	BADA Marcel	BERTIN Frédéric	BOUVET Michel	CASTEL Franck
AMGHAR Chadine	BAGUET Alice	BERTIN Nathalie	BOUVET Michel	CASTEL Luc
AMISOT Rémi	BAHIRAIE Ghazale	BERTOLA Antoine	BOUVET Michel	CASTELBAJAC Jean-Charles, de
AN Mathilde Melek	BAHRANI Esmaeil	BESSET Thomas	BOUVET Michel	CASTELLY Marianne
ANAISLESFLEURS	BAHUREL Louison	BEYDOUN Sama	BOUVET Michel	CASSELLHO LEAL Francilins
ANDRÉ Jean-Michel	BAILLEUX Céline	BIAUDET Marie	BOUVET Michel	CASTORPHÉNIX
ANDREANI Nicola	BAILLIARD Marie	BIAYENDA Maty	BOUVET Michel	CASTRES Bastien
ANDRÉ-PAGLIARI Laure	BAKONET Jacksonet (Bakonet)	BIBI	BOUVET Michel	CATHODAL Camille
ANDRÉS Fantine	BAKOULI Mouna	BICHAUD Jean-Luc	BOUVET Michel	CHAUDAIL Claude
ANDRIANATONY Michaël	BAL Ece	BICLER Cécile	BOUVET Michel	CAVALIER Chloé
ANDRIANTSARAFARA Laurica (dite THABFU)	BALDYS Alice	BIDAULT Évelyne (née PÉROT)	BOUVET Michel	CÉHEU
ANDRIEU Jeanne	BANCHER Luki	BIENASSIS Alice	BOUVET Michel	CENDRE
ANDROFF Danielle	BAPTISTE Gabriel	BIGOUIN Audrey	BOUVET Michel	CHABANEL Pascale
ANFRÉ Raphaëlle	BARBARA (Eloise BOUVET)	BILDERFASSUNG	BOUVET Michel	CHAMBOISSIER Bérengère
ANGELINI Claire	BARBARESI Julia	BILLAUDEAU Virginie	BOUVET Michel	CHAMEU (Margot STRINTZ)
ANGEVIN Mathilde	BARBE FONTAINE Jérôme	BIRMANOT Julie	BOUVET Michel	CHAPPERT Chantal
	BARBÉ Christian	BISCARA Emmanuelle	BOUVET Michel	CHARLES Marguerite
	BARBOTIN Morgane	BISMUTH Méline	BOUVET Michel	CHASSEUR DE DOLMENS
	BARCELLA Christophe	BISWAS Aniruddha	BOUVET Michel	CHASTAGNER Léonore
	BARD Elisabeth	BISWELL Karen Paulina	BOUVET Michel	CHÂTEAU FORT FORT
	BARDIG	BLAIS Franck	BOUVET Michel	CHATON Enna
	BARDOS Magali	BLANC Emmanuelle	BOUVET Michel	CHATTERJEE Sourav
	BARIM	BLANCHE DARAMIR	BOUVET Michel	CHAUCHAT Guillaume
	BARON Ludovic	BLANCHEMAIN Caroline	BOUVET Michel	CHAUDAT Evantias
		BLANCHET Jean-Marie	BOUVET Michel	CHAUVEL Emese
		BLANCO Luz	BOUVET Michel	CHAUVIN Clothilde
		BLANES Guy	BOUVET Michel	CHAUVIN Nathalie

CHAVAROCHE Ivàn  
 CHAVEPAYRE Lou  
 CHE Julien  
 CHEMEL Candice  
 CHEMSSEDDOHA Dounia  
 CHEN Jeanyu  
 CHENET Alexandre  
 CHERICI Pol  
 CHÉRY Diane  
 CHESNEAU Léo  
 CHEVALME Delphine  
 CHEVALME Elodie  
 CHEVREL Céline  
 CHEVROT Adrien  
 CHHOR Amandine  
 CHIARA M. VENDITTI  
 CHIAVINI Lorenzo  
 CHIOFALO Emilio  
 CHIOTASSO Carole  
 CHITRIT Armelle  
 CHLOUS Frédérique  
 CHO Jaeyoon  
 CHOI Taehy  
 CHOLET Philippe  
 CHOTIL Clara  
 CHRISTO BEKS  
 CHUGLU  
 CIAPARRA Philippe  
 CIERCO Rémi  
 CITROEN Bernard  
 CLAR Julien  
 CLARA DEL ALBA (Clara Alba, NOUMI)  
 CLAUDE Priscille  
 CLINE MOTIFS  
 CLOVIS DESCHAMPS-PRINCE  
 COAT Jonathan  
 COCANO Claire  
 COCCIA Anna  
 COËFFIC Stéven  
 COËNON Christine  
 COHENCA Myriam  
 COIFFARD DULAC Louis  
 COIGNEC Rémi  
 COIGNET Jean-Gabriel  
 COLAS-ADLER Jacques  
 COLE Tempé Storm  
 COLLARDOT Pierre-Xavier (Péix Collardot)  
 COLLECTIF MAGMAÔ  
 COLLETT Isabelle  
 COLLIGNON Clémence  
 COLOMBIÉ-VIVÈS Johan  
 COMBAL-WEISS Hélène  
 COMBET David  
 COMINI Roberto  
 COMIS Pauline  
 CONCRETE Tony  
 CONDE Antoine  
 CONSTANCIN Gilles  
 CONSTANT Anouck  
 CONTE Phoenix (Corinne DJELALIAN)  
 CONZATTI Anna  
 COOK Jason  
 COOREN Aki  
 COQUIN Renan  
 CORDIER Ophélie  
 CORMAN Clement  
 CORNIL Marie  
 CORNILLON Camille  
 CORNU Clara  
 CORONGIU Julien-Arnaud  
 CORTIE Jérôme  
 COSMOH  
 COSNEAU Olivia  
 COSSIC Charlène  
 COTELLI Aude  
 COUDRAY Mathieu  
 COUEGNAS Arnaud  
 COULEUR MANDARINE (Amandine TRENDEL)  
 COULON Max  
 COURBET Coralie  
 COURONNE Jean-Baptiste  
 COURTOT Pierre  
 COUSSON François  
 COUTANCE Ella  
 COUTURIER Nicolas  
 COUVIN Simon  
 COX Morgan  
 COZZUPOLI Baptiste  
 CPRV  
 CRESTON Padraig  
 CREUZE Joris  
 CRISSE (Didier CHRISPPEELS)  
 CROUZERY Alice  
 CUECO David  
 CUNNINGHAM Maïté  
 CUNY Philippe  
 CURDY Caroline  
 CURE Bertrand  
 CURE Michel  
 CYANN  
 D LA HER  
 DADBIN Dilara  
 DAGINSKY (Dagmar DUDINSKY, dite DAG, DAGMAR)  
 DAGORN Françoise  
 D'ALENÇON Mathilde  
 DALMAIS Pauline  
 DAMPEYROUX Manuel  
 DANO Sixtine  
 DANOU Catherine  
 DARBELET Christophe  
 DARDE GERVAIS Juline  
 DARIUS DADA (Louis Darius SOUNG MEKE)  
 DARRÉ Corentin  
 DARTHOÛ Florent  
 DARVOGNE Margot  
 DASSÉ Louis  
 DAUDÉ Marie-Ange  
 DAUTEL Alexandra  
 DAVID gaby  
 DAVIET Manon  
 DE BARBERA Nathalie  
 DE BESOMBES Clémence  
 DE BORTOLI Andréa  
 DE BOUTEILLER Amicie  
 DE CHILLAZ Anne-Laure  
 DE COMARMOND Laura  
 DE FOMMERVAULT Quitterie  
 DE FRANCE Etienne  
 DE LA SALLE Florian  
 DE LA SIMONE Sandrine  
 DE LAPAILLONNE Frédéric  
 DE LEEUW Laureline  
 DE LEON LUCERO Ximena  
 DE MAISONNEUVE Xavier (Xavier de Xavier)  
 DE MARLIAVE Laurence  
 DE MONTI Marie  
 DE RUFFRAY Caroline  
 DE RUFFRAY Léa  
 DE SÉDOUY Charlotte  
 DE SOUMAGNAT Zoé  
 DEBAYLE Benjamin  
 DEBERT Arthur  
 DECAN-ZHANG Léa  
 DECOMBAT Félix  
 DEL GIUDICE Sara  
 DEL VECCHIO Antonio  
 DEL VECCHIO Paolo  
 DELABORDE Jonas  
 DELARUE Marion  
 DELEPIERRE Virginie  
 DELESCLUZE Edmond  
 DELFINI Matthieu  
 DELGENDRE Anne  
 DELMAIRE Hélène  
 DELORD Philippe  
 DEMARRE Christian  
 DEME Mabey  
 DEMEUSY Armand  
 DEMICHELIS Laura  
 DEMNIEVSKA Evgenija  
 DENIS-DRIAY Michèle  
 DEPALLE Martin  
 DEPAULIS Kristina  
 DEPOMMIER Anaïs  
 DEPRez Olivier  
 DERF  
 DERGANC Susanna  
 DERIK PHILIPPE (DERIK)  
 DEROCHE Djilian  
 DERON Alexandre  
 DERRIEN Goulven  
 DESBOUIS Eric  
 DESCAMPS Harmony  
 DESCHAMPS Bastien  
 DESOCHE Benjamin  
 D'ESPINAY SAINT-LUC Rosario (d'Espinay Saint-Luc)  
 DESPRES Léonie  
 DESTIEU Paul  
 DESVENAIN Chloé  
 DETEMPLE Antonin  
 DETHOREY Zélie  
 DEVAUD Audrey  
 DEVELTER Charlotte  
 DEVERNAY Laëtitia  
 DEVOS - ROBIN Héloïse  
 DHERVILLERS Nicolas  
 DI GERONIMO Sabrina  
 DIABATÉ Fatoumata  
 DIALLO Françoise-Bonthe (Françoise DIALLO)  
 DIAW Binta  
 DIBUSSI Reine  
 DICK Gethan  
 DIEUDONNÉ Cléa  
 DINETTE MARKET (C'est par là)  
 DINGREVILLE Léa  
 DIOP Omar Victor  
 DIRTYSEX  
 DJIKOU Charly  
 DJOURADO Laure  
 DNAIMEART (Delphine NAIME, dite Dfi, Défi)  
 DO BENRACASSA  
 DOAN QUOC Kim  
 DOLATYARI-DOLATDOUST Darius  
 DONY Antonin (dit ANT.N.)  
 DORFFER Julie  
 D'ORIANO Léo  
 DORLÉANS Marie  
 DOTO Daphnéa  
 DOUZENEL Jennifer  
 DR COLORS  
 DRAZEK Lucie  
 DRIES Sophie  
 DU BUISSON Sophie  
 DUBARRY Eric  
 DUCK (Sacha CAGNON)  
 DUFOSSE Angélique  
 DUGAUQUIER Charlotte  
 DUGUÉ Elodie (dite BELOW)  
 DUMAS France  
 DUMAS Nathalie  
 DUMAS Rudy  
 DUMOND Frédéric  
 DUMONT Angèle  
 DUMORA Gérard  
 DUPAIN Marianne  
 DUPERRIN Michaël  
 DUPEUX Amélie  
 DUPOND Léonard  
 DUPONT Clément  
 DUPUY Arthur  
 DURAND Tony  
 DUREY Floriane  
 DURUFLÉ Antoine  
 DURY Olivier  
 DUSSÈRE Bénédicte  
 DUSSUTOUR Alice  
 DUTTO Olivier  
 DZIALOWSKI Jean-Jacques  
 ECORCE GRAPHIQUE (Charlotte FOISSEAU)  
 EDGAR (Edgar MARSY)  
 EFRAT Rony  
 EFRUSSI Tatiana  
 EKETE MOMBESA Eddy  
 ELÉART  
 ÉLIAU  
 ELIE Anne-Gaëlle  
 ELISABETH.K (Elisabeth KREBS, dite Elisabeth K.)  
 ELKA  
 ELLÉNA Véronique  
 ELLERMETS Anna  
 ELLISE  
 ELMAN Clémence  
 ELTONO  
 EMERY Raphaëlle  
 EMINE Raphaël  
 E-MOTIONPICTURES (Eric Tarrit)  
 ENG Kelly  
 ENGINGER Véronique  
 ENO (Lucaeno)  
 ERIK NATI  
 ERJICÉE (Regine Clanet)  
 ERMAKOVA Nadezhda  
 ERTEMELLE  
 ESCALON Aline  
 ESLAVA Camila  
 ESPILI Reza  
 ESTIENNE Nathalie  
 ETIENNE Martin  
 EUDES Mathilde  
 EVORA Edna  
 EYRRA  
 FABRY Emile (Barthélémy Emile Henri FABRY)  
 FABRY Suzanne  
 FAIDER-QUILLIN Reina  
 FAKEPAPER  
 FALGOUX Denis  
 FALIGOT Thierry  
 FALLET Camille  
 FANTINO Céline  
 FANZUTTI Flora  
 FAO WARDSON  
 FARGETTON Julien  
 FARRONI Lucile  
 FAU Frédéric  
 FAUGUET Richard (dit RF)  
 FAURE Anouck  
 FAURE Jean-Luc  
 FAVARO Celeste  
 FAVRÉ Charlotte  
 FAVRET Anne  
 FAVRET-MANEZ  
 FAYARD Catherine  
 FECAROTTI Davide  
 FEDIDA Hélène  
 FEDRIZZI Jean-Pierre  
 FERNANDEZ Aurélien  
 FERNANDEZ Cédric  
 FERRAND Pauline  
 FERRASSE Patrice  
 FERRÉ Sasha  
 FERREIRA COMPAGNON Abigaïl  
 FERRER Chloé  
 FERRERO Marc  
 FERRIER MARCHETTI STUDIO (Jacques Ferrier Architecture)  
 FIDON Jérôme  
 FILIPOVICH Lina  
 FIRMAN Emmanuelle  
 FLAMENT Loïc  
 FLÉCHEUX Juliette  
 FLEURET Pauline  
 FLOCH Sébastien  
 FLODROPS Morgane  
 FLOREDELART (Florence CHAUVET)  
 FOLLIS Matice  
 FONDREVELLE Athénaïs (Athénaïs DIDIERJEAN)  
 FONT Charlotte  
 FONT Evangeline  
 FONT&ROMANI  
 FONTAINE Juliette  
 FONTAINE Marion  
 FONTAINE Morgane  
 FONTAINE-RIQUIER Caroline  
 FORESTIER Arthur  
 FORKY (forkmotion)  
 FORLANI Nina  
 FORMISANO Faye  
 FORNÉ Mélanie  
 FORTU (Franck FORTUNA)  
 FORTUNATOVIC Mara Fosso Samuel  
 FOTSO Bienvenue (Bienvenue FOTSO GUNSI, dite B. Gunsi)  
 FOUGERON Martine  
 FOUREST Aude  
 FOURNIER Lyse  
 FRADET Nina  
 FRADIN Julia  
 FRAGGI Judith  
 FRANCESCANO Gilles  
 FRANCK Elise  
 FRANÇOIS CARRIÈRE DE GLENCOE  
 FRAYSSE Mathilde  
 FREGIER Alix  
 FRENAY Juliette Francine (Juliette FRENAY)  
 FRÉTAULT Philippe  
 FREUDENREICH Sherley  
 FRICHETEAU Adrien  
 FULDA Constance  
 FUVEL Patrick  
 G. KRYSSTAL  
 GABERT Camille  
 GACHES Margot  
 GADONNEIX Marina

GAËLLE S. WARNER (Ysé Deserres)	HAINSELIN Marie-Lou	JALBERT Luce	KUCUK Ayse	LE JOLY SENOVILLE Tinou
GAETA Salomé	HANJI Diana	JANE MOTIN	KUHLMANN Tom (dit Meyso)	LE LANN Thomas (Liu Le Lann)
GAILLOT Yann	HAMANT Quentin	JANNOT Marion	KUNDIG Marie	LE MAUX Florence
GALLO Pol	HAMET Benoît	JANUHOWSKI Lauren	KVITKOVSKIY Vladyslav	LE MEAUX Guy
GALYA	HANNICQ Claire	JARRIGE Florence	LA BANANNE (La_banAnne)	LE MELEDER Alix
GAMBARDELLA Marine	HANSCH Inessa	JARROSSON Sandrine	LA DOUCE JOURNÉE (Manon MURACA)	LE MORE Arlette
GARCIA Carolyn	HAOUAS Sarrah	JAULIN Marion	LA ROSA Marine	LE PAJOLEC Fabienne
GARDEZ Teddy	HAPÉ (Anaïs POILPRÉ)	JEAN-CÔME	LABES Estelle	LE PIVERT Léa
GARENNE Mojgan	HARANG Jordan	JELENSKI Lou	LACHAL Robin	LE ROUX Axel
GASCON Marie-Julie	HARARI Cécile	JEROCKI Arnold	LACHKAR Céline	LE RUYET Morgan
GASTAUT Charlotte	HARARY Lucas	JIN BO	LACOSTE Elissa	LEE SAËC Erwan
GATTONI Ugo	HAUGHTON Chris	JISEA.ART	LADISLAWA	LE TRIONNAIRE Gilles
GAUDIN Bruno	HAWECKER Marion	JN MELLOR CLUB	LÆTITIA HR (Lætitia HR)	LEA DE MONSABERT
GAZOLE	HAZIZA Châ (Châ)	JO 99	HOULETTE - HOULETTE	LEBIAD Amin
GENOLINI Emmanuelle	HAZLÓ	JOKS85 (JOKS)	RUQUIER, dite LAETITIA HR)	LEE JINI
GENTILI Sylvie	HECTOR Régis	JOLIT Martine	LAFORÉ Julie	LEE JiSun
GEOSHLY Lina	HEISCH Balthazar	JOLY Justine	LAFORGE Julien	LEE Jung Yeob
GÉRARD Véronique	HÉLÉNA Renaud	JOS Alyssa	LAGIER Julie	LEE Myung Hee
GERL Elisabeth	HEMÉRY Chantal	JOSK (Joshua Sucré Zimmermann)	LAGRANGE Emmanuèle	LEFEBURE Thibault
GERVAIS Sixtine	HEMAFF Christèle	JOUBERT Agathe	LAHAIX Marine	LEFEUVRE Michaël
GETHAN&MYLES	HENNY (Henny Graph)	JOUMARD Célia	LALLEMAND Chantal	LÉGER Suzon
GEVREY Elisabeth	HENRY Vincent	JOUVIN Jade	LALLEMAND Clémence	LEGRAND Julie
GIACOMINI Amélie	HERRGOTT Albane	JULES NALEB	LÂM Shoko	LEHOULIER Pierre
GIANFERRARI Charles	HERVÉ Édouard	JULIA GADIOU	LAMBERT Mauréna	LEINA PICTO
GICQUEL Sylvie	HIBI (Hibi!)	JULIÉ Alain	LAMBERT Olivier	LELIEVRE Chloé
GIES Monique	HILDERMANN (Maxime HILDEBRAND)	JULIE GIBLOT DUCRAY	LAMBROU Sofia	LEMAIRE Charlotte (peintre)
GILLEQUIN Fanny	HILFIGER Nicolas	JULIE H. M. MITCHELL (Julie MITCHELL)	LAMELOISE Isabelle	LEMAIRE Hugo
GILLES Vanessa	HILLAIRET Guillaume	JULIE JUP	LAMM Adrien	LEMBO Sarah
GILLET Coline	HIMAGE (himage_des_bois)	JULIE WO	LAMORIL Albane	LEMEUNIER Rose
GINGA Ame	HIN Jean	JULIEN FESIL & PAR-DÉFAUT (Julien FÉSIL)	LAMOTTE-PAULET Maïlys	LÉON LECLERCQ Barbara
GIRAUD Julie	HINDER Carine	JULLIEN Jean	LANCE Christine	LERAY Chloé
GIRAULT Émilie	HISBAQ Pauline	JURDIC Benjamin	L'ÂNE NOIR (Guy MICHEL)	LERET Vincent
GIUCA Florence	HITTINGER Christopher	K YING WONG	LANG Sophia	LEROUX Eugène
GIUSIANO Mélie	HIVERT Ninon	KA ILLUSTRATIONS	LANGE Ugo	LEROY Nikita
GOBOURG Camille	HOCQUET-CARDON Cécile (dite KERYOAN)	KADOULE Ditoma	LANGENDORFF Julien	LESAGE Véronique
GOICOVIC Amanda	HOËLTZENER Sébastien	KAETH B.	LANTIERI Milo (Marilou LANTIERI)	LET TESTU Yann
GOMRI Jouda	HOFFMANN Françoise	KAINCZ Daphné	LAPORTE Julie	LEVACHER Helio
GONTHIER Ludivine	HOFFMANN Ingo	KAOUADJI Noria	LARABI Souhila	LEVAYER Sophie
GONZALEZ NUÑEZ Hendrik Elias	HOLTERMANN-JUGE Line	KATYK (Catherine KENNEL, dite LES M'AMOUR)	LAROSE Pierre	LÉVÊQUE JÉGO Kamille
GONZALVEZ Elodie	HOOGENDOORN Marnix	KATZ Sasha	LASFARGUE Stéphane	LEVIS Stéphane (dit MAHON)
GOSSET Loïc (dit VEGAS)	HORS-STUDIO (Rebecca hors-studio)	KAUFMANN Chloé	LASSALLE-VILLAROYA Lou-Andréa	LEVRIER-MUSSAT Alain-Jacques
GOSSET-ERARD Flora	HORTYFLEUR (Horty)	KAWORY Sihama	LASSERRE Aurore	LHERMET Maxime
GOUEVIC Quentin	HOTTE Cyprien	KAZI-TANI Félix	LASSORT Fabrice	LI Junya (Junyang LI)
GOUEZ Marion	HOUIN Patricia	KEKLI	LATELIERDESANA (Sana)	LIANCA Bruno
GOUTELLE Olivier	HOUSSET Célia	KENJITOON	LATHIERE Margot	LIBERATI Emma
GOUY Clémence	HUBERT Charlotte	KENNY-LEVICK Pamela	LATINO Judith	LICARD Johanne
GRAESSL Pandora	HUBERT Emmanuel	KEUMS7 (Bilé KETHIRI)	LAUGÉ Dominique	LIENS Donatelle
GRAFFMATT (GRAFF MATT)	HÜBSCH Eric	KHEDIM Lahcen	LAUGIER MARTINEZ Elisa	LILATELY (Léa TILLY)
GRALL Nathalie	HUPIN Albane	KHONDJI Alexandre	LAURENCE IMBERT.D (L.I.D)	LILI COME
GRANDJOUAN Maïté	HUTEAU Julia	KIAJANIAN Jérôme	LAURENS-NEEL Margaux	LIMA LIMA
GRAVÉ Vincent	HUTIN Sophie	KIERAN	LAURENT Mathilde	LIMCELA
GREBIL Nicolas	HYBRE Léa	KIKUTA Mana	LAURENT Pascale	LIMHANA
GREY	ICARD Lucien	KIM Jin Kyung	LAURENT Romain	LIMONGI Laure
GRIGNON Sylvain	ICHIGO SE-YEON	KIM NEOKAI	LAURENT-BELLUE Adélaïde	LINCOT Elisabeth
GRISON Emilie	ICHIZA Henri	KIM Sebin	LAVEUR Denis	LINDNER Claire
GRIVOT Benjamin	IGLESIAS Claire	KINGZION REGGAE (Kingzion)	LAY Emilie (dite MAT NA PARIS)	LIU Chongyan
GROSBOIS Arthur	IGLÉSIS Killian	KLÉE Elsa	LE BALP Jean-Luc	LOCHON Caroline (dite ENARTBORESCENCE)
GROUSSIN Rémi	IKSTÉ AKA YORK (Iksté, York)	KLEIN Colette	LE BERRE Johann	LOGEROT Aïssa
GRUMBACH Antoine	ILLAND Consuelo	KLEMT (Clément TISSIER)	LE CALLENNEC Elisabeth	LOISEAU Christophe
GRUNEWALD Benoît	INGELBRECHT Salomé	KNIPPER Morgane	LE CAM Hélène	LONG Laurent
GUBÉ	INGOUFF Charlène	KOCHEI	LE CANN Janine	LONZI Philippe
GUÉRARD Jeanne	IONCKHEERE David	KOFFIDB	LE CHEVALIER Stéphanie	LOPEZ MESA Julia Maria
GUÉRIAUX Julie	ISABEL U.	KON	LE DANTEC Cédric	LOU DE PRAY
GUERRERO Mena	ISAMBERT Sandrine	KONATÉ Abdoulaye	LE DIABLE DÉGOÛTANT (Pauline MARX)	LOUBIERES Jean-Claude
GUERRY Morgane	ISMAILOVA Saodat	KONTOU Titos	LE DUC Aurore	LOUET Armand
GUÉTON Flora	IZQUIERDO Laurence	KOSTRZEWA Hugo	LE FOLL Victor	LOUISE RUÉ DESIGN (Louise RUÉ)
GUÉZET Yves	IZZO Valentin	KOTOOK MYA	LE FUR Violaine	LOUPIAS Lila
GUILLARD Thomas	JABBOUR Lina	KOTOPOPI	LE GAL Claire	LOURSEL Ludivine
GUILLARD Vincent	JACCARD Sabine	KOURDADZÉ Gabrielle	LE GAL Gwéanolé	LUCAS Frédéric (dit LEDŒUFRE)
GUILLEBON Laure	JACOB Océane	KRAVTSOV Nikita	LE GENDRE Violette	LUCCISANO Sylvie
GUILLOIN Jean-François	JACOULET Thomas	KRICHASHVILI Ana	LE GUET Corentin	LUCIEBDJ (Lucie
GUILLOIN William	JAECKIN Anne	KROUPA Vanessa	LE HÉNANFF Fabrice	
GUINE Nicolas	JAECKIN Julia	KRUC Alexis		
GUTIERREZ Caroline	JAECKIN Just	KRUCHKEYVICH Nataliya		
GUTIERREZ Emi (Emiliana Gutierrez Angonese)	JAGUENEAU Walter	KRUGOVYKH Taisiya		
HA Shani	JAKY LA BRUNE			
HAAS Isabelle				
HAESSIG Thomas				

BARTHE-DEJEAN)  
 LUDIVINE JOSEPHINE  
 (Kanzilue)  
 LUI Diana  
 LUJE (Juliette  
 GUERNALEC, dite  
 Lujequiroule)  
 LÛN (Carolalune)  
 LUNAR (Slaven  
 KOSANOVIC)  
 LUNVEN Yvon  
 LUO Jian  
 LUPU Gabriela  
 LYON Mark  
 LYS B.  
 MA Maxence  
 MACARY-CARNEY Chloé  
 MACKAY Jennifer  
 MACSIM  
 MADDAM  
 MAELIA DA GERMAIN  
 MAFFEIS Gabriel  
 MAGA DE MAGAYA (Magali  
 ROUSSEAU)  
 MAGELLAN Sylvie  
 MAGOT Fanny (dite  
 FANNANCE)  
 MAHIEU Priscille  
 MAILLET Eric  
 MAILLIET Jörg  
 MAINGUET Julie  
 MAÎTREPIERRE Gaspard  
 MAJAB (Maja BIALON)  
 MALATESTA Diane  
 MALBEQUI Julie  
 MANEZ Patrick  
 MANN Robert Charles  
 MANOU (Emmanuelle  
 GAILLARD)  
 MARAUD Guillaume  
 MARCHAND Sophie  
 MARCIANO Nicolas  
 MARCILLY Thibault  
 MARESQ Julie  
 MARIE ET ALEXANDRE  
 MARIE PARUIT  
 MARINE MOON  
 MARINELLI Francesca  
 MARKMAN Clara  
 MARLIER Estelle  
 MARLOT Mathilde  
 MARSHALL Julian  
 MARTEAU Badia (dite  
 BADIA)  
 MARTIN Eve  
 MARTIN Ludivine  
 MARTIN PERSON Laura  
 MARTIN Simon  
 MARTIN Stéphanie  
 MARTINET Edouard  
 MARTINI Virgilio  
 MARTY Pierre  
 MARY AULNE  
 MASHUKOV Nikolai  
 MASSAL Ann  
 MASSARD Adèle  
 MASSARDIER Miléna  
 MAT Let (Mathieu  
 LETELLIER)  
 MATAMOROS Sandra  
 MATCHA STUDIO  
 (MATCHA, Elodie Matcha)  
 MATHÉ Lola  
 MATHIEU Clémence  
 MATHIS Aurélien  
 MATHYAS Ana (Ana Paula  
 Mathyas)  
 MATRANGA Mélanie  
 MATSAS Philippe  
 MATTER Lucile  
 MAUGEAIS Laure  
 MAUMONT François

MAVIT Ysabel  
 MAZLO Hermès  
 MBAKOP Max  
 MBAYA Yvanovitch  
 MC NULTY Silvana  
 MECA Florian  
 MEDDACI Mehdi  
 MEDES Antoine  
 MEDJEBER Lilia  
 MEGLIO Enzo  
 MEJIA ESLAVA Ana  
 MELCHIOR Théodore  
 MELICOMICS  
 MELLA Fred  
 MELN  
 MELYON-REINETTE  
 Stéphanie  
 MÉNARD Jean-Louis  
 MÉNARD Jean-Pierre  
 MENDRISSE Tanguy  
 MÉNÉGON Alain  
 MENORET Anne-Charlotte  
 MERANDON Margot  
 MERANDON Tina  
 MÉRIAUX Etienne  
 MERIGOT SANZAY (Diane  
 COLLONGUES)  
 MÉRILLON Flora  
 MEUNIER Philippe  
 MEYER Cyrille  
 MEYNARD Jean-Claude  
 MEYSSAN Raphaël  
 MEZIANE Magda  
 MIANI Patricia  
 MICCON (Michel  
 CONSTANT)  
 MICHAUD Emilie  
 MICHAUD Esther  
 MIGEON & MIGEON  
 (Migeon et Migeon)  
 MIGEON Christian  
 MIGEON Marie-Thérèse  
 MILA L.I.  
 MILANA Gabriel (Nnuts,  
 Nothing New Under The  
 Sun)  
 MIMAULT Clémence  
 MINEAU Nathalie  
 MINIÈRE Michèle  
 MINOJA Andrea (dit  
 MINO)  
 MIRAMBEAU Charly  
 MIRMAN Opale  
 MIROGI  
 MISSUD Véronique  
 (dite MUSIQUE,  
 dzikivéroniquemissud)  
 MITELBERG Daniel  
 MKL Léa  
 MOAYERI Abbas  
 MOBETIE Magalie  
 MOHY Yves  
 MOIGNE Gwennina  
 MOISAN Thomas  
 MOMMA Sakura  
 MONDOT Adrien  
 MONDUIT Alexia-Lazare  
 MONGIN Sasha  
 MONIER Fanny  
 MONJEAUD Hervé  
 MONNET Caroline  
 MONNIELLO Helena  
 MONNIER Agathe  
 MONNIER Yves  
 MONTIER Guillaume  
 MONTROY Xavier  
 MONZON-CHAUVAT  
 Stéphanie (Stéphanie  
 CHAUVAT)  
 MOOLINEX  
 MOON Hwa Kyung  
 MORALES Dario

MORANDINI Francis  
 MORASSI Milo L  
 MORÉE Laurence  
 MOREIRA Mario  
 MOREL Anthony  
 MOREL Pauline  
 MOREY-WEALE Ryder  
 MORIN Lionel  
 MORIS LUTIN (Moris)  
 MÖRKRETTE Alix  
 MORVAN Alexandre  
 MOULIN Jean Jack  
 MOUNIC Marion  
 MR. VOUL (Gilles  
 VOULOZAN, dit Gil Voul)  
 MR. CHIC\_2.0 (Sheak13AK)  
 MÜGLER Thierry  
 MÜLLER Nan  
 MULLER Nicolas  
 MULLER Raphaël  
 MURCIA ARTENGO Elisa  
 MUSÉE DES NUAGES  
 (Maurice SOUSSAN, dit  
 Sylvain Soussan Ltd)  
 MUSSARD Laura (dite  
 MOTS MOTS)  
 MUSTAFA Džni  
 MUTREL Louise  
 NADAL Michèle  
 NAKAGAWA Rumiko  
 NAKAMURA Junko  
 NARCY Théophile  
 NAVARRO Ulysse  
 NAVEL Mariec  
 NEBBACHE Arnaud  
 NEĪLA CZERMAK ICHTI  
 NEUMANN Laure  
 NEVEU PONCE Esteban  
 (Esteban NEVEU)  
 NEXER  
 NGO Lucas  
 NGUYÊN Lê Hoàng  
 NGUYEN THI Kim Chi  
 NH OUJO  
 NICKOP  
 NICOLINI Fulvia  
 NIGOU Orama  
 NO Michel (Michel NOËL)  
 NOBE ONE  
 NOLLEVALLE - LOWY  
 Marianne (dite NOL)  
 NORBURY Jane  
 NORMA DE SAINT  
 PICMAN (Nora Popov de  
 Saint Picman, Nora de  
 Saint Picman, Natacha  
 Picman, Nataša Picman)  
 NOTLEY Vanessa  
 NOUI Thomas  
 NOUN Sara  
 NOVAK Arthur  
 NOVIEL Jean  
 NULLANS Peggy  
 OBISK  
 OBITZ Robin  
 OBLOMO Thomas  
 OBOUO Cécilia  
 OCCELLI Kim  
 ODIN Matthias  
 OH Rina  
 OLÉ Marie  
 OLGUIN Hector  
 OLIVERA Luisa (Luisa  
 OLIVERA LOPEZ)  
 OLIVERI Luca  
 OLIVIER Cheyenne  
 (Nastasia VERDEIL)  
 OLUKMAN Ayline  
 ONSEPT  
 ORDAS Anaïs  
 ORHAN Maya  
 ORLHIAC Laura

ORZEL Marta  
 OTPARLIC Richard  
 OURGHANLIAN Alice  
 OUTOF.THE.BLACK  
 OZANNE Julie  
 OZANNE Ligéia  
 OZEL Uygur  
 PACHE François (dit  
 JAPANESE LINOCUT)  
 PADE Eva Helene  
 PAGNI Camille  
 PAIANO Sandra  
 PAILLARD Camille  
 PAILLER Jérémy  
 PAK Richard  
 PALA Teberik  
 PANASCO Nygel (Mir)  
 PANDAURE Henry Paul  
 PANTELEEVA Daria  
 PAOLI Raoul  
 PAPIN Johan  
 PARADIS Mailys  
 PARISOT Lou  
 PARIZOT Claude  
 PARK JU HEE  
 PARMENTIER Marc  
 PARTOUCHE Elie  
 PASCAL (Pascal  
 BLONDEAUX)  
 PASQUES Violette (dite  
 VIOMELETTE)  
 PASQUIER Mélanie  
 PATIN Nina  
 PAUL Ford  
 PAUL Marielle  
 PAULIN Magali  
 PAUPE Elodie  
 PAYRAM  
 PEDROSA Cynthia  
 PEINADO NEVADO Elena  
 PELAEZ Philippe  
 PELAGE MJ  
 PELISSON Aurore  
 PELLATON Marie  
 PELLON Jo Alice  
 PENAUD Lucie  
 PENTECOUTEAU Irina  
 PENY Pierre-Louis  
 PERCILLIER Julie  
 PEREIRA Leïla  
 PEREIRA Madeleine  
 PEREZ Liana (LIANAS)  
 PERIS Théophile  
 PERNOT Célia  
 PEROI Elise  
 PERON Noa (dite Noa  
 LAVANDE)  
 PEROUZE Sylvain  
 PERRAUDIN Jean-Baptiste  
 (dit JB PERRAUDIN)  
 PERRET Mai-Thu  
 PERRIGAUD Claudie  
 PERRIGUEUR Elisa  
 PERRIN Yannick  
 PERRIN-PILATUS Frédéric  
 (blustemy)  
 PERRON Mathis  
 PERROT Franck  
 PERSIL Muriel  
 PERSYN Lukas  
 PERTHUISOT Zia  
 PETIT Jean-Baptiste  
 PETRA Gui  
 PETROSSI Fabrizio  
 PHÉLY Mane  
 PHILIPPE Clément  
 PHILIPPE Laure  
 PHILIPPON Nathalie  
 PHUNG Bastien  
 PIANATANIDA Camille  
 PIATON Estelle  
 PIC Marie

PIERRE ET FLORENT  
 (Pierre & Florent)  
 PIERSON Emilie  
 PIETRI Margot  
 PILASTRE Océane  
 PILLON Nadine  
 PIMENT MARTIN  
 PIMENTEL Eve Lorena  
 (Lorena PIMENTEL)  
 PINAULT Régis  
 PINEL Fanny  
 PINO Majo (Marjorie Pino)  
 PINON MéliSSa  
 PINSON Fleur  
 PIRLARD Marie  
 PIRES DA ROCHA Sylvia  
 (Sylvie PIRES DA ROCHA)  
 PIRUS Nicolas  
 PISANI David  
 PISTIEN Marine  
 PLANADE Bruno  
 PLASSARD Sébastien  
 PLATÉ Roberto  
 PMGL  
 POEY-LAFRANCE Chloé  
 POLANCO Emmanuel  
 POLI Sonia  
 POLLACI Catherine  
 POLLARD Belinda  
 POLLEN (Taste the Pollen)  
 PONS Sébastien  
 POPA Mirela  
 PORTE IANOTTO Gwenaël  
 PORTELLI Amandine  
 POSTERIEUR (Romain  
 THIOULET)  
 POUPLARD Benoît  
 POUSSSET Philippe  
 PRAGNÈRE François  
 PRALINUS T. (Théo  
 Kotenka)  
 PRAT Arsène  
 PRIME Olivier  
 PRUNIER Marine  
 PRUSIEWICZ Eva  
 PUGA Anne-Marie  
 PUGET Alexis  
 PUGLIA Salvatore  
 PUIVIF Jean-Louis  
 PUKLUS Anna  
 QUERCIA Alain  
 QUEREJETA ROCA Carla  
 QUETGLAS Léo  
 QUIN Myles  
 RABOT Anouk  
 RABOTEAU Julien  
 RAIMONDJEAN Léo  
 RAJEAU Thomas  
 RAMAGE Jules  
 RAMBAUD Anaëlle  
 RAMEZANI KALDEH  
 Kianoush  
 RAMÍREZ César Augusto  
 RANCATORE Loredana  
 RANNOU Catherine  
 RAOULT Alexis  
 RAPHE  
 RAS Rose  
 RASSENEUR Camille  
 (Camille CONRAD-  
 RASSENEUR)  
 RAVEL Pascal  
 RECANZONE Ophélie  
 REDOLFI Tommy  
 REGA (regabulding)  
 RÉGRIC  
 REHEL Fabrice  
 RÉMITA Pascale  
 RENARD Carole  
 RENARD Margo  
 REPY  
 RESTREPO Luna

REYES Emma  
 REYMOND Alexis  
 RHUD Sylvia  
 RIBES Hugo  
 RIBEYRE Estelle  
 RICH Frédérique  
 RICHARD Fanny  
 RICHE Maxime  
 RICHER Henrie  
 RICONNEAUS Eugène  
 RIGOL Genis  
 RIOT Rachel  
 RIOULT Axelle  
 RIPOCHE Lola  
 RISTORCELLI Lisandru  
 RIVELLO Jean-Marie  
 RIZZI Mattia Paco  
 ROBERT-SERMAGE Cécile  
 (dite CROSE)  
 ROBIDOU Vanessa  
 ROBINEAU Alice  
 ROCA BALBOA  
 ROCHÉ Vincent  
 ROCHER Jeanne  
 ROCHETA Aurélie (dite  
 AROC)  
 RODA  
 RODHAIN Fabien  
 RODHO  
 RODIER Tania  
 RODRIGUEZ Marie-Claude  
 RODRIGUEZ Mina  
 ROGER-LIAUDET Béatrice  
 ROMAGNANI Camille  
 ROMAIN Moïka  
 ROMANI Charlotte  
 ROMERO AGUADO Clara  
 ROMERO BELTRÁN Felipe  
 ROMY ALZÉE  
 RONCO Antoine  
 RONNÉ Swann  
 RONSSÉ Sébastien  
 ROOS Julien  
 ROQUELAURE Ruddy  
 ROSE POWDRÉE (Léa  
 MIAILHE)  
 ROTSCHEID Yvett  
 ROTTENWÖHRER Sara  
 ROUACH Yona  
 ROUARD Alexandra  
 ROUDBARAKI Vanecha  
 ROUDENKO-BERTIN Claire  
 ROUER Benoît  
 ROUGE Hartley (Rouge)  
 ROUMY Axel  
 ROURE Simon  
 ROUSSEAU Cécile  
 ROUSSET Cécile  
 ROUTÉLOUS Camille  
 ROUVIÈRE Julie  
 ROUX Damien Nicolas  
 ROUX Jean-Louis  
 ROYER Amélie  
 ROYER Camille  
 ROYER Estelle  
 RUAIS Stéphane  
 RUANA Lydia  
 RUDYCHEVA Natalia (dite  
 Natalia RUDYCHEV, *ziz  
 ziziziziz*)  
 RUFFIN Nathalie (dite  
 NATH)  
 RUIZ Romain  
 RUSSELL-KISSOON Nadia  
 RUYANT Hugo  
 RYAN David  
 RYCKEWAERT Barbara  
 (dite BARYCK)  
 RYCOO (Sébastien RICOU,  
 dit Atome)  
 SABARTDECO (Saber  
 BOUDEMAGH, dit Baze)

SABATIER Camille  
 SABBAH Blanche  
 SABINE PALACE (Sabine  
 TEYSSONNEYRE)  
 SACCARD Valentin  
 SADAKA Laure  
 SADAT Mandana  
 SADEL Leïla  
 SAGON Marion  
 SAINT-PÉRON Pascale  
 (dite PASCALE DE SAINT-  
 PÉRON)  
 SAINT-VAL Florie  
 SAKSIK Chloé  
 SALADIN Georges  
 SALAZAR Martin  
 SALCE Marie  
 SALEH Reem  
 SALERNO Paola  
 SALGAS Marie-Stéphane  
 SALIGAN Anne  
 SALLERIN Jérôme  
 SALMORAL Valeria  
 SALY Aurélien  
 SANCHEZ Linda  
 SANCHEZ PAREDES  
 Fernanda  
 SANCKO  
 SANDOVAL LIZARRALDE  
 Carlota  
 SANNA Clément  
 SANTOS Clément  
 SAPELKINE Rozy  
 SARÉ  
 SARRAT Jacques  
 SARTEMYS  
 SATARI Hajar  
 SAWADOGO CHRISTOPHE  
 SC ROCKEIN (Stanislas  
 CORNIER, dit Atelier SC  
 ROCKEIN Paris)  
 SCARCIELLO Giovanni  
 SCAVULLO Sequoia  
 SCEMAMA DE GIALLULY  
 Thibault (dit Thibault DE  
 GIALLULY)  
 SCHAEFER Philippine  
 SCHALCK Emilie  
 SCHLACHTER Constantin  
 SCHNEIDER Florian (dit  
 Florian MEDIA)  
 SCHNELLBACH Emma  
 SCHOLTES Lucas  
 SCHOTT Madely  
 SCHROEDER Virginie  
 SCHRYVE Myriam  
 SCHWARTZ Blaise  
 SCIPPE Andréa  
 SDIGUI Jasmine  
 SECKLER Serge  
 SEDLARSKI Jivko  
 SEGHERS Amélie (dite  
 \*AM)  
 SEGUIN Esther  
 SEKULIC Miroslav (dit  
 MIROSLAV SEKULIC-  
 STRUJA)  
 SENIMO  
 SENLIS Margaux  
 SÉON Soizic  
 SEPPYO (Seppyo Bardin)  
 SERRALONGUE Bruno  
 SERRE Charles  
 SETO Emilie  
 SÈVE MONTVERDO  
 SÉVERINE TALES  
 SHARMA Angélica  
 SHAZAK Sofia  
 SHELEN Thalie  
 SHIBUYA Junko  
 SHINESHEN Mehdi  
 SHYLE ZALEWSKI

SIBENALER Anton  
 SIBERT Annie  
 SIBERT Serge  
 SICARD Nadège  
 SIEFER Laurent  
 SILVERI Massimo  
 SIMARIK Nicolas  
 SIMONE  
 SIMONIN Anastasia  
 SIMONIN Evelyne  
 SIMONT Pascale  
 SIMPSON Gregg  
 SINGER Agathe  
 SIOUD Mehdi  
 SIX Yolande  
 SKWAK  
 SLAVCHEVA Nina  
 SLG (SLG\_MOTIO)  
 SLICK Éric (Oneslickone)  
 SLOVAKOVA Maria  
 SOCHON Guillaume  
 SOHA  
 SOLA Christophe (dit  
 Christophe SOLA ART)  
 SOLIGNAC Valentine  
 SOLOMON Jérémie  
 SOMBIE Brigitte  
 SOMMER Marie  
 SORRENTINI ZIBJAN  
 Jacques  
 SOTTO Samuel  
 SOUDANNE Julie  
 SOUGY Anna  
 SOUKY  
 SOULA Cindy  
 SOULET Nathalie  
 SOULOVER  
 SOURD Marie  
 SOUSPRESSE (Marie  
 GAILLAC)  
 SOUSSAN Lucile  
 SPATARAKIS Sophie  
 SCAVULLO Sequoia  
 SPIESSER Jérôme  
 SPINETTA Floriane  
 SPLIT Ama (Amandine  
 MORETTI)  
 STAELEN Bernard (dit  
 BRET SAINT AËLEN)  
 STANIMIROVIC Marina  
 STAPPAERTS Timothy  
 STERN Théophile  
 STROESSER Rosalie  
 STRÖM (Fabien DIDIER)  
 STRYDOM Khwezi  
 STUDIO DOUBLE  
 STUDIO ENGIPLARD  
 STUDIO QUIPROQUO  
 SUCHY Laurent  
 SUDRY Véronique  
 SUI Michelle  
 SUJ O  
 SUN Xue  
 SUQUET Violette  
 SVERTILOVA Daria  
 SWAPER (SWAP)  
 SWAYH  
 SWIATOKA-NOVAIS  
 Aymeric  
 SWYNGEDAUF Fabien  
 SZENDY Stéphane  
 TABURET Pol  
 TACMÉLA  
 TAFNER Fernanda  
 TAIEB  
 TAKAGI Nobuyoshi  
 TALEUX Margaux  
 TAMÔ-COLLIN June  
 (Laura KNOOPS)  
 TANGUY Maité  
 TANIUCHI Kota  
 TAPAI REZINE

TARACIDO Alberto  
 TARANZANO Pierre  
 TARA-TESS VATANPOUR  
 BANIAHMAD PRADO  
 CATAÔ (Tara-Tess  
 Vatanpour)  
 TARDY Adrien  
 TARUGGI Flora  
 TASTEMAIN Anne  
 TATILON Christine  
 TATTI Bruno  
 TAULIAUT Henri  
 TAUPIN Clémentine  
 TAUPIN Laetitia  
 TÉDESCHI Florence  
 TEISSEIRE Marie-Laure  
 TEKY (Dtash)  
 TELO Julien  
 TEMBOURET Avril  
 TEMWA Roméo (Romeo  
 Lionel NZEGANG TEMWA)  
 TENZIN  
 TERME Didier  
 TETI (Teti Julia)  
 THABARAUD Joëlle  
 THE END OF ANIMALS  
 (THE END)  
 THIBAUT ASSISTÉ PAR  
 ORDINATEUR (TAO)  
 THIMONNIER Bernard  
 THOE HTEIN  
 THOMAS Jolan  
 THOUIN Léandre  
 TIAN  
 TIAN (Christian  
 LECOUBLE)  
 TIEU Emmanuelle  
 TIKA  
 TILLY Yves  
 TIPOUME (Paula GARIN-  
 SEIGNOL)  
 TISSOT Shannon  
 TITTEIN Hugo (dit Hugo  
 JANAS, Hugo Titelein  
 Janas)  
 TOAN TRAN (dit Toan)  
 TOBIASS Michal-Sophia  
 TONIZZO Cécile  
 TOSCAN DU PLANTIER  
 Charlotte  
 TOTA Ciro  
 TOTH Hangá  
 TOUITOU Léah  
 TOUTAIN Léa  
 TRANQUILLIN - PEYROUX  
 Yannick  
 TRAORÉ Mélissa  
 TRAPP Alexiane  
 TRAPP Antoine  
 TRAVAGLINI Alessia  
 TREFERT Edouard  
 TREFOIS Philippe  
 TRIF Norma  
 TRIPELON Isabelle  
 TRIS (Mister Tris)  
 TRUBLIN Michel  
 TRUONG DELFOSSE Anne  
 TSVIETKOVA Olga  
 TUAL Jean-Yves (dit Jean-  
 Yves THUAL, Pitijo)  
 TULOUP Céline  
 TURCAT Margot  
 TURMEAU Marilou  
 TURPIN Sandrine  
 TURRI-HOELKEN  
 Amandine  
 TZIARA Marina  
 UNG Christian  
 URSAULT Pierre-Etienne  
 VAESCA Catherine (Vaesca)  
 VALDÉS Pascal  
 VALE

VALLÉ Manon  
 VALLERIN Marion  
 VALLET Enki  
 VALLET Mélanie  
 VALLETTA Anne  
 VALSAVI (Valentina  
 SANTIBANEZ VILLASECA)  
 VAN AERDEN Johann  
 VANDEVELDE Lucie  
 VANDEVENNE Nils  
 VANMARQUE Tof  
 (Bardafle)  
 VARGAS Manon  
 VARGAS RAMIREZ Paola  
 VARICHON Jacques-Henry  
 VASSORT Christian  
 VAST Emilie  
 VATANKHAH Parya  
 VAUBOURG Valérie  
 VAUDEY Claire  
 VAUDREY Anne  
 VAUTRIN Ionna  
 VAYSSE Barbara  
 VAZ Ana  
 VAZQUEZ Nathalie  
 VEKS VAN HILLIK  
 VELÁZQUEZ DE CASTRO  
 Saúl  
 VENE Melusine  
 VENTABREN (Didier  
 DRULLION)  
 VERDIN Mathilde  
 VERLAINE Bertille  
 VERMONT Audrey  
 VERNETTE Véronique  
 VERNHES-CHAZEAU Gala  
 VERNIER-LOPIN Marie  
 VERRET Louis  
 VESCOVI Adrien  
 VETTORI Bruna  
 VEYRON-GUILLEMAUD  
 Virgile  
 VIALATTE DE PÉMILLE  
 Pauline  
 VIARD Etienne  
 VIAUD Guillaume  
 VICHERAT Isabelle  
 VIEVARD Ludovic  
 VIGUIÉ Emmanuelle  
 VILDEMAN Richard  
 WILDER Sandra  
 VILHENA João  
 VILLAFAGNE Victor  
 VILLAPADIerna Lou  
 VILLIARD Sabine  
 VINCHON Noémie (dite  
 VINCHNO)  
 VINDEL Anaïs  
 VINÉGLA CAMARA  
 Marianne  
 VIRGEN  
 VIRTOSU Dominic  
 TRIF Norma  
 VITSHOIS (Vitschois  
 MWILAMBWE BONDO)  
 VIVEN Valentin  
 VOGEL Amélie  
 VONTHRON Manuele (dite  
 MVT)  
 VORONINA Katerina  
 VOULET Romain  
 VOYNAROVSKA Elvira  
 VRIJS Anke  
 VUILLIER Clément  
 WALDEN Bky  
 WALDMAN Tal (dite  
 TALVA DESIGN, Talva D.)  
 WASP Chloé  
 WEBER Julien  
 WEILER Justin  
 WEISS Evelyne  
 WELLECAM Charlie

WILCKE Géraldine  
WILLAUME Alexandre  
WINDY (Maéva  
CORDERET)  
WIRTH Pascale (épouse  
TROUSSEL)  
WISNIEWSKI Gaya  
WLODY Véronique  
WONG Joanna  
WOOD Solweïg  
WOZNIAK Aurélie  
XIANYOU

XIRADAKIS Anne  
XU Hualing  
YADELAIR (Yann RICHÉ)  
YAMBA-GUIMBI Hélène  
YAMEOGO Olga  
YAN LE PON  
YANMA FOFANA FANY  
YANNICK AARON  
YASMINE (Frozen Garden)  
YERMIA Ora  
YI Yeon-sil  
YLLOGIQUE

YOO Jieun  
YOUMBI Hervé  
YUE Lingjun  
YVELIN Laurent  
ZAGO Lou  
ZANNONI Julien (dit BLED  
WHITE PHOTOGRAPHY)  
ZAWIEJA Marie  
ZAZA LA COLOMBIENNE  
(Isabelle ANDRÉ, dite Zaza)  
ZERROUKI Salim  
ZHIRI Janna

ZHU Alexandre  
ZIÉGLÉ Louis  
ZOBEL Joël  
ZORER Emeraude  
ZORKO Jean  
ZORZI Thiébaut  
ZOUARI Nadia  
ZOUËIN Camille  
ZULMA Ana  
ZZTOFF (Christophe  
BEAUDEAU, dit ZzT'off)

## Ils nous ont quittés en 2025

ANDRAL Claude  
AYVAYAN Georges  
BADER François  
BESCOND Georges  
BILLOT Claude (dite Maud  
de KADOLAN)  
BOCLÉ Jean-François  
BOUILLON François  
BOULATOV Erik  
BOUROV Oleg  
BRIÈRE Joëlle (Joëlle  
NIQUE)  
BUSATO Gualtiero  
CAMBOULIVE PATRICK  
CAMPET Jean-Claude  
CANES JOSE (Jose SOLE  
CANAS, dit)  
CARBONNEL Bernard  
CARRON Jacqueline  
CASTANIER Angélo (dit  
SONY NATHAN)  
CAYO (François Daniel  
Cayotin, dit)  
CHARRIER Jacques  
CHAVEZ Gerardo  
CHERFAOUI Affif  
CHERIN Chéri (Joseph

KINKONDA KUBUTUKA)  
CLAUDE LE PEINTRE AU  
VIN (Claude BABINGER,  
dit)  
CLAUX Yo  
CORSI Monique  
DANA Nicole  
DESANGLES Christelle  
DICROLA Gerardo  
(Gerardo DI CROLA)  
DJIN (Edith FONTAINE)  
DOROS (Vassilis  
DOROPOULOS)  
DRACHKOVITCH Albert  
DUNOYER Pierre  
DURAN Frédérique  
EDIKA (Edouard CARALI)  
ETIENNE (Jean-Etienne  
PIROT, dit)  
FATUS Roger  
FAUBLÉE Michel  
FAUCONNIER Michel  
FONTAINE François  
FONTALAVIE Guy  
FREDAC Jeanne  
GANTOIS Gérard  
GASPARI Claude

GOSSELIN Paul-José  
GOURCEROL Jean-Marie  
(dit Jean SEROLLE)  
GUILLET Denise (dite  
TELLIUG)  
HAJDU Jacques  
HANOTEAU Jean-William  
HUMMEL Christophe (dit  
CHRISTOPHE HUMMEL  
BIJOUTIER CRÉATEUR)  
IORGA Neculai  
ISDIS (Simone CORNET-  
DESHAYES, dit)  
JUND Bernard  
KELLER MARTIAL (Claude  
KELLERMANN, dit)  
KERVERSAU Gilles, de  
KING Michel  
KRESSMANN Roger  
LANDI Michel  
LE CHARLÈS Henri  
LE GAC Jean  
LE SCANFF Jacques  
LEGEARD Dominique  
(LIDWINE, DOM, MARCEL  
DE LA GARE)  
LEPROU Jean-Claude

LESTRADE Jack  
LYFOUNG Patricia  
MARCHAND André-Pierre  
MARCHAND Michel  
MARGOTTON Alain (dit  
KERALAN)  
MONNERET Jean  
MOREAU Marc  
MULET Myriam  
MUNIER Michel  
NEVIN Catherine  
NIALA Alain  
OLIVÈS Claire  
OTTO Michel  
PARR Martin  
PERRIN Christian  
POEST CLEMENT Marita  
POULAIN Pierre  
RADFORD Robert  
RIBIS Laurent  
RICORD Patrice  
RIGOT Gérard  
ROL Dirk (dit ABRAHAM  
ET ROL)  
SCHMIDT Robert G  
SEGAL Jacques  
SKIRA Pierre

SOUDÈRES Jean-Bernard  
SOUVERBIE Romain (dit  
SOUBER, R Souber)  
THOMAS Yves  
TILLOU Serge  
TOPIN Tito  
TOSCANI Oliviero  
VAN DEN EECKHAUT  
Serge  
VAN HOVE (Francine VAN  
NIEUWENHOVE, dit)  
VERSQUI (Serge VERNAY,  
dit)  
VIGNERON (Alain  
VIGNERON)  
VIRGONE Joseph  
WINTZ Nicolas  
WULF Claude, de  
YOUN BRAZ (Yves AUBRY)  
ZELIA  
ZERROUKI Brahim  
ZOUBTCHENKO Catherine  
ZUNIGA Edgar

## Ils ont démissionné en 2025

ARCILE Jean-Pierre  
BERTINI Jimmy  
BOULE François  
BRUNOUW-PENIN  
Thérèse  
CARGALEIRO Manuel  
CARSTENS Frederik (dit  
Frederik Exner)  
CASTILLON Camille  
CATELAIN Claude  
CRINER Jean-Noël (dit  
YOUL)  
DELACROIX Michel  
DELUEN Marie Pascale  
DOGNA Vincent  
DUCLOS Jean Marc  
DUCLOS-THORY Helene  
EVRARD Cyrielle dite Cy.  
FALLOPE Josette  
FOLLOROU Michel  
FUHRMANN Denis (dit  
DYONISOS)  
GAUHIER Bénédicte  
GAUTHIER Véronique  
GIANNORSI Marie-Blanche

GIROLLET Isabelle  
HAVARD Martine (dite  
FRANCHISEY Charlotte)  
HOCHÉID Isabelle  
UCHER Virginie  
HUPFER Isabelle  
JACQUIN Marie  
JOUFFREAU-BOURTAULT  
Corinne (dite ALTHEA)  
KOOPMANS Mylène  
LEBRUN Frederic  
MAGGIORI Guido  
MARCHESIN-REYNAUD  
Claudia (Marie-Claude)  
MC ADAM FREUD Lucy  
MONTIGNE Michel  
PRISCO Suni  
SINGER Thierry  
VAN LINDEN Frederic  
WARNOD-SONKIN  
Jeanine

## Leurs œuvres sont tombées dans le domaine public en 2025

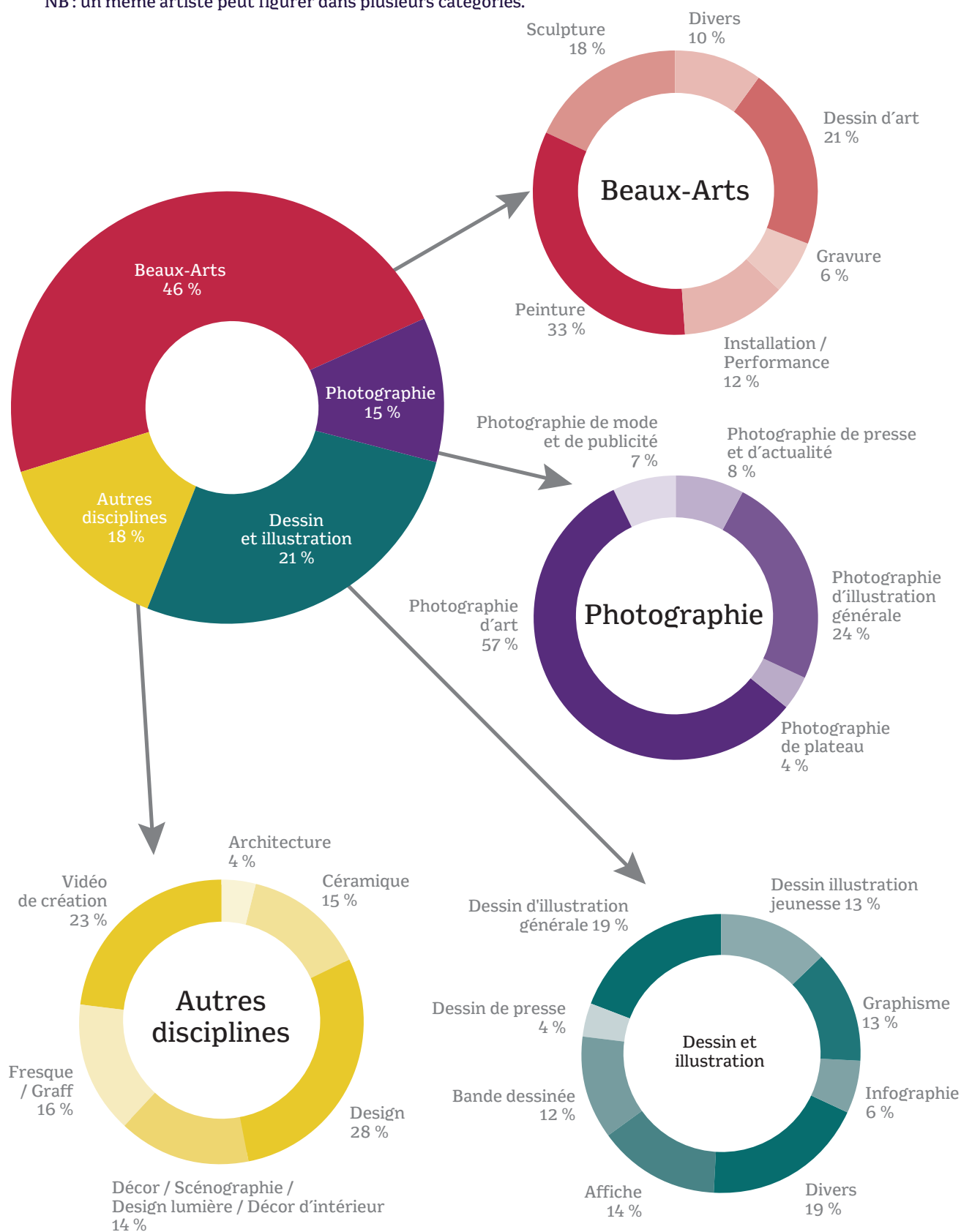
CÉRIA Edmond  
CHABAUD Auguste  
CONTENCIN Charles Henri  
GUILLAUMIN Armand  
LÉGER Fernand  
QUIZET Léon Alphonse  
STAËL Nicolas, de  
UTRILLO Maurice  
VERSCHAFFELT Edouard  
WESSBECHER Emile (dit  
DONATIEN)

L'im@ge est  
à l'œuvre ce que  
la carte est  
au territoire

# Activité des artistes de l'@dagp par discipline

au 31 mai 2026

NB : un même artiste peut figurer dans plusieurs catégories.





pour le droit des artistes

Rapport de transparence  
Exercice 2025

ADAGP  
11, rue Duquay-Trouin  
75006 Paris  
adagp.fr

Société civile à capital variable  
RCS Paris D 339 330 722

Conception graphique : c-album  
Juin 2026

L'ADAGP utilise des papiers sourcés,  
labellisés PEFC ou recyclés.  
Imprimé en France par Escourbiac,  
Route de Lavaur, 81300 GRAULHET



Tous les papiers se trient et se  
recyclent. Ce document aussi.

Crédits photographiques :

Page 5: Atelier de l'ADAGP, 2025,  
photo: Frédéric Delangle  
Page 17: Bureaux de l'ADAGP, 2021,  
photo: Design de Lux - Vincent  
Muracciole  
Page 37: Atelier de l'ADAGP, 2025,  
photo: Frédéric Delangle  
Page 45: Soirée des Révélation  
ADAGP 2025, 2026, photo: ADAGP  
Page 53: Tote bags de l'ADAGP, 2021,  
photo: Design de Lux - Vincent  
Muracciole  
Page 57: Bibliothèque de l'ADAGP,  
2021, photo: Design de Lux - Vincent  
Muracciole